DIX-HUITIÈME RÉUNION JOINTE

des membres

DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

et des membres

DU PARLEMENT EUROPÉEN

(STRASBOURG LE 8 JUIN 1971)

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

STRASBOURG



DIX-HUITIÈME RÉUNION JOINTE

des membres

DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

et des membres

DU PARLEMENT EUROPÉEN

(STRASBOURG LE 8 JUIN 1971)

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

STRASBOURG

NOTE

La présente édition contient les textes originaux des interventions faites en français et les traductions de celles faites dans d'autres langues. Ces dernières sont indiquées de la manière suivante :

- (A) = allemand.
- (E) = anglais.
- (I) = italien.
- (N) = néerlandais.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans les éditions publiées séparément dans chacune de ces langues.

SOMMAIRE

Séance du mardi 8 juin 1971

1.	Ouverture de la réunion jointe	7
2.	La fonction d'une Communauté élargie dans le contexte européen	8
	M. Frydenlund, rapporteur de la commission des questions politiques de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe	8
	M. Giraudo, rédacteur du document de travail, fait au nom de la commission politique du Parlement européen	13
	M. Darling, rapporteur de la commission des questions économiques et du développement de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe	20
	M. de la Malène, rédacteur de l'avis de la commission des relations économiques extérieures du Parlement européen	27
	M. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes	35
	M. Cantalupo, PE (Lib.)	43
	Lord Gladwyn, AC (Royaume-Uni — Lib.)	53
	M. Scelba, PE (DC)	57

M. Björk, AC (Suède — Soc. dém.)	65
M. Nessler, AC (France — UDR)	69
M. Judd, AC (Royaume-Uni — Lab.)	74
M. Berkhouwer, PE (Lib.)	81
M. Lemrich, AC (République fédérale d'Allemagne — CDU/CSU)	82
M. Lloyd, AC (Royaume-Uni — Cons.)	84
M. Portheine, AC (Pays-Bas — Lib.)	86
M. Scott-Hopkins, AC (Royaume-Uni — Cons.)	89
M. Blumenfeld, AC (République fédérale d'Allemagne — CDU/CSU)	92
M. Lloyd, AC (Royaume-Uni — Cons.)	97
M. Bohman, AC (Suède — Cons.)	104
M. D'Angelosante, PE (Non-inscrit)	109
M. Jahn, PE (DC)	118
M. Giraudo, PE	121
M. Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes	122
Clôture de la réunion jointe	122

3.

SÉANCE DU MARDI 8 JUIN 1971

PRÉSIDENCE DE M. BEHRENDT

Président du Parlement européen

(La séance est ouverte à 11 h)

1. Ouverture de la réunion jointe

M. le Président. — Je déclare ouverte la dix-huitième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen.

Je vous rappelle que les règles de procédure en vigueur sont celles qui ont été adoptées d'un commun accord par les bureaux des deux Assemblées.

Je prie les délégués qui désirent prendre la parole dans le débat de se faire inscrire sur la liste des orateurs, au bureau A 93.

La réunion jointe a pour objet de permettre un échange de vues entre les membres des deux Assemblées sans qu'il soit procédé à aucun vote.

2. La fonction d'une Communauté élargie dans le contexte européen

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'échange de vues sur « La fonction d'une Communauté élargie dans le contexte européen ».

La parole est à M. Frydenlund, rapporteur de la commission des questions politiques de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

M. Frydenlund, rapporteur. — (A) Monsieur le Président, la création de la Communauté économique européenne en 1958 a certes déclenché un processus dynamique entre les États membres, mais l'introduction de nouvelles formes et de nouvelles méthodes de collaboration entre les États membres a aussi entraîné des modifications dans le système international, surtout au niveau européen.

Ce facteur dynamique que constituent les Communautés dans la politique internationale ne manquera pas d'être encore renforcé par un élargissement des Communautés.

Cependant, Monsieur le Président, il ne suffit pas de constater qu'une Communauté élargie aura des effets considérables sur le monde extérieur. Il faut aussi savoir quelle sorte d'effets elle aura et se demander quelle fonction devra remplir une Communauté élargie, par exemple dans un contexte européen plus large? Telle est la question que nous avons à débattre aujourd'hui dans le cadre de cette réunion jointe du Parlement européen et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

A vrai dire, je devrais m'excuser de ne pas m'être tenu strictement dans mon rapport au thème qui m'était fixé. Au lieu de répondre à la question de savoir quelle devrait être la fonction d'une Communauté élargie dans le contexte européen, j'ai posé de nouvelles questions sur le contenu de cette Communauté, sur ses objectifs socio-politiques, mais aussi sur sa structure institution-nelle et sur la formation de la volonté politique au sein de la Communauté. Je l'ai fait parce que, à mesure que j'ai approfondi mon rapport, je me suis aperçu que le contenu de cette Communauté et sa structure future seront décisives pour le rôle qu'elle pourra jouer dans la politique internationale et que, par conséquent, la fonction d'une Communauté élargie dans le contexte européen est en quelque sorte elle-même fonction de son propre contenu et de sa propre structure.

Il ne s'agit pas seulement de savoir quels effets une Communauté élargie aura sur le monde extérieur, mais aussi de savoir dans quelle mesure la Communauté pourra elle-même faire face aux réactions qu'elle a provoquées.

La politique d'une Communauté élargie, principale puissance commerciale du monde, sera décisive pour le sort des pays en voie de développement. L'approfondissement de la Communauté et son élargissement auront aussi une influence sur la politique européenne des superpuissances, ce qui doit amener la Communauté à se demander comment elle devra se comporter à l'égard de l'Est européen et comment elle se représente un éventuel ordre paneuropéen. En outre, la Communauté a une responsabilité à l'égard des États qui appartiennent à l'Europe occidentale, mais qui ne sont pas membres de la Communauté, soit parce qu'ils veulent maintenir leur neutralité ou parce qu'ils ne peuvent pas invoquer la légitimité démographique exigée par le traité de Rome.

Une autre observation s'est imposée à moi pendant la préparation des rapports, c'est l'imbrication étroite des divers aspects de la politique européenne. C'est ainsi que, dans une large mesure, les États neutres membres de l'AELE ne pourront se rattacher à

la Communauté que si le rapprochement entre les deux parties de l'Europe se poursuit. Or, la future organisation des rapports entre l'Europe occidentale et orientale est à son tour étroitement liée à la question de savoir comment seront organisés les rapports entre une Communauté élargie et les États-Unis. Ce point devra être réglé dans tout pacte conclu entre les États-Unis et l'Union soviétique.

Cependant, les négociations entre ces deux superpuissances sont à leur tour affectées par la dynamique de l'intégration communautaire et d'un éventuel élargissement de la Communauté. C'est sous cette pression de l'intégration de l'Europe occidentale que les deux superpuissances doivent se mettre d'accord, d'abord sur le rôle qu'elles joueront l'une et l'autre en Europe et ensuite sur le moyen d'aboutir à une solution européenne commune qui tienne compte de leurs propres intérêts, c'est-à-dire en quelque sorte qui puisse canaliser la dynamique de la Communauté dans une direction acceptable pour les deux superpuissances.

J'ai essayé de montrer l'interdépendance de l'intégration communautaire du rapprochement entre l'Est et l'Ouest de l'Europe et des rapports entre les deux superpuissances. Aujourd'hui, il semble qu'une évolution soit en cours simultanément dans tous ces domaines et qu'elle aille dans le même sens.

Premièrement, les superpuissances ont entamé les négociations, dites SALT, sur le contrôle des armements. La réunion de l'OTAN à Lisbonne qui vient de se terminer laisse également présager des conversations sur une réduction parallèle des troupes en Europe.

Deuxièmement, un rapprochement est en cours depuis des années entre les deux parties de l'Europe, rapprochement qui pour l'essentiel est la conséquence d'une politique voulue par les États membres du Marché commun. L'objectif déclaré des États d'Europe orientale est de convoquer une conférence sur la sécurité et la coopération européennes. Or, la préparation de cette conférence dépend du succès des négociations en cours sur Berlin.

Troisièmement, la Communauté est sur le point d'approfondir son intégration, de s'élargir et d'étendre sa coopération à la politique extérieure, éléments qui tous sont considérés comme la condition d'une nouvelle politique active à l'Est.

Toute cette évolution, qui mène à un tournant dans l'histoire de l'Europe, nous pose à nouveau la question du rôle de la Communauté élargie dans ce contexte européen plus vaste, car cette évolution à laquelle nous assistons aujourd'hui exige une conception globale. La meilleure réponse à cette question m'a été fournie par un discours prononcé par le chancelier fédéral Willy Brandt à la Conférence au sommet de La Haye en décembre 1969.

Je cite:

« L'intégration ouest-européenne doit être considérée dans une perspective paneuropéenne. La Communauté européenne ne doit pas être comprise comme une association d'Européens occidentaux ne s'occupant que d'eux-mêmes, mais comme une construction qui, dans cette partie de l'Europe, a besoin de liens organiques avec les États d'Europe orientale. Enfin, tous les peuples européens ont une responsabilité commune pour la paix et le développement de notre continent. »

Je suis convaincu, Monsieur le Président, que c'est la bonne voie. Beaucoup de choses font aussi penser qu'à long terme c'est aussi une voie praticable.

Dans mon rapport, je le répète, j'ai posé des questions sur le contenu futur de la Communauté et sur l'expression de la volonté politique au sein de la Communauté. Je l'ai fait essentiellement parce que ces questions sont discutées avec vivacité et même avec passion dans les États candidats et que les réponses à ces questions peuvent précisément être très importantes pour l'élargissement lui-même. Il est indéniable que dans certains secteurs de la population des États candidats une résistance contre l'adhésion à la Communauté se manifeste. Cependant, cette résistance est due en

partie à un sentiment d'incertitude sur ce que la Communauté est et sera vraiment et sur ce qu'elle représentera pour la vie de chacun.

Les représentants ici rassemblés des États membres de la Communauté auront du mal à comprendre ce problème. Pour eux, la Communauté est un morceau de leur vie politique quotidienne. Voi'à plus de 13 ans qu'ils constatent l'intérêt de cette intégration pour tous les États concernés et que, dans leur pays, les avantages apportés par cette intégration recueillent une approbation qui se situe au-dessus des partis politiques. Sur ce point, la situation est autre dans les États candidats. C'est une réalité psychologique dont il faut tenir compte si on veut la dépasser. Cette communauté, cette maison, vous l'avez construite pierre par pierre. Nous autres, au contraire, nous avons devant nous une Communauté qui a été construite par d'autres, généralement à la suite de dures luttes d'intérêts entre les membres actuels. Je ne dis pas, Monsieur le Président, que vous deviez changer cette Communauté, cette construction, pour faciliter notre entrée, encore que les résultats des négociations actuelles puissent avoir une importance décisive. Je ne prétends pas que les difficultés actuelles des États candidats ne peuvent pas être surmontées. C'est en très grande partie une question d'information. Mais j'ai fait cette remarque, Monsieur le Président, parce que nous voulons que les questions posées dans le rapport reçoivent des réponses. Il faut que nous puissions expliquer à notre jeune génération que la société qu'ils rêvent de créer sur le plan national n'est réalisable que dans un cadre européen plus large, que le contenu futur d'une Communauté élargie apporte une solution socio-politique et qu'une Communauté élargie doit aussi permettre sur le plan supranational un contrôle démocratique qui donne un retentissement international à la démocratie, mais aussi que la dynamique de l'intégration ouest-européenne est mise au service de la construction d'un ordre pacifique européen et peut contribuer à résoudre les problèmes des pays en voie de développement.

Ce sont là des tâches très ardues, Monsieur le Président, mais elles ne font que refléter dans la réalité le défi qui est déjà lancé à la Communauté. Pour conclure, je citerai encore le discours du chancelier fédéral allemand à la Conférence au sommet de La Haye :

« Sans l'Angleterre et les autres États candidats, l'Europe ne peut pas devenir ce qu'elle doit être et ce qu'elle peut être. »

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à vous M. Giraudo, rédacteur du document de travail fait au nom de la commission politique du Parlement européen.

M. Giraudo, rapporteur. — (I) Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter M. Frydenlund de son rapport complet, réfléchi et cohérent et permettez-moi également, en ma qualité de rapporteur chargé de présenter le document de travail de la Commission politique du Parlement européen, de saluer le président et tous les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Permettez-moi enfin, Monsieur le Président, d'attirer votre attention et celle de mes collègues sur une petite erreur d'impression qui s'est glissée au dernier moment dans mon document de travail. Comme vous pouvez le constater en comparant les textes français et anglais, qui sont exacts, avec les versions allemande, italienne et néerlandaise, les trois derniers alinéas du paragraphe 7 dans ces dernières langues doivent logiquement être insérés à la fin du paragraphe 5.

Ceci dit, je constate que ce document de travail sous sa forme extrêmement concise, pour ne pas dire dépouillée, répond à deux préoccupations : éviter de confondre, à peu de temps de l'élargissement que nous espérons prochain, ce qui est souhaitable et ce qui est possible ; et attirer l'attention sur les principales conséquences de l'élargissement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté.

Nous savons ce qui est souhaitable : l'unité politique de l'Europe, objectif final du processus communautaire en cours.

Mais l'unité, comme M. Sandys le faisait remarquer l'année dernière à cette même assemblée, ne peut pas être créée : elle doit se développer. C'est encore de développement que nous voulons parler aujourd'hui, et nous considérons l'élargissement de la Communauté comme une étape de son développement parce qu'il lui donnera un plus grand poids politique en Europe et dans le monde, et que la dimension nouvelle comportera nécessairement un renforcement de ses structures internes. Le document de travail s'occupe donc, non pas des objectifs éloignés, mais des objectifs à court et moyen terme, et, parmi les choses probables, il souligne celles qui sont effectivement possibles au point même de devenir nécessaires.

Si nous voulons une Communauté ouverte qui se développe et croisse organiquement et non pas mécaniquement, il faut qu'elle soit avant tout ouverte sur elle-même. Cela signifie que, obéissant à l'impulsion vitale propre à toute réalité vivante, la Communauté doit s'efforcer de réaliser sa propre identité quantitative et qualitative en fournissant des instructions et des instruments adéquats à sa politique de plus en plus active.

Après l'entrée des pays candidats, la Communauté ne couvrira pas encore toute l'Europe occidentale, et restera loin de la dimension continentale idéale. Pourtant, elle devra s'employer plus hardiment à définir son identité institutionnelle. Je dis « devra » parce que l'entrée de quatre pays démocratiques dans une Communauté qui se proclame démocratique et pour qui la démocratie, en tant que système et méthode, est la condition unique mais essentielle à une adhésion de nouveaux membres, n'aurait pas de sens si elle ne se traduisait pas par un effort résolu pour adapter les institutions au niveau du développement de la Communauté.

Lorsque le président Malfatti déclare que l'heure de la vérité approche et que, si l'Europe veut l'Europe, elle doit se donner les moyens d'atteindre ses objectifs, il attire justement notre attention et celle de nos gouvernements — au-delà des graves problèmes monétaires du moment — sur la question de savoir si le système est conforme aux principes proclamés à La Haye en

décembre 1969 et, par conséquent, si les institutions sont conformes à la nature du système. Certes, la démarche communautaire procède par étapes selon une méthode pragmatique qui se heurte aux nombreux conflits inhérents à une pluralité encore trop diversifiée et trop sensible pour se plier rapidement et en toute occasion à l'exigence supérieure de l'unité, même dans les affaires de gestion commune. Mais, comme je l'ai écrit dans le document de travail, la méthode inductive a sa logique et elle crée des situations de fait et de droit auxquelles il est impossible de se soustraire sans priver la méthode elle-même de toute signification et de tout intérêt. Voilà pourquoi, paraphrasant le président Malfatti, je dis que si la démocratie veut la démocratie, il n'est plus admissible que des pouvoirs soustraits à la compétence des parlements nationaux en des matières ayant une incidence financière notable ou intéressant directement et individuellement les citoyens des États membres échappent encore au contrôle du Parlement européen. Ce pouvoir de contrôle demandé par le Parlement européen n'est pas un privilège qu'il prétend arracher aux gouvernements, c'est un droit et un devoir, une nécessité que les gouvernements doivent simplement constater et reconnaître franchement et objectivement, c'est-à-dire avec réalisme politique, compte tenu des quelques pouvoirs modestes mais effectifs qui ont déjà été conférés au Parlement européen et de ceux qui lui seront prochainement attribués en vertu des échéances prévues (je veux parler de l'application du traité du Luxembourg et de l'échéance du 1er janvier 1975, date à laquelle la Communauté aura sa pleine autonomie financière).

En soi, l'élargissement ne change pas la nature du problème institutionnel, mais il le met en évidence, étant donné qu'aux exigences communautaires internes il ajoutera d'autres exigences telles que la cohésion démocratique et parlementaire des pays candidats et les responsabilités politiques contraignantes qu'assumera, notamment pour veiller à la cohésion démocratique, une Communauté de 256 millions d'habitants.

Les projets à long terme, comme la mise en place d'un véritable gouvernement communautaire, ne doivent pas détourner notre

attention de la nécessité de renforcer les institutions existantes. Lorsque je parle d'institutions existantes, je songe au Parlement, mais aussi à la Commission dont il faut accroître les pouvoirs et au Conseil de ministres où se pose le problème du vote à l'unanimité ou à la majorité.

L'évolution vers un gouvernement de la Communauté, quels que soient par ailleurs les projets théoriques de fédération ou de confédération, se dessinera plus clairement dans la mesure où les pouvoirs et la structure du Parlement européen se renforceront.

J'ai écrit dans le document de travail — et je le répète maintenant, car j'en suis fermement convaincu — que c'est à la faveur de cette évolution parallèle et progressive de son Parlement et de son gouvernement que la Communauté consolidera sa propre stabilité et son équilibre interne et que sa structure institutionnelle prendra les traits caractéristiques d'une individualité politique, absolument originale dans son être et son devenir, comme dans la manière de se manifester dans ses rapports avec les autres pays de l'Europe et du monde.

Le président Hallstein a très justement dit dans son livre « L'Europe inachevée » que l'intégration n'est pas un fait statique mais un devenir, c'est-à-dire une création continue où rien n'est automatique, mais où tout est intrinsèquement lié et où tout objectif atteint en indique d'autres à atteindre, de sorte que ce « défi », comme il l'appelle, cette course en avant est le facteur le plus mobile et en même temps le plus constant de la démarche communautaire. Et c'est justement parce que la Communauté est tout cela, c'est-à-dire une réalité complexe quant au fond et quant à la méthode, c'est parce qu'elle implique une initiative politique fidèle à la réalité et cependant capable de la dépasser, que l'entrée du Royaume-Uni apportera — je le crois et je l'espère — une contribution décisive à la stabilité et à la créativité politique. L'actuelle crise monétaire montre combien cette stabilité et cette créativité sont nécessaires au sein de la CEE. Je pense qu'il est possible, à condition qu'existe la volonté politique d'activer la marche vers l'union économique et monétaire, de sortir, et même rapidement,

de cette crise, en reprenant la discussion, le 14 du mois prochain, non seulement pour trouver un remède aux effets du mal, mais pour en éliminer les causes. En fait, de l'avis d'experts dignes de foi, la réduction, voire la suppression des marges de fluctuation entre les monnaies européennes et la création d'un fonds européen de réserve sont des objectifs réalisables en quelques mois, à condition qu'on le veuille vraiment. L'important pas en avant accompli hier au cours des négociations de Luxembourg montre ce que peut faire la volonté politique.

Monsieur le Président, je me suis borné jusqu'ici à examiner les problèmes internes de la Communauté et à prévoir l'effet bénéfigue qu'aura l'entrée des pays candidats sur leur solution. Je ferai maintenant remarquer que si la Communauté est ouverte sur elle-même, parce qu'elle vise à augmenter sa dimension territoriale et institutionnelle, elle est également ouverte, et elle le sera encore plus, une fois élargie, à toutes les possibilités de coopération en Europe et dans le monde entier. Nous pouvons répéter les propos tenus ici en septembre dernier par M. Stewart, à savoir que l'unité entre les pays démocratiques prospères doit nous permettre de remplir notre devoir à l'égard des régions du monde moins favorisées et d'essayer de notre mieux de parvenir à une détente entre nos pays et les parties du monde qui vivent sous des régimes non démocratiques et qui, pour autant que nous puissions en juger, continueront sans doute quelque temps encore à être ainsi gouvernés.

Je n'analyserai pas maintenant comment la Communauté doit s'acquitter de ce devoir à l'égard des pays neutres d'Europe, des pays méditerranéens, des pays en voie de développement, qu'ils soient ou non membres associés de la CEE. Cette question a été amplement traitée au cours de la réunion de septembre dernier et a été reprise plusieurs fois lors des dernières séances du Parlement européen. M. de la Malène, sur la base de l'avis dont il est rapporteur, en parlera tout à l'heure avec la compétence que nous lui connaissons et il s'étendra plus particulièrement, je présume, sur les rapports de la CEE avec les pays neutres et les États méditerranéens. Pour ma part, je me bornerai ici à faire observer que ce

devoir, qui donne à la Communauté un sentiment élevé de sa mission dans le monde, aura d'autant plus de résonance que la Communauté saura s'entourer des conditions nécessaires de sécurité. Personne ne croit que la Communauté élargie veuille ou puisse désirer s'engager à l'avenir dans une politique de puissance. Mais personne ne peut lui refuser le droit et le devoir de s'assurer en Europe et en Méditerranée un minimum de sécurité, d'autonomie et d'initiative, qui suppose forcément une certaine puissance, sans laquelle — comme le faisait remarquer le président Kennedy — les grands ne vous écoutent pas.

Dans mon document de travail, je reconnais que cette politique doit avoir l'alliance atlantique pour cadre, mais je constate aussi que, du fait même de l'élargissement, l'OTAN pourra faire de la Communauté un partenaire égal si celle-ci, après avoir affirmé par l'union économique et monétaire son individualité de grande puissance économique, sait la compléter progressivement par une politique étrangère et militaire commune.

La référence à l'Alliance atlantique et l'intention manifestée par la Communauté de continuer à en faire partie ne sont pas du goût des communistes — mes collègues communistes me permettront de le dire. Indiquant une autre voie, les communistes soutiennent en effet avec M. Amendola que la Communauté européenne aurait intérêt à s'insérer dans le cadre des Nations unies en tant qu'organisation régionale, à couper les liens atlantiques et à transformer tout le territoire communautaire en une zone neutre, un no man's land dont pourraient faire partie l'Autriche, la Suède et même la Finlande.

La voie que nos collègues communistes nous indiquent ne mènerait nulle part, c'est une impasse où l'Angleterre éviterait certainement de s'engager.

Les engagements atlantiques n'empêchent pas la Communauté présente et future de rechercher son indépendance et, dans le cadre de cette indépendance, d'exploiter toutes les possibilités et toutes les occasions d'instaurer avec les pays de l'Europe de l'Est une coopération de plus en plus étroite. Cette politique, nous le savons, atteindra son but, moins par des accords bilatéraux, comme ce fut le cas jusqu'ici, que par des accords multilatéraux si, comme nous l'espérons, les conclusions prudentes mais encourageantes des ministres atlantiques réunis à Lisbonne donnent lieu à une réaction positive à Moscou.

J'ai écrit dans mon document de travail que l'adhésion du Royaume-Uni et des autres pays candidats désamorcerait bien des arguments de la propagande soviétique contre la Communauté. J'espère qu'il en sera ainsi dans l'intérêt même des pays de l'Est et dans la ligne du réalisme politique des dirigeants soviétiques qui auront sans doute constaté l'intérêt que d'autres pays communistes, et récemment la Chine, manifestent à la Communauté.

Monsieur le Président, permettez-moi, avant de conclure, d'appeler votre attention et celle de mes collègues du Conseil de l'Europe et du Parlement européen sur la situation en Méditerranée, non pas pour dénoncer une impuissance qui nous a fait rougir ces dernières années, mais pour encourager une prise de conscience des responsabilités que l'Europe occidentale, avec l'élargissement de la Communauté, devra assumer à un niveau d'engagement bien différent. Cet engagement doit permettre aux États membres de renforcer leur cohésion pour réussir enfin à appliquer à tous les États méditerranéens la politique globale qui a souvent été réclamée dans cet hémicyle.

J'aimerais terminer mon exposé par une note d'optimisme sur l'avenir de la Communauté après son élargissement, en reprenant ici les éléments positifs des prévisions, qui ne sont pas toutes roses, données voici quelques jours par une revue italienne digne de foi. Ces éléments positifs étaient en substance les suivantes : une fois entrés dans la Communauté, les Anglais seront beaucoup plus actifs qu'on ne le pense, car pour beaucoup d'entre eux l'adhésion à la Communauté présente principalement un intérêt politique.

Une fois membres, ils voudront faire de la Communauté une entité efficace et — poursuivait l'auteur de l'article — le président

Pompidou, dans son pragmatisme, se persuadera que les intérêts français seront mieux servis et mieux sauvegardés par une structure européenne plus forte. Il en sera de même de l'Allemagne fédérale qui portera de plus en plus d'attention à la construction de l'Europe communautaire à mesure que sa politique à l'Est atteindra ses limites. L'Italie et les autres membres continueront à réclamer qu'on avance plus vite. Effectivement, on avancera plus vite. Mais, mes chers collègues, cette dernière affirmation ne figurait pas dans la revue en question. C'est moi qui l'ajoute, non pas pour vous leurrer ou pour me leurrer moi-même, mais pour nous donner de l'espoir à tous. Les événements montreront si ces prévisions sont justes. Certains de ces événements sont imminents, d'autres proches, d'autres plus éloignés, mais ils forment tous un enchaînement logique qui n'est pas le fruit de l'imagination, mais le produit d'une politique, la seule capable d'assurer un avenir à l'Europe.

(Applaudissements)

- M. le Président. La parole est à M. Darling, rapporteur de la commission des questions économiques et du développement de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.
- M. Darling, rapporteur. (E) Les quatre rapports dont nous sommes saisis montrent une certaine unanimité, qui est la bienvenue, sur nombre de questions dont s'occupe l'Assemblée. Je tiens à assurer l'Assemblée qu'il n'y a pas eu collusion entre les auteurs des rapports. Il est extrêmement encourageant que nous soyons parvenus à une certaine unanimité.

Lorsque la Commission des questions économiques et du développement du Conseil de l'Europe s'est demandé comment apporter dans les meilleures conditions sa contribution à ce débat important, elle est tombée d'accord pour faire établir et présenter son rapport par un représentant britannique. Pourquoi choisir un rapporteur britannique? Eh bien, il était d'abord bien placé pour exprimer l'opinion nouvelle d'un outsider, je devrais peut-être dire d'un outsider temporaire, sur les réalisations et les perspec-

tives de la Communauté économique, ce qui déjà devrait offrir un avantage. Mais il pouvait aussi mettre en question et critiquer de façon constructive les structures et les méthodes de la Communauté qui intéressent maintenant le grand débat qui se déroule au Royaume-Uni sur l'opportunité d'une adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté.

Vous savez en effet, Monsieur le Président, que la Grande-Bretagne est profondément divisée sur ce point essentiel. La négociation sur les conditions d'entrée acceptables pour le Royaume-Uni approchent de leur terme à Luxembourg et à Bruxelles. Elles n'ont pas encore été publiées et n'intéressent pas dans tous leurs détails notre débat. Ce qui nous intéresse ici, ce sont les questions plus larges de l'association de l'Europe occidentale et de l'avenir de ses relations intérieures et extérieures qui est dominé par la Communauté économique élargie.

Je commencerai pourtant, si vous voulez bien, par quelques commentaires sur les négociations de Bruxelles, car elles présentent un aspect que nous sommes nombreux en Grande-Bretagne à trouver très gênant, c'est le fait que selon nous il n'y ait pas de contrôle parlementaire démocratique sur les négociateurs de la Communauté. Certes, comme on l'a déjà fait remarquer, ces négociateurs sont nécessairement des ministres et des hauts fonctionnaires, puisqu'il s'agit du Conseil de ministres et de la Commission, mais, bien que les conditions finales d'un accord doivent être approuvées ou rejetées par le Parlement britannique, il ne semble pas qu'elles doivent être soumises pour examen, approbation ou amendement aux Parlements nationaux des Six ou au Parlement européen.

C'est pourquoi la puissance relative du Conseil de ministres et de la Commission à côté du manque d'autorité relatif du Parlement européen nous apparaît, à nous autres Britanniques, pour le moins, comme une faiblesse majeure de la structure de la Communauté économique et peut-être n'est-elle pas conforme à l'esprit du traité de Rome. Nous comprenons évidemment que, si la Grande-Bretagne veut adhérer à la Communauté, elle doit se conformer à ses règles, à ce qui est pour nous une redoutable consti-

tution écrite. Voilà qui pour nous sera une chose étrange. Nous avons pu nous passer de constitution écrite et nous ne sommes guère habitués à rédiger des constitutions. Nous en avons rédigé une en 1932 pour créer ce qui s'appelait alors le *British Commonwealth of Nations*, le Statut de Westminster, mais cette constitution comprend douze petits paragraphes sur trois pages. Ce fut suffisant pour instituer cette association de peuples. Après la guerre, selon notre conception pragmatique et peut-être un peu dogmatique, nous avions espéré qu'en aidant, par exemple, à la création du Pacte de Bruxelles, on pourrait faire naître et grandir une Europe unie démocratique avec la même souplesse.

Mais naturellement nos amis et voisins voulaient une association beaucoup plus solide et dans quelques mois, si le Parlement britannique approuve les conditions d'entrée, le Royaume-Uni fera partie de cette association plus solide. Il nous faut donc examiner les conséquences qui peuvent se produire et qui, j'espère, ne manqueront pas de se produire dans une Communauté économique élargie. Je suppose évidemment que si la Grande-Bretagne entre dans la Communauté, le Danemark, la Norvège et l'Irlande y entreront aussi, mais bien entendu après avoir mené leurs négociations et pris leurs décisions eux-mêmes.

La première question qui se pose alors concerne le sort des autres États membres de l'AELE. Je mets à part le Portugal parce qu'il n'a pas de place dans une Europe démocratique tant qu'il n'a pas de Parlement démocratique. Je pense et je crois que le Parlement européen estimera comme le Conseil de l'Europe que l'Autriche, la Suisse, l'Islande, la Suède et la Finlande devront continuer à développer leurs relations commerciales avec leurs anciens partenaires de l'AELE entrés dans la Communauté et même avec tous les membres de la Communauté et qu'il ne faut pas opposer de barrières à leurs arrangements commerciaux traditionnels. Quant à savoir si cette association entre la Communauté et les États neutres prendra la forme d'un accord de libre échange, d'une union douanière ou de toute autre association spéciale, c'est une question qu'ils devront débattre. L'important, c'est que le principe de leur association avec la Communauté soit admis.

Il peut se faire, et je crois que cela se fera, que l'association des États non membres, si je peux lui donner ce nom, engendre une politique économique et sociale commune avec la Communauté économique, si bien que l'adhésion totale avec droit de participer aux décisions politiques sera, le moment venu, un pas qui s'imposera logiquement aux neutres et qu'ils pourront franchir sans difficulté. Mais, dans une certaine mesure au moins, il faudra peut-être pour cela améliorer les rapports de la Communauté et de chaque État membre avec les États d'Europe orientale membres du COMECON pour vaincre leur hostilité éventuelle à cette évolution.

La question extrêmement importante des rapports Est-Ouest a été amplement débattue à l'Assemblée du Conseil de l'Europe et notre opinion s'est exprimée dans une résolution non équivoque qui demande l'établissement de relations entre l'Est et l'Ouest pour des raisons politiques et économiques. Cette opinion a encore été exprimée avec plus de force dans les deux discours que nous venons d'entendre et dans les quatre rapports qui nous sont soumis.

Je voudrais maintenant élargir l'horizon comme chacun des orateurs précédents l'a fait. Je n'ai pas besoin d'insister dans cette réunion jointe sur l'importance qu'il y a pour la Communauté économique à accorder une aide constructive aux pays en voie de développement du tiers monde et à se garder d'une politique qui les appauvrirait en leur fermant l'accès à des marchés dont dépend largement ou entièrement leur subsistance. Dans nos économies nationales et dans notre économie collective, nous ne perdons pas grand-chose à ajuster notre production et nos marchés à leurs besoins et nous aurons beaucoup à gagner dans la production et l'exportation de matériel et de biens à mesure que, avec notre aide, ils élèveront leur niveau de vie. Quant à ceux de nos citoyens qui auront à souffrir de notre aide à ces États plus pauvres, nous pourrons leur donner une juste compensation. C'est donc par humanité et par intérêt que nous devons aider les pays en voie de développement.

Ce n'est pas ici le lieu de faire valoir les desiderata des pays producteurs de sucre et des autres pays pauvres qui attendent de l'Europe et de l'Amérique du Nord une juste part de la prospérité occidentale. Je tiens seulement à dire que nous avons le devoir moral de les aider et que la Communauté économique desservira grandement l'objectif qu'elle s'est elle-même fixé si elle échoue entièrement à honorer ses engagements envers eux.

Je ne plaiderai pas non plus la cause de trois pays riches — la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Canada — pour l'accès aux trois marchés de la Communauté. Pourtant, dans une large mesure, et la Nouvelle-Zélande presque complètement, ils ont bâti leur économie sur la fourniture de denrées alimentaires et de matières premières à la Grande-Bretagne. Selon moi, l'Europe occidentale a beaucoup à gagner à maintenir l'importance de ces économies complémentaires.

Ces trois pays, bien entendu, ont immensément profité à la Grande-Bretagne sur le plan économique, mais ils ont servi plus encore le monde occidental par leurs expériences politiques, culturelles et pédagogiques dont tout État démocratique peut tirer bien des enseignements utiles.

Dans les vingt dernières années, les États de la Communauté ont dû travailler à mettre au point une politique propre à équilibrer le développement industriel, à inciter les industries à s'installer dans les régions où un besoin de travail et de revenus se fait vivement sentir, à équilibrer partout la croissance de leur économie. Ainsi s'est constitué dans toute l'Europe occidentale un riche domaine d'expériences en matière de développement industriel, où les membres de la Communauté peuvent tous puiser pour trouver, en cas de besoin, de meilleures solutions à leurs problèmes nationaux et aussi pour instituer en quelque sorte une politique de développement équilibré dans toute l'Europe occidentale. En effet, l'un des buts de la Communauté doit être la suppression des poches de chômage ou des zones à faibles revenus, où qu'elles soient, et de les revitaliser pour obtenir que chacun ait un bon niveau de vie aussi bien à la campagne qu'en ville, pour tendre

vers l'égalité des chances en matière d'enseignement et pour lutter partout avec détermination contre toute espèce de pauvreté.

Pour atteindre nos buts, nous devons insérer activement nos syndicats dans l'appareil gouvernemental de l'Europe nouvelle en cours de création. Ils sont directement intéressés par la politique et par les décisions économiques de la Communauté, décisions qui se répercutent sur le bien-être et le niveau de vie des syndicalistes et ils ont le droit d'être longuement consultés sur tout problème exigeant une décision. L'un de ces problèmes d'importance immédiate est la formation de sociétés multinationales, ces entreprises industrielles et commerciales géantes qui ont débordé les frontières nationales et pris une place importante dans nos économies et qui auront un effet croissant sur les réalisations économiques de nos nations. Tous nos pays sont intéressés à cette affaire. Aucun ne veut renoncer aux investissements de l'extérieur. Au contraire, nous devons accueillir les usines, les installations et les entreprises de sociétés expérimentées, dynamiques et habituées au succès qui ont leur siège hors de nos frontières nationales.

Cependant, il est très dangereux que d'importants secteurs de notre économie soient contrôlés hors de chez nous par de lointains administrateurs dont les décisions obéissent à des mobiles qui, sans nous toucher immédiatement, risquent de nous porter un grave préjudice.

Nous avons donc tout intérêt à protéger notre économie contre ces décisions fâcheuses et nous devons mettre rapidement au point une politique commune pour le légitime contrôle des sociétés multinationales.

Dans mon pays, beaucoup pensent que la Communauté économique, qui a pour préoccupation, peut-être inévitable, les droits de douane, les taxes à l'importation des denrées alimentaires, la politique agricole commune, la politique fiscale et la politique monétaire, est une sorte de club exclusif pour les financiers, les industriels et les hommes d'affaires, fermé aux travailleurs et à leurs aspirations à une vie meilleure. Ce tableau est évidemment caricatural. Le haut niveau de l'emploi et des salaires et l'amélioration du bien-être social dans la Communauté, attestés par les chiffres, montrent bien que les travailleurs ont tiré un avantage de la Communauté. Cependant, la Communauté doit clairement démontrer, par des actes, que tout le monde puisse constater, l'intérêt qu'elle porte au bien-être de tous — ouvriers, paysans, techniciens aussi bien qu'hommes d'affaires. Surtout, nous le répétons, le caractère démocratique de la Communauté doit être prouvé dans la pratique.

Un Parlement européen qui n'aurait pas de contrôle effectif sur la politique et les décisions des ministres serait sans valeur — un simulacre de gouvernement parlementaire.

Enfin, nous devons aussi porter notre attention sur nos nombreuses institutions européennes qui paraissent même plus nombreuses qu'il ne faut. Trop souvent, elles se compliquent mutuellement la tâche et mènent des activités qui font double emploi. Notre préparation doit donc être minutieuse. Nous devons collaborer pour éviter dans chacune de nos institutions — Conseil de l'Europe, Union de l'Europe Occidentale, Assemblée Atlantique, Commission économique pour l'Europe et les autres — les chevauchements d'activités et le gaspillage des efforts. Certes, une grande partie du travail accompli maintenant par certaines institutions devra être assumée par un Parlement européen élargi, mais il faut bien admettre que les États d'Europe occidentale ne seront pas tous membres. Il ne faudra donc pas les exclure complètement de ce qui deviendra le principal organe parlementaire.

Pour résumer le rapport, je veux dire qu'avec l'élargissement de la Communauté, le temps me paraît venu de recourir à l'idéa-lisme qui l'a fait naître pour créer une Europe vraiment européenne contenant le meilleur de nos traditions, de notre civilisation, c'est-à-dire le souci aigu des droits de l'individu, le souci de la qualité de la vie, le souci de la liberté politique, du gouvernement démocratique, de la justice et de l'égalité sociale.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. de la Malène, rédacteur de l'avis de la commission des relations économiques extérieures du Parlement européen.

M. de la Malène, rapporteur. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'union d'un certain nombre d'États européens dans une Communauté entraîne une telle transformation des données européennes que tous les Européens intéressés aimeraient avoir des idées précises sur la portée et la signification de ces changements.

Le poids d'une Communauté élargie dans les relations internationales sera tel que tous les partenaires économiques et politiques s'interrogent sur ses intentions et ses objectifs pour en tenir compte dans le nouveau rapport des forces.

Cette transformation des données, d'une part, et cet impact sur le monde extérieur, d'autre part, nous obligent à la tentative difficile de saisir un moment d'histoire européenne alors même que celle-ci est en train de se faire.

Le thème de notre échange de vues d'aujourd'hui « la fonction d'une Communauté élargie dans le contexte européen », nous invite à un véritable effort de prospective, discipline qui tient autant de l'éthique que de la politique. La pensée doit faire le va-et-vient entre le « pouvoir » et le « devoir », entre ce qui pourrait être et ce qui devrait être.

A partir de ce que nous savons de la Communauté et du contexte international actuel, nous devrions arriver à une représentation aussi claire que possible et de ce que pourrait signifier une Communauté élargie dans un contexte européen et mondial et de ce que devrait être cette Communauté élargie. Ces deux aspects se retrouvent d'ailleurs dans la notion de finalité politique.

Sans que l'on puisse distinguer un bouleversement particulier, une somme d'événements ont modifié radicalement l'ordre établi dans les relations internationales à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. L'évolution des forces respectives des continents et de certains États a créé crises et déséquilibres. Le monde est, comme toujours d'ailleurs, à la recherche de nouveaux équilibres et la Communauté élargie s'insère dans ce contexte européen et mondial en voie de redéfinition. C'est pourquoi il n'est pas possible de trouver une réponse unique à la question de ces finalités politiques.

C'est pourquoi aussi il ne faut plus tarder à s'interroger entre Européens sur le rôle, les fonctions et les responsabilités de l'Europe et de la Communauté, qui en est « l'expression la plus forte ». Le monde que nous voulons habiter, la société que nous voulons construire, l'Europe que nous voulons former dépendent aussi des Européens. Il est grand temps que les Européens affirment leurs propres objectifs, fixent ensemble la conduite que la Communauté élargie doit tenir en Europe et dans le monde et examinent les termes dans lesquels elle participera à la détermination de son avenir. Il n'est plus acceptable que la Communauté travaille au jour le jour, sans projet d'ensemble, réagissant au gré des crises et aux impulsions venues de l'extérieur.

L'élaboration communautaire d'une stratégie cohérente du développement de la Communauté dans le contexte européen et mondial est une nécessité urgente et un préalable à toutes constructions d'avenir.

Ayant déclenché le mouvement d'unité européenne fondé sur la liberté et l'égalité, les Européens doivent finalement aller au bout des engagements qu'ils ont pris entre eux et devant le monde. Pour cela ils doivent travailler à doter la Communauté élargie de structures capables de lui faire tenir le rôle qui lui revient.

Mais, d'abord, quelles sont les finalités de l'unification européenne ? Quelles sont les responsabilités qui en découlent ? Peut-il y avoir accord là-dessus ? Il est certain que la Communauté élargie prendra d'autant plus rapidement conscience de ses responsabilités européennes et mondiales que la Communauté actuelle est en mesure de définir les siennes. En décembre 1969, à la Conférence au sommet de La Haye, les chefs d'État ou de gouvernement de la Communauté des Six parlaient au paragraphe 3 d'une « Europe unie, en mesure d'assumer ses responsabilités dans le monde de demain et d'apporter une contribution répondant à sa tradition et à sa mission ». Ils estimaient plus loin, au paragraphe 4, « indispensable que cette Europe fût fidèle à ses amitiés extérieures, consciente du rôle qui lui appartient de faciliter la détente internationale et le rapprochement entre tous les peuples et d'abord entre ceux du continent tout entier ».

Dans le rapport des ministres des affaires étrangères sur l'Europe politique, dit « rapport Davignon », et plus particulièrement au paragraphe 9 du titre I, l'Europe est appelée à « se préparer à exercer les responsabilités que sa cohésion accrue et son rôle grandissant lui font un devoir, en même temps qu'une nécessité, d'assurer dans le monde ».

Le Parlement européen enfin, dans la résolution adoptée en conclusion de la discussion du rapport sur l'avenir politique de la Communauté, invitait le ministre des affaires étrangères à « définir d'urgence le rôle concret que peut et doit jouer dans le monde une Europe démocratique et indépendante ».

Un peu formelles, sans doute ces citations appellent cependant un contenu. Ce sera la tentative de cet avis de votre commission des relations économiques extérieures d'annoncer certains éléments plus substantiels dans le domaine qui est le sien.

La Communauté élargie n'aura pas seulement des fonctions répondant à des données géographiques, à des traditions d'histoire ou de culture, ou imposées par des besoins économiques. Elle aura encore des fonctions véritablement politiques, c'est-à-dire voulues et développées en vue d'une certaine finalité. Dans les différentes directions intéressant la Commission des relations économiques extérieures, quels pourront être et quels doivent être ce rôle et ces fonctions ?

Pour ce qui est des pays européens neutres qui resteront en dehors de la Communauté élargie, il faut prévoir certaines garanties. Ces États nous sont traditionnellement proches, et nos liens avec eux exceptionnellement forts. Ils ne devraient pas être pénalisés pour avoir préféré leur statut de neutralité. L'Europe a besoin des États neutres. Ils remplissent une fonction originale, certains servant de trait d'union entre l'Est et l'Ouest européens.

C'est à ce titre que la Communauté élargie doit trouver avec eux des arrangements particuliers et favorables, garantissant les intérêts en jeu.

Les liens créés entre ces pays neutres et certains candidats au Marché commun (AELE, Conseil nordique, Marché nordique du travail etc.) ne devraient pas être détruits à cause de l'élargissement.

Le développement des relations avec les pays de l'Est européens est aussi nécessaire que jamais. Les progrès de la politique commerciale commune sont particulièrement souhaitables dans ce domaine. L'amélioration des relations économiques et le développement des échanges commerciaux doivent contribuer au développement de l'économie de l'Europe orientale et consolider la détente dans l'espoir qu'un jour prochain la « paix froide » se mue en paix confiante. La reconnaissance par les pays communistes de la Communauté en tant que réalité économique et politique permanente sur la scène internationale sera le signe évident d'une telle évolution. Des relations entre le COMECON et une Communauté élargie pourraient être profitables pour les deux parties.

Il n'est pas impensable qu'une Conférence européenne des relations économiques puisse venir doubler un jour la Conférence européenne de la sécurité, préconisée par de nombreux pays.

Des relations stables entre la Communauté élargie et les États-Unis sont de la plus grande importance. Les deux principaux partenaires commerciaux, qui seront aussi les deux premières puissances économiques du monde, portent une responsabilité fondamentale dans l'évolution des relations économiques internationales. Il s'impose, dès lors, à eux la tâche constante de surmonter d'abord les difficultés sectorielles ou occasionnelles qui surgissent et de trouver ensuite un accord sur leurs politiques et options à long terme. Il est évident qu'une telle harmonisation des attitudes peut résulter seulement d'un dialogue permanent et, peut-être, institutionnalisé aussi bien entre les gouvernements qu'entre les parlementaires.

De récentes constatations ont pu faire état d'un changement de climat où la polémique semble dépassée. Le soutien américain à l'effort de construction européenne continue de s'affirmer et c'est un dialogue entre partenaires qui semble s'instaurer.

Avec le Japon, l'Australie, l'Union Sud-africaine et d'autres grands partenaires commerciaux, la Communauté élargie devra patiemment rechercher la promotion des relations économiques libres à travers le monde. Une libéralisation progressive et aussi large que possible des échanges constitue une contribution fondamentale à la paix entre les nations.

Au-delà de simples accords commerciaux, il sera de plus en plus nécessaire d'arriver, là aussi, à de véritables accords économiques internationaux.

Pour assurer la sécurité de son approvisionnement en énergie et en matières premières nécessaires à son développement industriel, la Communauté devra établir une stratégie globale la mettant à l'abri de dépendances trop grandes.

Dans le domaine monétaire et financier international, la Communauté élargie aura des responsabilités aussi précises qu'importantes. Elle devra ériger des digues contre l'afflux de monnaies de réserve non désirées et prendre ses distances par rapport au marché des euro-dollars. L'élaboration de mesures communautaires devrait lui permettre d'augmenter la marge de manœuvres de sa politique économique.

La gestion en commun des réserves de change, la création d'un fonds européen de réserve, l'abandon progressif du rôle de la livre sterling en tant que monnaie de réserve, le resserrement progressif des marges de fluctuations journalières des taux de change entre les monnaies des États membres, finalement la création d'une unité monétaire européenne, tout cela doit concourir à créer « un ensemble économique et monétaire individualisé et organisé ». En attendant, une première solidarité s'exprime dans le soutien monétaire à court terme et dans le concours financier à moyen terme. Enfin, une Communauté élargie, nouveau pôle d'équilibre monétaire, devra être assez lucide et courageuse pour refuser de tenir à son tour le rôle dangereux de détenteur d'une nouvelle monnaie de réserve, avec toutes les facilités et injustices que cela peut entraîner, notamment à l'égard du tiers monde.

Nos deux assemblées ont accordé une attention particulière à « l'avenir de l'unification européenne et l'action de l'Europe pour une politique en faveur des pays en voie de développement », lors de la réunion commune qu'elles ont tenue en septembre dernier.

Les rapports de MM. Amrehn, Vedovato, Triboulet, Bersani et Westerterp ont, à cette occasion, donné lieu à un débat extrêmement nourri.

Rappelons que, pour la Communauté actuelle, le mondialisme et le régionalisme dans l'aide aux pays en voie de développement ne s'excluent nullement, mais, au contraire, doivent se compléter.

C'est ainsi que la Communauté va, la première, instaurer le système des préférences généralisées pour les produits finis et semifinis des pays en voie de développement. Mais, en même temps, elle se préoccupe des conséquences défavorables qui pourraient en découler pour les pays en voie de développement qui lui sont associés, et cherche à les prévenir.

Avec la deuxième convention de Yaoundé et la convention d'Arusha, la Communauté a amélioré les possibilités de débouchés

des produits des EAMA et lancé le processus d'industrialisation des pays africains.

La politique d'association tend à dépasser l'aspect tarifaire et à se déplacer vers l'économique. Elle sera poursuivie aussi long-temps qu'elle répondra aux vœux des États associés eux-mêmes et étendue à tous ceux qui, se trouvant dans une situation comparable, souhaiteraient nouer un lien avec la Communauté.

En dehors des associations, la Communauté devra intensifier sa participation au programme d'aide alimentaire mondiale, à l'organisation des marchés internationaux par produits et à la stabilisation des cours mondiaux des produits de base.

A travers une série d'accords d'association et de préférences, la Communauté a montré son intérêt pour l'ensemble des pays du Bassin méditerranéen. Il est évident que toutes ces relations demandent à être approfondies et harmonisées entre elles. Le Parlement européen s'est longuement penché sur ce sujet à l'occasion de la discussion du rapport de M. Rossi. Il préconise, sur le plan commercial, une politique par produits et non seulement par pays, recommande une politique d'aide au développement reposant sur un engagement à long terme de la Communauté et souhaite une concertation accrue entre la Communauté et les pays méditerranéens.

Avec la déclaration de Buenos Aires, enfin, les États latinoaméricains ont clairement manifesté leur souhait de voir se développer les échanges et les relations entre la Communauté et le continent sud-américain. La Communauté élargie doit répondre favorablement à cette initiative et prendre des engagements précis, notamment en matière de commerce et de financement de l'aide au développement ainsi que dans le domaine de la science et de la technologie.

De cette revue générale des problèmes des relations extérieures, il ressort que l'Europe des Six, dans la perspective de l'élargissement de la Communauté, est en train de s'affirmer

comme un ensemble politique et économique individualisé et organisé, qu'elle cherche à se soustraire à l'emprise d'autres puissances étatiques ou économiques, qu'elle souhaite assumer ses responsabilités européennes et mondiales et notamment tenir ses engagements vis-à-vis des pays en voie de développement des États associés. Il devient clair aussi que, dans le monde des années 1970, la Communauté ne peut plus se contenter de mettre en commun les seules procédures économiques et diplomatiques du passé. Dans la Communauté les États membres ont déjà créé en commun un faisceau de pouvoirs nouveaux dans des secteurs auparavant « réservés ». Il n'y a pas eu transfert de pouvoirs, mais changement de dimension.

La Communauté est la nouvelle dimension des États européens. Elle est la « nouvelle frontière » des Européens.

Mais cette entreprise exige la mise sur pied d'une stratégie globale de développement de la Communauté.

Cette stratégie requiert une doctrine claire et permettant de prendre des initiatives politiques — et c'est un acte de foi.

Elle requiert ensuite une politique décidée et cohérente — et c'est un acte de volonté. La Communauté élargie ne peut pas être une addition de volontés politiques, mais l'expression d'un nouvel accord politique, capable d'engendrer des politiques véritablement européennes. Elle requiert enfin une méthode. C'est la méthode communautaire avec ses hommes et ses institutions — et c'est un acte de discipline.

S'il vaut certes mieux définir les politiques avant de créer des institutions, il n'en est pas moins vrai que certaines institutions favorisent la formation d'une politique commune et l'exécution rigoureuse de cette politique. Dans le Marché commun, les institutions communautaires s'efforcent de représenter et de défendre « les intérêts objectifs » de la Communauté.

Dans cette stratégie globale émergent deux objectifs prioritaires : la Communauté a besoin d'un centre de décision, la Communauté a besoin de l'institutionnalisation du dialogue avec ses partenaires.

Le rôle du Parlement européen est, à ce titre, particulièrement clair, puisque c'est à travers ses débats et ses rencontres avec les partenaires extérieurs qu'il est appelé à influencer les décisions des exécutifs, l'opinion publique européenne et l'opinion publique de nos partenaires.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Malfatti.

M. Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes (1). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les excellents rapports qui ont servi d'avant-propos au présent débat ont illustré le caractère actuel de l'Europe en traitant des questions auxquelles l'Europe doit répondre plutôt que des certitudes déjà acquises. Il est un fait que l'Europe et les Communautés vivent actuellement dans une réalité en pleine évolution. Les événements obligent désormais notre continent à passer du rôle de spectateur à celui d'acteur. Dans cette optique, la réunion d'aujourd'hui revêt une signification qui dépasse le thème fondamental du débat. Nous en avons la confirmation si nous considérons combien nous sommes privilégiés de pouvoir discuter dans cette assemblée européenne d'une question comme celle qui figure aujourd'hui à l'ordre du jour. C'est un privilège parce qu'il est rare que l'Histoire nous confronte directement à des problèmes aussi importants pour l'avenir que le rôle d'une Communauté élargie dans le cadre européen. C'est surtout pour cette raison que la réunion d'aujourd'hui ne peut pas et ne veut pas être l'occasion d'un échange de vues abstrait; elle veut être une confrontation utile pour une réflexion commune sur l'action que chacun de nous pourra accomplir dans l'exercice de ses fonctions.

La Communauté est le résultat d'une série d'efforts visant à mettre l'Europe à la dimension, désormais planétaire, des relations internationales. La précarité des aménagements européens centrés sur des pôles de pouvoir rigidement nationaux a donc cédé la place à des liens de plus en plus accusés d'interdépendance et d'interpénétration.

L'élargissement est l'aboutissement naturel de cette dynamique. Dans la mesure où il obtient le ralliement des pays d'Europe occidentale qui s'étaient abstenus de prendre part à l'entreprise ambitieuse lancée par les Six, l'élargissement traduit le succès de l'entreprise. Ou plutôt, cette réussite, en conduisant à l'élargissement, renferme en elle-même les conditions propres à donner une nouvelle impulsion à la dynamique communautaire. En accueillant en son sein la Grande-Bretagne, le Danemark, l'Irlande et la Norvège, la Communauté acquerra la force nécessaire à une vigoureuse relance de la construction de l'Europe.

Pour saisir tous les avantages de la situation, l'Europe doit cesser d'être conditionnée par des théories désuètes. L'une d'elles veut qu'il y ait une nette distinction entre la dimension économique et la dimension politique. En vérité, la frontière entre l'économique et la politique tend de plus en plus à s'atténuer, voire à disparaître. Même la politique étrangère et la politique de défense dépendent de plus en plus des décisions prises, par exemple dans le domaine de la politique industrielle et technologique, du commerce extérieur, de l'aide aux pays en voie de développement et de la politique énergétique. En outre, on s'aperçoit de plus en plus que la solution des problèmes fondamentaux de nos pays dépasse le cadre national. Qu'il s'agisse d'assurer un taux élevé de croissance dans des conditions de stabilité, de participer activement au système monétaire international ou de tirer le meilleur parti des conséquences multiples de la création d'un marché unique élargi, il apparaît de plus en plus qu'on ne peut atteindre ces objectifs qu'en poussant à fond l'interpénétration des économies des pays membres de la Communauté. Il convient de mettre au point des politiques budgétaires, économiques, fiscales, financières et monétaires dont la conception et la gestion ne soient pas seulement nationales, mais communautaires. On voit bien maintenant les limites de l'union douanière. Les techniques traditionnelles ne suffisent pas pour assurer le bon fonctionnement de ce que nous avons créé. Il faut donc que le processus communautaire soit poussé plus loin. Nous devons pouvoir vérifier jour après jour que — pour reprendre les mots du président Pompidou — « les nations européennes sont bien décidées à travailler ensemble afin de parvenir à une authentique unité, d'abord dans le domaine économique et ensuite, progressivement, dans tous les autres domaines sans aucune exception ».

Par ailleurs, ce processus ne concerne pas uniquement les pays démocratiques les plus économiquement développés de l'Europe occidentale, car leur unification progressive est riche de signification pour la politique mondiale. Deux voies s'ouvrent donc devant nous : renoncer à assumer notre poids et nos responsabilités en nous retirant derrière nos étroites limites nationales et en considérant la Communauté tout au plus comme un simple instrument d'intensification de nos échanges, ou choisir la voie du courage politique et nous fixer comme objectif l'exploitation politique des possibilités offertes par une Communauté élargie.

Notre époque et l'originalité de la construction communautaire nous invitent à rechercher — sur une plus vaste échelle que l'échelle nationale — une réponse positive, démocratique et moderne aux tensions, à l'inquiétude, aux contradictions inhérentes aux sociétés hautement industrialisées ou postindustrielles. La puissance commerciale et économique à laquelle nous sommes parvenus ensemble comporte l'obligation d'utiliser cette puissance pour le progrès et la paix du monde. Les finalités politiques du traité de Rome ne se résument pas à une sorte de nœud institutionnel qu'il faut trancher, elles nous montrent la voie qui nous permettra de rendre notre action plus cohérente, plus organisée et plus clairvoyante, et de créer une Europe de sécurité et de paix, de progrès et de justice, de développement et de stabilité. Un choix de ce genre n'est pas hors de nos possibilités. Les dirigeants britanniques ont affirmé à plusieurs reprises, au cours des négociations sur l'adhésion, que la Grande-Bretagne est disposée à

aller aussi loin que les membres actuels de la Communauté. La Communauté dont on négocie actuellement l'élargissement a décidé de se transformer d'ici dix ans en une union économique et monétaire. Il ne s'agit donc pas d'une Communauté enlisée dans la routine d'un processus inachevé, mais au contraire d'une Communauté qui est orientée vers l'avenir et qui se transforme et se consolide. Il est évident que la transformation, la consolidation, l'élargissement de la Communauté passent par la solution de problèmes hautement techniques. La nature de ces problèmes reste, toutefois, politique. Le soin de relier ces problèmes, d'en découvrir les connexions, d'en montrer les interférences relève d'un vaste dessein politique. On voit mieux dès lors combien est théorique la distinction entre l'approche dite politico-institutionnelle et l'approche dite fonctionnelle du problème capital de la construction européenne. De même qu'il est irréaliste de penser que la construction européenne puisse être quotidiennement rythmée par des propositions visant à la création d'assemblées constituantes européennes, de même il est faux de croire que les jours de l'Europe puissent se passer en discussions et en décisions touchant des problèmes technico-économiques sans aucun lien et échappant à une claire vision d'ensemble. Du reste, c'est la réalité objective de ce que nous sommes déjà et de ce que nous deviendrons bientôt qui nous incite à renforcer notre dessein politique global, à rechercher la solution des problèmes actuels au moyen d'une stratégie politique globale qui nous permette d'administrer au mieux ce que nous avons créé. Ce n'est qu'en transformant et en consolidant la réalité communautaire, en organisant avec clairvoyance ses relations extérieures, que nous pourrons envisager l'avenir non pas comme une fatalité ou un hasard, mais comme le résultat et la confirmation de notre cohésion. Sans un dessein politique d'ensemble, il n'y a pas d'avenir pour la construction de l'Europe.

Il convient également de réfuter la thèse selon laquelle le dessein était clair au début, mais qu'il est maintenant dépassé par la réalité mondiale en évolution. Il n'y a pas de place pour une Europe de la nostalgie, nous devons travailler à une Europe de l'initiative. C'est vrai aujourd'hui comme hier. Le chancelier

Brandt a écrit : « La politique européenne a parfois été défensive, limitée, voire négative. Mais, poursuit-il, la guerre froide telle qu'on la concevait autrefois a cédé la place à de nouvelles relations. Il y a encore de graves conflits qui ne peuvent être surmontés par l'illusion. Mais nous ne pouvons pas davantage les surmonter en restant prisonniers d'une vision dépassée des problèmes. Nous devons être capables de penser au-delà d'aujourd'hui et de voir les tâches qui nous attendent. »

Voilà pourquoi le processus d'unification européenne trouve sa confirmation dans l'évolution du monde et constitue lui-même un élément important du changement. Si nous travaillons à la réalisation d'une unité toujours plus étroite entre les pays d'Europe qui présentent à l'heure actuelle le plus de similitudes en ce qui concerne le régime de liberté, la stratégie politique et le degré de développement économique, cela ne veut pas dire que nous sommes opposés à la perspective d'une détente, de nouveaux et meilleurs rapports entre l'Est et l'Ouest et de relations d'alliance ranimées et renforcées avec les pays de l'Alliance atlantique et en premier lieu les États-Unis. A ceux qui accusent l'Europe des Six d'être l'Europe de la discrimination et de la guerre froide, il est facile de répondre que cette Europe a permis d'avancer dans la voie de la détente, que cette Europe a empêché la création d'une vacance de pouvoir incompatible avec une amélioration de l'ordre international, que cette Europe a augmenté notre capacité de collaboration commerciale, économique et technologique avec l'extérieur, que cette Europe a définitivement tourné le dos à l'ère sanglante des nationalismes exacerbés, qu'enfin cette Europe a introduit un élément nouveau dans la situation mondiale, sans compromettre l'équilibre des forces et la fidélité aux alliances sur lesquelles repose notre sécurité mutuelle et sans nier le rôle positif et spécifique des pays européens qui restent neutres ou non alignés.

Ainsi, la construction de l'Europe, que d'aucuns rejettent dans le passé, trouve au contraire chaque jour sa confirmation dans le présent et peut devenir un des éléments déterminants de l'avenir du monde. C'est dans ce cadre que la Communauté élargie peut donner une nouvelle physionomie à la carte de l'Europe. Et nous

pensons ici à la réalité de notre Communauté, qui est une Communauté ouverte, c'est-à-dire attachée au renforcement des échanges commerciaux mondiaux et portant un grand intérêt à l'avenir des pays en voie de développement. Notre attitude, notre façon d'être et notre choix d'une Communauté ouverte sont mis en évidence par le fait que nous sommes sur le point de conclure les négociations sur l'élargissement, mais aussi par notre volonté de discuter avec les autres partenaires commerciaux pour intensifier les échanges commerciaux mondiaux. Enfin, notre intérêt et notre ouverture envers les pays en voie de développement sont démontrés par la décision, que nous avons été les premiers à prendre parmi les pays industrialisés du monde, d'appliquer à partir du 1er juillet un système préférentiel généralisé en leur fayeur.

Une des responsabilités premières de la Communauté est l'instauration de nouveaux rapports avec les pays de l'AELE non candidats à l'adhésion. Maintenant que les conversations exploratoires avec chacun de ces pays sont terminées, la Commission que j'ai l'honneur de présider s'est engagée à participer à la recherche de solutions concrètes. Nous présenterons nos propositions au Conseil avant la fin du mois. Pour des raisons évidentes de correction, je ne peux donc pas faire de déclaration préalable aujourd'hui. De toute façon, le problème ne concerne pas uniquement les Six, mais il devra également être étudié, selon une procédure qui reste à fixer, avec les pays candidats à l'adhésion. Je suis convaincu que nous parviendrons à une solution satisfaisante pour tous, même si le problème est plus complexe qu'il n'apparaît à première vue.

Il est évident que la Communauté élargie devra jouer un plus grand rôle dans le Bassin méditerranéen, où tous les pays européens ont intérêt à favoriser la stabilité et la détente.

Il faut bien constater que nombre de pays méditerranéens demandent déjà à l'Europe communautaire de s'employer concrètement à atténuer les tensions dans cette zone.

Les accords de commerce ou d'association conclus entre la Communauté et ces pays ne constituent qu'un premier pas dans cette direction. Loin d'être un aboutissement, ces accords marquent le début d'un chapitre nouveau qui devra conduire à la mise en œuvre d'instruments bien plus incisifs qui exprimeront la volonté communautaire de donner un caractère politique aux relations avec ces pays.

La Communauté qui s'élargit doit définir ses relations avec les pays de l'Europe orientale. Nous devons convaincre les pays de l'Est des avantages que leur apporte une Communauté à dix qui tend à s'approfondir.

Le climat nouveau qui s'est instauré en Europe au cours des années 60 a pour origine l'intensification des relations économiques et commerciales : en tant que centre d'impulsion du développement des échanges, la Communauté y a fortement contribué. Les années 70 devront marquer la consolidation de ce climat en combinant l'intensification des échanges économiques et commerciaux avec de nouvelles formes de coopération dans les domaines d'intérêt commun.

L'obligation communautaire d'élaborer intégralement une politique commerciale commune à partir du 1er janvier 1973 montre bien que la présence active de la Communauté est désormais indispensable pour que s'institue une atmosphère de coopération intereuropéenne. Les objectifs du renforcement communautaire et le nouvel équilibre créé par l'élargissement en sont la confirmation.

La petite Europe des Six, en devenant la grande Europe des Dix, acquiert la dimension et le poids nécessaires pour jouer son rôle sur la scène européenne et mondiale. Ainsi que l'a affirmé le premier ministre, M. Heath, « il ne s'agit pas uniquement de rapiécer le tissu usé de notre continent; il ne s'agit pas uniquement de passer l'éponge sur les vieilles rivalités qui ont conduit à tant de désastres dans le passé. Nous avons tous des intérêts mondiaux et l'un de nos objectifs communs est l'augmentation et non pas la diminution de ces intérêts ».

Ceci nous ramène, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'alternative dont j'ai parlé au début de mon intervention.

La Communauté traverse une période où les doutes l'emportent sur les certitudes; la réalité en mouvement nous oblige à dissiper ces doutes. Si nous ne le faisons pas de notre propre chef, la force nue des faits avec sa logique destructive y pourvoira. Le défi que nous avons aujourd'hui à relever est au fond très simple. La Communauté élargie peut apporter à l'Europe un rôle à la mesure de ses aspirations, de sa dimension et de ses intérêts; mais il ne suffit pas de pouvoir, il faut encore vouloir et agir en conséquence.

(Applaudissements)

M. le Président. — Je vous remercie, M. Malfatti.

Nous allons maintenant interrompre nos travaux jusqu'à 15 h.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 12 h 45, est reprise à 15 h.)

PRÉSIDENCE DE M. REVERDIN

Président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe

M. le Président. — La séance est reprise

L'ordre du jour appelle la suite de l'échange de vues entre les membres du Parlement européen et les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

La parole est à M. Cantalupo.

M. Cantalupo. — (1) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je crois que le président Malfatti a su nous faire sentir ce matin l'importance des questions que nous discutons aujourd'hui. Les nouvelles que nous avons recues ce matin de Luxembourg au sujet de la rencontre des représentants des divers gouvernements et des représentants du gouvernement britannique sont positives. Un nouveau pas en avant vers l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun vient d'être accompli, qui élargit immédiatement non seulement l'horizon économique, mais aussi la portée politique de la tâche que nous accomplissons, en toute connaissance de cause, du moins, je l'espère. Il appartient au Parlement d'assumer des responsabilités précises, notamment parce que nous demandons à juste titre — ainsi que l'a fait ce matin le représentant du Parlement britannique — que le Parlement ait un pouvoir de contrôle accru sur l'orientation de la politique générale d'élargissement de la Communauté. Mais, si nous voulons obtenir un pouvoir de contrôle accru, nous devons commencer par l'exercer. Moins le Parlement européen est doté de pouvoirs statutaires, plus il doit exercer une autorité morale : il doit compenser spontanément par son autorité le manque d'instruments juridiques permettant l'exercice d'un véritable contrôle.

Mes chers collègues, le président Malfatti a répété ce matin une question qu'il avait posée il y a quinze jours à la présente assemblée réunie à Luxembourg : « L'Europe veut-elle l'Europe ? » Nous devons nous demander aujourd'hui non seulement si nous voulons l'Europe, mais aussi si nous voulons une Europe plus vaste et plus puissante que celle que nous avons réussi à construire jusqu'ici. Car les négociations avec la Grande-Bretagne, positives jusqu'à hier soir — et nous espérons qu'elles continueront à l'être — nous ouvrent de telles perspectives que d'importantes responsabilités pourraient bientôt nous revenir, avant même que nous soyons prêts à les assumer. Nous devons également faire un effort de célérité pour pouvoir affronter les tâches qui ne vont pas tarder à nous incomber. L'entrée de la Grande-Bretagne crée une plate-forme politique de portée mondiale. M. Giraudo

et les trois autres rapporteurs ont d'un commun accord mis en évidence ce tournant, ce brusque changement de niveau dans la vie de la Communauté. Nous multiplions nos pouvoirs et nous devons savoir si nos structures sont capables d'absorber l'augmentation de pouvoir politique, qui, en quelque sorte, est sur le point de s'imposer à nous.

Ce problème ne concerne pas seulement les rapports entre les membres actuels et les membres futurs de la Communauté, mais il concerne surtout les rapports, qui se dessinent déjà à l'horizon, entre la Communauté élargie d'abord à dix, puis, nous l'espérons, à un plus grand nombre de membres, et tous les États tiers qui resteront probablement en dehors de la Communauté pendant de nombreuses années et peut-être pour toujours.

Le développement de la Communauté suit pratiquement une progression géométrique et non pas arithmétique. Nos réunions jointes sont destinées à préciser la portée de cette évolution. Nous aurions préféré que ce débat ait lieu après l'entrée de l'Angleterre dans la Communauté. Toutefois, en le tenant aujourd'hui, à la veille de ce grand événement, nous sommes amenés à faire un examen de conscience, à assumer nos responsabilités, comme c'est notre devoir. Nous devons nous demander si nous sommes prêts et capables d'affronter toutes les responsabilités que l'entrée de l'Angleterre imposera aux six membres actuels de la Communauté.

Cet examen de conscience devait intervenir de toute manière. Nous ne nous y mettons qu'aujourd'hui, mais nous souhaitons qu'il se poursuive au cours des prochaines séances dont l'atmosphère sera, j'espère, plus chaleureuse que celle d'aujourd'hui, car nous nous acheminons vers des dimensions nouvelles pour lesquelles il nous faut préparer de nouveaux instruments. Le problème doit être approfondi. Il ne suffit pas de demander l'accroissement des pouvoirs statutaires du Parlement; nous pourrons nous-mêmes renforcer ces pouvoirs dans la mesure où nous saurons faire notre devoir, même si le dispositif n'est pas entièrement en place. Nous devons donc reconnaître que l'entrée de la

Grande-Bretagne pose trois problèmes, deux directement et l'autre moins directement. Le premier concerne nos relations avec les pays qui entreront avec l'Angleterre; le second concerne les pays qui entreront ou n'entreront pas dans la Communauté, selon que nous aurons ou que nous n'aurons pas une conception politique assez souple pour leur offrir d'autres conditions d'association qu'à l'Irlande et au Danemark. Il faut penser aux pays de l'AELE qui ne pourront pas adhérer dans les mêmes conditions parce que leurs structures juridiques ou les engagements internationaux de leur politique étrangère leur ôtent la possibilité d'agir en toute indépendance, soit à cause de leur neutralisation, comme l'Autriche, soit à cause de leur neutralité comme la Suisse.

Nous avons ensuite le problème des relations avec les pays méditerranéens, problème qui vient d'être posé en termes clairs lors des conversations entre les membres de la Communauté. Il y a enfin la question des relations avec les pays d'Europe orientale, avec ce que l'on appelle le monde soviétique ou socialiste.

L'entrée de la Grande-Bretagne ouvre, pour un avenir non pas immédiat mais du moins très proche, de nouveaux horizons sur ces problèmes. Aussi est-il bon et même nécessaire que le Parlement européen se penche dès aujourd'hui sur ces importantes questions et cherche dès maintenant au moins les grandes lignes d'une réponse. Comme la politique commerciale communautaire prend une importance politique croissante, il nous faut poser le problème en termes politiques.

Je parle, Monsieur le Président, au nom du groupe libéral du Parlement européen et du groupe libéral du Conseil de l'Europe qui ont décidé ce matin au cours d'une réunion commune d'exprimer leurs vues d'une même voix et j'ai l'honneur d'avoir été chargé de cette tâche. Je tiens à dire immédiatement, au nom des deux groupes libéraux en complet accord, que nous sommes conscients de la tâche qui nous attend. S'agissant du premier problème, notre point de vue est le suivant : en ce qui concerne les pays qui pourront presque certainement adhérer comme l'Angleterre au Marché commun — les pays de l'Europe septentrionale — nous

estimons qu'une série de problèmes essentiellement économiques et techniques, c'est-à-dire pratiques, devront être résolus, tandis qu'avec les pays qui y entreront probablement à un stade ultérieur— si jamais ils y entrent— il nous faudra résoudre des problèmes de caractère politique. Nous devrons donc observer deux attitudes. La première, qui devra être adoptée immédiatement, consiste à n'épargner aucun effort pour que les pays qui sont actuellement liés à la Grande-Bretagne par des relations purement économiques, mais qui conservent leur entière liberté en tant qu'États indépendants, puissent adhérer avec la certitude de ne pas subir de pertes économiques. La Communauté n'agira certainement pas dans ce sens. D'où la perspective de négociations complexes, importantes et difficiles, mais qui pourront être rapidement menées à bien parce qu'elles n'auront pas de contenu politique qui puisse être un obstacle à leur conclusion.

Par contre, les pays comme l'Autriche, la Suisse, la Suède posent de très graves problèmes politiques et de droit international. Leur neutralité, sans limiter leur souveraineté, leur impose une certaine souplesse dans les relations internationales. Pour ces pays il ne s'agit pas de volonté politique. Il s'agit de savoir dans quelle mesure nous souhaitons leur participation.

Pour ce deuxième groupe de pays, nous demandons, en tant que groupe libéral, l'adoption d'une attitude très souple dès maintenant, nous estimons qu'il ne faut en aucun cas leur fermer la porte. Leur adhésion est impossible aujourd'hui à cause de leur neutralité, ou de leur neutralisation, mais demain, si la situation politique de l'Europe changeait, ils pourraient se trouver libres d'adhérer. Nous devrions empêcher que ne se forment des obstacles qui seront plus tard insurmontables. Autrement nous négligerions l'une des données principales de notre raison d'être, le développement de tout le potentiel du Marché commun dans le libéralisme. D'ailleurs, même s'ils sont limités par leur neutralité constitutionnelle, ces pays sont tous régis par des systèmes profondément démocratiques, de sorte que leur adhésion ne se heurterait à aucun obstacle idéologique ou philosophique.

Toutefois, nous devons aussi offrir à ces pays des conditions économiques qui leur permettent d'adhérer demain s'ils le souhaitent. Il nous faut donc élargir le plus possible notre horizon et veiller à n'opposer nous-mêmes aucun obstacle à un élargissement de la Communauté qui aille aussi loin que possible.

Un autre problème se pose à propos des pays méditerranéens. A cet égard, je suis heureux de rappeler aux parlementaires ici présents que, voici seulement quatre mois, tous les membres du Parlement européen ont admis en ce qui concerne les relations entre les pays membres de la Communauté et tous les pays méditerranéens, en particulier ceux d'Afrique du Nord et du Proche Orient, la nécessité de trouver un système permettant aux États occidentaux membres de la Communauté d'harmoniser au maximum leurs politiques à l'égard des pays méditerranéens et notamment de ceux qui ont acquis récemment leur indépendance. Une résolution de la plus haute importance a été adoptée à l'unanimité et a rencontré un accueil positif de la part de tous les pays que nous représentons et de nos gouvernements. De plus, nous venons d'apprendre qu'il y a exactement un mois, la dernière réunion du Conseil de ministres à Bruxelles a examiné la nécessité d'uniformiser au maximum la politique méditerranéenne des États membres de la Communauté et a décidé de lancer de façon directe et concrète une série de mesures visant à l'harmonisation des politiques de nos pays à l'égard de tous les pays méditerranéens.

J'aimerais qu'aujourd'hui l'Assemblée marque davantage encore son désir d'uniformiser la politique méditerranéenne, car le Parlement européen a décidé ici, il y a deux mois, alors qu'aucun gouvernement ne s'y est opposé et que tous s'y sont montrés au contraire favorables, de considérer comme des États méditerranéens, des pays comme l'Allemagne et les Pays-Bas, qui n'ont pas d'intérêt immédiat, direct et géographique en Méditerranée. En effet, ces pays partagent l'intérêt que la Communauté européenne dans son ensemble porte à la Méditerranée, ce qui justifie une action commune ou collective dans le Bassin méditerranéen.

Je crois, mes chers collègues, que la rapidité et l'énergie incomparables avec laquelle la Russie, après les imprudences notoires de certains milieux politiques égyptiens, a récemment rétabli son pouvoir militaire en Égypte par un traité qui associe directement ce pays à la défense du monde socialiste, premier accord de ce genre avec un pays méditerranéen, montrent la nécessité et l'urgence pour les pays occidentaux méditerranéens de mettre en œuvre une politique méditerranéenne commune, sans laquelle de nouveaux faits interviendront, et de nouveaux obstacles surgiront qui ne tarderont pas à fermer certaines des portes qui nous sont encore ouvertes.

L'épisode égyptien apparaît comme une menace, comme un danger, comme une preuve de l'aptitude de la Russie à modifier très vite à son avantage et au seul profit de sa puissance stratégique une situation initialement défavorable.

Aujourd'hui, notre position dans le bassin méditerranéen est beaucoup plus critique qu'il v a environ trente jours. Lors de ses prochaines réunions à Bruxelles, le Conseil de ministres sera donc encore plus fondé à examiner en automne la nécessité d'unifier la politique diplomatique et économique des pays du Marché commun à l'égard des pays méditerranéens ayant récemment accédé à l'indépendance. Voilà la deuxième recommandation que nous devons faire car si nos ministres des affaires étrangères ont compris la nécessité de prendre cet engagement, c'est que les paroles prononcées dans ce Parlement il y a quatre mois, s'appuieront sur la réalité, ont eu la force, l'avantage et l'honneur de sensibiliser nos six gouvernements. Cela montre que, dans certaines affaires politiques de très grande importance, même si le Parlement européen n'est pas doté de tous les pouvoirs statutaires de contrôle, il jouit néanmoins d'une autorité morale et politique suffisante pour pouvoir orienter les gouvernements dans l'intérêt commun de la Communauté européenne.

Le troisième point, Monsieur le Président, chers collègues, concerne les relations entre la Communauté économique européenne et l'Europe orientale.

Y a-t-il du nouveau dans ce domaine? Certainement, en théorie. La conférence de Lisbonne n'est pas un événement

secondaire et événement secondaire il serait, s'il n'avait pas de suite. Mais les déclarations faites à Lisbonne par presque tous les États membres de l'OTAN font vite leur chemin et il faut espérer qu'elles trouveront un écho suffisant dans la réalité. Il faut se rappeler que les grandes lignes de la thèse favorable à l'établissement de relations entre l'Europe occidentale et le monde soviétique ne sont pas nouvelles. Nous sommes partis de loin et de positions totalement négatives. En effet, le bloc communiste a déclaré une guerre à outrance à la Communauté, il a souhaité son effondrement, sa disparition, il a toujours demandé à pouvoir négocier séparément avec chacun des membres et jamais avec la Communauté dans son ensemble. Toutefois, avec la politique de l'Allemagne fédérale à l'Est, le problème, du moins théoriquement, a été posé dans des termes qui ont eu un retentissement dans ce Parlement, en particulier lorsque le ministre des affaires étrangères, M. Scheel, est venu ici nous rendre compte des conversations qui ont eu lieu avec la Russie. L'Allemagne a clairement posé le problème du Marché commun au cours des entretiens avec les pays d'Europe orientale. En fait, l'Allemagne a négocié en tant qu'État membre de la Communauté et n'a jamais abandonné cette qualité qui est le véritable titre dont elle dispose pour négocier avec les pays d'Europe orientale. Il ne s'agit pas d'obtenir la reconnaissance de la Communauté par la Russie, mais de savoir si en fait — sinon en droit — les pays communistes séparément ou, mieux encore, collectivement sont disposés à négocier avec la Communauté sur des questions économiques. La situation nouvelle créée par l'entrée de la Grande-Bretagne pourrait également avoir des répercussions dans ce domaine. Bien que je puisse me tromper, je crois, pour ma part, que le changement, jusqu'ici formel, qui s'opère dans le langage de la Russie vis-à-vis de la Communauté est une conséquence directe, d'une part de la politique de l'Allemagne fédérale à l'Est, d'autre part de l'entrée de la Grande-Bretagne qui ôte à la Russie tout espoir de voir s'effondrer la Communauté. La Russie en a pris immédiatement conscience et a compris que, dans ces conditions, il serait vain de continuer de se poser en principal adversaire de la Communauté et que cette politique ne rentrerait pas dans le cadre des relations générales soviétiques avec l'Occident. Le problème va donc se poser. Il a été examiné à Lisbonne. Le rapport de M. Giraudo

fait des allusions, des suggestions — on ne peut les appeler propositions — où il avance le nom de certaines organisations qui pourraient entamer le dialogue avec la Russie. M. Giraudo pense que les entretiens pourraient avoir lieu à la Commission économique pour l'Europe des Nations unies, siégeant à Genève, où l'ONU devient pratiquement européenne, tout au moins dans une certaine mesure, et où elle entretient des contacts avec les États européens non représentés à l'Assemblée de New York. M. Giraudo propose également le GATT. J'aimerais qu'ici les choses soient bien claires. Nous autres libéraux avons tenu ce matin un débat approfondi sur ce problème et nous sommes tombés d'accord sur le principe suivant : la reconnaissance de jure et de facto de la Communauté par la Russie doit être sine qua non de tout développement de nos relations. On ne peut admettre aucune équivoque sur ce point. Nous avons la profonde conviction que l'Allemagne fédérale n'a nullement failli à cette conception et qu'au contraire elle l'a confirmée explicitement et radicalement de sorte que nous pouvons fermement nous y tenir.

Je tiens maintenant à poser une question au nom des libéraux : sommes-nous tous convaincus, nos gouvernements sont-ils tous convaincus, que nous devons agir conjointement sur ce point ou bien un gouvernement envisage-t-il de suivre sa propre ligne d'action? Il y a peut-être des gouvernements européens qui pensent pouvoir agir seuls, indépendamment de la Communauté économique, et je songe aux doutes émis à juste titre par M. Malfatti ce matin. Nous devons le remercier de cette autocritique à laquelle nous nous livrons ici, dans un certain sens, en accord avec lui. Ne craignons-nous pas que l'un des six gouvernements s'engage tout seul sur ce terrain extrêmement délicat et y exerce une action indépendante qui pourrait compromettre les intérêts de tous les autres?

La question « l'Europe veut-elle l'Europe » comporte un point d'interrogation très précis à l'égard du bloc soviétique : voulons-nous tous être des Européens de l'Ouest ou voulons-nous agir chacun de notre côté et affaiblir ainsi les autres ? Si les choses

se présentent ainsi, il est évident que les négociations entre la Communauté et le bloc soviétique ne pourront jamais faire de sérieux progrès.

Je dois soulever encore une autre question préalable au nom de mes amis libéraux : s'il devait y avoir des négociations — cette éventualité a déjà été envisagée à Lisbonne et le Parlement européen ne saurait l'ignorer — ces négociations devraient se dérouler de manière à ne pas diminuer, mais au contraire à augmenter l'individualité, la souveraineté, l'indépendance et la liberté des différents États du bloc communiste. En fait, si la Russie traitait au nom de tous les pays communistes, nous aurions failli à la tâche libérale de ce Parlement et à sa raison d'être libérale, parce que nous aurions ainsi facilité l'asservissement direct de certains de ces États à la Russie. Pour parler plus directement, nous devons répéter ce que nous avons déjà dit chaque fois que nous avons discuté cette question : pour que ces négociations soient conformes à l'idéologie libérale dont s'inspire le Marché commun et à laquelle il doit son origine et son avenir, nous devons les faire progressivement, de manière à conférer une liberté grandissante aux pays du bloc communiste qui devraient négocier séparément avec l'ensemble de la CEE. Autrement, nous aurons marqué indirectement et involontairement une solidarité de fait avec la Russie en diminuant la liberté de ce que l'on appelle aujourd'hui les États satellites.

Cette vision implique de notre part une grande souplesse d'esprit et une grande diplomatie. Les opérations sont très difficiles et leur portée est lointaine. Mais, nos chefs de gouvernement, les dirigeants du mouvement européen en général, la Commission des Communautés européennes ont prouvé qu'ils pouvaient agir avec souplesse. Aussi sommes-nous sûrs que notre autorité morale sera renforcée si, dès le début, les choses sont exposées franchement et clairement.

Sur ce point nous tenons, en tant que libéraux, à dire au Parlement européen, que, pour la part de responsabilité qui nous incombe, il ne faut pas, par imprudence, faire une entorse à un

principe, et que les pays occidentaux doivent continuer à faire preuve de la solidarité la plus totale et la plus efficace en ne montrant qu'un seul visage au monde soviétique. Sinon, les efforts d'un État pour isoler certains d'entre nous ou la désertion de telles ou telles forces politiques diminueraient notre autorité, notre unité et notre force, et la Russie nourrirait à nouveau l'espoir de nous voir désunis, divisés, sapant ainsi indirectement le Marché commun de l'extérieur avant d'entamer des négociations avec lui. S'il y a un moment qui se prête à notre solidarité, c'est bien le moment où l'entrée de la Grande-Bretagne renforce indubitablement notre autorité et nous donne le prestige politique que nous convoitons depuis longtemps et que nous sommes maintenant sur le point d'acquérir.

Ainsi, tout finit par se ramener à une question d'unité et le président Malfatti a eu raison de mettre en évidence ce matin cette vision globale de notre conduite, où aucun problème n'est plus purement technique, et où tous les problèmes relèvent de la politique générale. En conclusion, je ne puis que réaffirmer que nous devons marcher de concert, parce qu'à partir de maintenant toute division serait fatale et compromettrait les résultats positifs que nous avons obtenus. Cette volonté politique peut faire naître la plus grande force constructive que l'Europe ait connue ces quinze dernières années.

Nous devons intensifier notre solidarité et notre amitié en obéissant docilement mais avec enthousiasme à la voix historique du Marché commun. L'unité économique n'est que la première étape du développement de l'unité politique, sans laquelle le travail que nous avons accompli ces dernières années serait toujours précaire. Le lien entre l'unité économique et l'unité monétaire, c'est-à-dire le développement harmonieux de nos économies, la plus grande égalisation possible de tous les niveaux sociaux dans les pays de la Communauté, la suppression des poches de pauvreté, des déséquilibres, des points faibles sur lesquels nous pouvons être attaqués par la concurrence extérieure et les déviations internes, toutes ces tâches doivent être réunies dans une optique générale qui permette, à l'intérieur de la Communauté,

de créer un climat d'unité entre les États membres et, à l'extérieur, de montrer non seulement un seul visage mais aussi un corps solide, uni et efficace, qui nous donne finalement le droit de soutenir encore une fois notre énorme ambition, car c'est vraiment une énorme ambition que de vouloir représenter la troisième puissance économique du monde.

Ou nous saurons gagner ce droit grâce à l'unité politique ou nous perdrons et notre liberté politique, si elle est trop faible, et le fruit même de l'unité économique que nous réalisons actuellement si péniblement.

(Applaudissements)

M. le Président. — Je vous donne la situation : il y a encore quatorze orateurs inscrits. Puis-je prier chacun de faire un effort de brièveté? Je sais que ce genre d'injonction est rarement suivi d'effets, mais si vous voulez terminer avant sept heures, il faudrait que certains fassent un effort de concision.

La parole est à Lord Gladwyn.

Lord Gladwyn. — (E) Monsieur le Président, si la nouvelle Communauté des Dix, c'est-à-dire la Communauté économique européenne plus les quatre candidats, se crée bientôt, il faudra évidemment qu'elle établisse des relations spéciales avec cinq États industrialisés et neutres d'Europe septentrionale et avec six États en voie de développement d'Europe méridionale. L'association avec le premier de ces groupes prendra certainement la forme d'une zone de libre échange si les Russes le permettent en ce qui concerne la Finlande et l'Autriche, ce qui malheureusement n'est peut-être pas sûr.

L'association avec le deuxième groupe prendra sans doute la forme de relations spéciales permettant un accroissement des biens et des services. Dans les deux cas, ces États associés pourront, je suppose, être représentés au Parlement européen sans droit de vote, mais ils ne pourront pas participer à la prise de décisions, car s'ils le pouvaient, il n'y aurait sans doute plus moyen de créer une unité pour remplacer la pluralité. Si, par extraordinaire, les Dix progressent rapidement vers l'union monétaire, ce qu'ils ne pourront évidemment pas faire tant que la règle de l'unanimité sera en vigueur, les cinq États du groupe nordique seront placés devant la nécessité brutale de se joindre aux Dix, à moins qu'ils en soient physiquement empêchés.

Comment, par exemple, la Norvège pourrait-elle appartenir à une union monétaire dont la Suède ne serait pas membre ? Mais si les membres du groupe nordique se joignent aux Dix, ils devront sans doute renoncer à leur neutralité. De toute évidence, les Six du groupe méridional ne peuvent pas faire partie d'une union monétaire puisqu'ils ne peuvent même pas accepter le libre échange avec le Marché commun.

Si donc la Communauté des Dix se constitue, il semble bien que, dans quelques années, la Suède se joindra à elle, même s'il lui faut un délai, puis peut-être la Suisse. Il n'y a guère d'espoir que l'Autriche et la Finlande viennent, elles aussi, grossir les rangs de la Communauté économique européenne, tant que les rapports est-ouest resteront à peu près ce qu'ils sont. Je pense que l'Islande peut rester en dehors de la Communauté, mais il appartient aux Islandais d'en décider.

Les États méridionaux incapables d'affronter la concurrence des États industrialisés ne pourront pas non plus se joindre à la Communauté élargie s'ils n'ont pas un régime démocratique. Or, on sait que, pour le moment, trois ou quatre d'entre eux ne répondent pas à cette condition. On peut donc penser que, pratiquement, et dans un avenir prévisible, « l'Europe » sortira de la Communauté élargie des Dix ou peut-être des Onze diversement associés à dix ou onze autres États européens.

Avec les États européens de l'Est, sauf bien entendu la Russie, encore que certains la comprennent parmi eux, les rapports de la nouvelle « Europe » iront, espérons-le, en s'améliorant. A mon avis, ils seront sans doute bons. Mais il est indéniable que

la nouvelle Europe, si elle se constitue, devra y parvenir en dépit de tous les efforts du gouvernement soviétique pour empêcher sa formation et que, par conséquent, du moins pour un temps, l'éventualité d'une intégration ou même d'une véritable association économique, sans parler d'une association politique, avec les États d'Europe occidentale, est improbable.

A moins d'envisager la disparition ou un grave affaiblissement de l'alliance occidentale, voilà donc la situation qu'on peut raisonnablement s'attendre à trouver vers la fin de la décennie, c'est-à-dire vers 1980. On aura un noyau de 11 ou 12 États dont l'intégration économique et, espérons-le, politique, ira en s'accentuant et qui sera entouré par ce qu'on pourrait appeler une « écorce » de 9 ou 10 États ayant avec lui des relations spéciales.

Comment dans ces conditions organiser au mieux notre Communauté élargie? Nous ne pouvons certainement pas en faire un ensemble unitaire qui ne soit pas une simple alliance ni même une confédération d'États souverains parfaitement indépendants, si nous n'acceptons pas tous au moins une certaine limitation de notre liberté individuelle d'action.

Si l'on prend au pied de la lettre le récent accord entre le premier ministre britannique, M. Edward Heath, et le président de la République française, M. Pompidou, je dis bien au pied de la lettre, il offre une perspective assez sombre pour le moment. En effet, si la France et la Grande-Bretagne annoncent d'avance qu'en dernier ressort la Communauté élargie reposera sur le principe de l'unanimité et non pas sur le vote à la majorité qualifiée, en négligeant ou en oubliant le rôle de la Commission et en mentionnant à peine un accroissement des pouvoirs du Parlement européen, il est clair qu'aucun progrès n'est possible vers l'union économique et à plus forte raison monétaire.

Or, Monsieur le Président, il est également clair que le seul élargissement de la Communauté économique européenne des Six à Dix membres et même finalement, sans aucun doute, à un chiffre

plus grand encore, obligera les membres, ne fût-ce que pour éviter la répétition des crises qui risquent de détruire à brève échéance toute la machine, à adopter d'autres règles que l'unanimité, même pour les décisions touchant les prétendus « intérêts vitaux », et à renforcer le pouvoir du Parlement européen qui, dès lors, devra évidemment être élu au suffrage direct. Il serait assez simple de procéder à cette réforme. Il suffirait qu'un gouvernement britannique et un gouvernement français fassent un jour une déclaration où ils décideraient de s'en tenir aux termes du traité signé par les deux États!

Il y aura de nouvelles élections en France et en Grande-Bretagne en 1973 et en 1974, en Grande-Bretagne probablement en 1974, et nous devons espérer et croire que d'ici là le fonctionnement de la Communauté élargie aura déclenché la décision de faire le grand plongeon et de créer une véritable autorité fût-ce dans des domaines étroitement délimités. Si cette décision n'était pas prise, on peut sans doute dire qu'aucun grand progrès et même aucun progrès tout court ne serait possible dans la lutte contre la pollution ou pour la participation ou dans n'importe quelle lutte pouvant gagner la sympathie de la jeune génération à laquelle M. Frydenlund a consacré si justement une grande attention dans son rapport.

Restent la politique étrangère et la défense. Nous devons tous reconnaître ici que si la Communauté élargie ne trouvait pas à brève échéance un moyen nouveau pour harmoniser la politique de ses membres, elle pourrait bien courir un grave danger dans les années qui viennent. Nul ne peut espérer une véritable détente, je le crains, et si les Américains retiraient d'Europe le gros de leurs forces, l'Union soviétique, poursuivant sa tactique de division, jouant les membres de la Communauté les uns contre les autres, pourrait bien, j'en ai peur, se trouver du côté du manche, à moins que la Communauté élargie ne rationalise et n'harmonise ses forces et ne trouve le bon moyen de coordonner aussi sa politique étrangère. Il serait inopportun maintenant d'épiloguer sur ce qui peut être fait, mais j'espère que dans cette réunion jointe de nos deux Assemblées, on ne trouvera pas trop d'oppo-

sition à une conception générale dans laquelle une union élargie de l'Europe occidentale deviendrait en quelque sorte l'aile politique et militaire d'une Communauté économique élargie, puisque ces deux organisations auraient la même composition, et j'espère que l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale finirait par fusionner avec le Parlement européen et qu'une Commission politique indépendante serait créée pour assister les ministres dans tous les domaines de la politique étrangère et de la défense. Ce ne sont même pas des propositions « supranationales », car aucune des institutions que j'ai nommées n'est supranationale, et nous pouvons espérer qu'elles seront enfin examinées sérieusement lorsque seront prises les grandes décisions sur l'élargissement de la Communauté.

En attendant, je suis sûr que tous les membres actuels ou en puissance de ce qui sera probablement, dans un an et demi environ, le Parlement européen des Dix ou des Onze proclameront nettement dans leur Parlement national que seule une adhésion au sens du traité de Rome permettra à la Communauté élargie de devenir une Communauté et même, tout simplement, de fonctionner dans les prochaines années.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Scelba.

M. Scelba. — (I) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je crois que l'élargissement perdrait beaucoup de sa valeur si la Communauté se limite à traiter les matières qui relèvent actuellement de sa compétence. Cela pourrait augmenter les difficultés existantes et empêcher de résoudre les problèmes importants en suspens.

Nous qui, depuis des années, souhaitons l'élargissement de la Communauté et, en particulier, l'entrée du Royaume-Uni, nous avons toujours pensé que cette entrée devait donner à la Communauté la force, ou la plus grande force nécessaire, à un développement plus résolument politique.

Lors de la Conférence de La Haye, à laquelle revient le mérite d'avoir relancé la politique communautaire, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur foi dans les objectifs politiques, leur volonté de mener à terme l'œuvre entreprise et leur confiance dans le succès final.

Toute la signification de la Communauté européenne réside dans les objectifs politiques qui lui ont été fixés; cela est dit dans les traités de Rome et cela a aussi été solennellement proclamé à la Conférence de La Haye, due à l'initiative du président de la République française. Après avoir affirmé que le processus communautaire était irréversible, compte tenu des résultats obtenus, la Conférence ajoutait que proclamer cette irréversibilité signifiait préparer la voie vers une Europe unie qui soit capable d'assumer ses responsabilités dans le monde de demain et de lui apporter une contribution conforme à ses traditions. Le rapport que nous examinons actuellement a justement pour but de préciser cette tâche. Lorsque nous parlons du rôle de la Communauté élargie, nous ne pensons pas aux relations économiques qu'elle aura avec la Finlande, la Suède, la Grèce ou d'autres pays. Pour reprendre une expression du président Pompidou, lorsqu'on fait preuve de bonne volonté, on trouve toujours une solution à ces problèmes techniques. Mais, si nous voulons contribuer au développement de la politique communautaire, nous devons parler du rôle politique de la Communauté dans le monde, ainsi que l'a indiqué la Conférence de La Have. L'élargissement de la Communauté nous offre justement cette possibilité. De par sa population, ses ressources économiques, l'ampleur de ses échanges commerciaux, ses traditions culturelles et politiques, la Communauté élargie constitue une superpuissance qui peut tranquillement prendre place aux côtés des deux supergrands, les États-Unis et l'Union soviétique. Mais ce géant n'aura guère de poids s'il n'est pas en mesure de mettre la force de son économie au service de la paix et de la liberté, qui sont les buts du traité de Rome.

Afin d'encourager nos gouvernants à poursuivre la politique de La Haye, nous devons rechercher les raisons qui, avec l'élar-

gissement, justifient l'unité politique. Nous ne savons pas quand l'unité politique se fera et nous ne savons donc pas comment se présentera la situation mondiale à ce moment-là. Je vais en parler comme si la relance de ce processus devait avoir lieu aujourd'hui et c'est le rôle de l'Europe dans les circonstances présentes que je voudrais définir. Le président de la République française a déclaré qu'il fallait donner une seule voix à l'Europe. Ce n'est pas une nécessité pour 1980, 1990 ou l'an 2000, c'est déjà une nécessité aujourd'hui.

Naturellement, si nous voulons faire jouer un rôle à la Communauté, si nous voulons la doter d'une politique étrangère - puisque c'est de cela qu'il s'agit - nous ne pouvons faire abstraction de la réalité mondiale. La Communauté européenne n'est pas née sur une terre vierge et les États qui en font partie ne sont pas exempts de liens et de traditions. La situation actuelle est dominée par le fait que ce sont les deux superpuissances, les États-Unis et l'Union soviétique, qui décident presque exclusivement les événements mondiaux. Les États européens membres de la Communauté qui, malgré cette appartenance à la Communauté, ont mené des politiques étrangères indépendantes, parfois divergentes, voire contradictoires, n'ont pratiquement aucune influence sur les affaires mondiales. Certains États ont adopté une politique pro-soviétique, ce qui n'a pas empêché l'Union soviétique de renforcer sa position en Europe centrale. D'autres ont poursuivi une politique pro-arabe, ce qui n'a pas empêché l'Union soviétique de consolider sa position en Méditerranée au détriment des États membres de la Communauté, riverains de cette mer, qui sont concernés au premier chef par la situation dans cette zone.

La réalité mondiale nous oblige à dire que ce ne sont pas uniquement des intérêts impérialistes qui sont en jeu dans le conflit entre les États-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. Il y a aussi un conflit d'idéologie, devant lequel la Communauté européenne ne peut rester indifférente ou neutre, en ce sens que l'on ne peut être indifférent ou neutre face au monde libre et face à un monde où règne le totalitarisme politique. Nous savons aussi que le communisme n'est pas seulement le régime de l'Union soviétique, mais qu'il est également un « produit d'exportation » largement utilisé pour imposer, au cœur de l'Europe, un régime de néocolonialisme aux pays dotés d'une vieille civilisation pour affaiblir les États démocratiques ou pour étendre l'influence de l'Union soviétique dans le monde.

Nous ne pouvons pas non plus oublier que, sans le parapluie atomique des États-Unis d'Amérique, l'Union soviétique n'aurait même pas besoin de faire une promenade militaire pour subjuguer les États européens, il lui suffirait de brandir la menace de l'usage de la force.

Voilà la réalité mondiale dont il nous faut tenir compte si nous voulons éviter de suivre une politique abstraite. Toutefois, je crois que, en dépit de cette situation, la Communauté peut mener une politique indépendante qui ne soit dirigée contre personne et qui vise à la consolidation de la paix et de la liberté dans le monde.

La force d'un État réside uniquement dans les moyens matériels dont il dispose. La Communauté européenne des Dix a en soi une énorme force potentielle. Avant tout par son caractère exemplaire. C'est un fait exemplaire que dix États démocratiques d'Europe qui ont fait à eux seuls l'histoire du monde et qui se sont combattus tout au long des siècles dans des luttes et des guerres cruelles, aient décidé de vivre ensemble dans une Communauté et d'agir comme un seul État, supprimant ainsi toute possibilité de conflits tels que ceux qui les ont opposés dans le passé.

C'est un fait qui ne saurait manquer d'avoir des répercussions mondiales; c'est un fait extraordinaire que dix nations s'unissent pour conquérir la paix. Un autre fait qui ne saurait manquer d'avoir des répercussions est la construction d'une Communauté par la volonté libre des peuples; voilà ce qui différencie la Communauté européenne de la communauté communiste, où une action dominatrice réussit même à imposer un régime politique avec des chars d'assaut.

Par sa raison d'être et sa composition, la Communauté européenne ne peut pas mener une politique impérialiste. Ne disposant pas d'une force militaire comparable à celle d'autres États, elle porte un intérêt direct à une politique de désarmement total; sa position est donc celle d'une superpuissance pacifique, anti-impérialiste, qui réclame le désarmement et demande que les ressources actuellement destinées aux armements soient affectées à une politique d'aide aux pays sous-développés. Par cette politique, la Communauté peut avoir dans le monde une immense autorité morale, elle peut entraîner dans son sillage toutes les nations qui souhaitent une politique de paix et de progrès.

Il y a actuellement un certain nombre de situations « explosives ». Quelle forme pourrait revêtir une politique indépendante de la Communauté européenne à l'égard des plus graves problèmes actuels ? Je mets au premier plan le problème du désarmement. Je ne pense pas que la Communauté européenne doive mener une politique de réarmement, c'est-à-dire se doter d'armements pour rivaliser avec les deux autres superpuissances. C'est pourquoi je regarde avec une certaine méfiance l'idée de la création d'un pool atomique franco-anglais au sein de la Communauté ; j'estime qu'il est même dangereux pour la Communauté.

La Communauté européenne devrait demander aux puissances nucléaires de désarmer. Le Parlement européen a approuvé le traité de non-prolifération des armes nucléaires justement parce qu'il a été présenté comme le prélude du désarmement atomique de ces États. J'avoue donc ma perplexité lorsque j'entends parler de pool franco-anglais, qui aurait en outre l'inconvénient de mettre les autres pays de la Communauté dans une position d'infériorité.

Le deuxième thème d'une politique communautaire devrait être le développement. Avec les moyens dont elle dispose, la Communauté européenne peut se situer à l'avant-garde. En imposant le désarmement, elle pourrait augmenter les ressources disponibles pour une politique de développement au profit de tous les pays. Nous savons que les États qui sont sortis des ruines des empires

coloniaux préfèrent traiter avec la Communauté plutôt qu'avec les anciennes puissances coloniales envers lesquelles ils éprouvent une certaine méfiance. De même, nous savons que les États d'Amérique latine préfèrent — et font continuellement des démarches en ce sens — traiter avec la Communauté plutôt qu'avec les États-Unis.

La Communauté européenne peut donc mener une vaste politique indépendante au profit de ces États afin de les faire participer à la lutte pour la paix et la démocratie.

Quels sont les résultats de la politique suivie par les États membres en Méditerranée ? Le renforcement de la présence soviétique dans cette zone. Que pourrait faire dans cette région une Communauté européenne ? Prise dans son ensemble, la Communauté européenne, comme l'Égypte et Israël, est tournée vers la Méditerranée. De plus, elle a intérêt au maintien de la paix en Méditerranée. Elle n'a pas d'intérêts militaires en Égypte ni en Israël; elle désire seulement qu'aucune puissance étrangère n'intervienne en Méditerranée pour limiter l'indépendance et la liberté des nations riveraines. Je comprends parfaitement qu'Israël et l'Égypte refusent la présence des troupes soviétiques et américaines, pour des motifs différents et opposés, mais on peut penser qu'une Communauté européenne qui interviendrait pour garantir la paix entre ces deux pays serait dans une position différente. Voilà un cas où la Communauté européenne pourrait vraiment mener une politique indépendante qui ne serait dirigée contre personne; elle ne serait dirigée ni contre l'Union soviétique, tout au moins dans la mesure où celle-ci ne mènerait pas de politique impérialiste, ni contre les États-Unis d'Amérique. Mais, pour faire cette politique, il faut des instruments politiques.

Qui fait cette politique ? L'actuelle Communauté, avec les instruments dont elle dispose aujourd'hui ? Non. Si nous voulons attribuer un rôle à la Communauté, si celle-ci veut jouer un rôle dans les affaires mondiales, il faut que ses structures institutionnelles soient adaptées à sa tâche.

Le président Pompidou a reconnu qu'il convient de donner un gouvernement à la Communauté et il a déclaré à juste titre qu'un gouvernement ne peut fonctionner comme tel que si ses décisions peuvent s'imposer aux États membres.

La seule différence, peut-être, entre le président Pompidou et nous, c'est qu'il pense que ses petits-enfants verront ce gouvernement, alors que nous estimons qu'il doit être mis en place dès aujourd'hui.

Il y a eu la rencontre Heath-Pompidou à Paris et l'orateur britannique qui m'a précédé a confirmé l'impression plutôt pessimiste que l'on en a retirée pour ce qui est des institutions. Pour le reste, la rencontre a été positive. Le président de la République française et le premier ministre britannique ont déclaré que leurs vues sur les problèmes institutionnels concordaient parfaitement. Si j'ignore l'opinion de M. Heath en la matière, je connais celle du président Pompidou : aussi serait-il intéressant de savoir lequel des deux s'est converti aux vues de l'autre.

En l'état actuel des choses, on a des motifs de s'inquiéter et nous devons espérer que cette question, tellement essentielle pour le développement de la Communauté, sera bientôt éclaircie. En fait, nous ne pourrons jamais progresser sur le plan politique si la Communauté européenne n'a pas de volonté politique et si elle n'a pas les organes capables de l'exprimer.

On s'est beaucoup demandé si cette volonté politique doit s'exprimer à l'unanimité ou à la majorité. J'ai déjà eu l'occasion de dire ailleurs que l'on surestime, à mon avis, l'importance de ce problème. Il est évident qu'en principe, les décisions devraient être prises à la majorité, mais nous savons qu'il en va différemment dans la pratique. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de savoir comment on parvient à une décision communautaire, mais si les décisions doivent être prises sur le plan communautaire.

Je m'expliquerai mieux en donnant un exemple : les États membres de la Communauté mènent des politiques étrangères indépendantes en concluant des accords bilatéraux. Si nous voulons donner une voix à l'Europe, il faut que les États renoncent à signer des accords bilatéraux et que seule la Communauté européenne soit habilitée à conclure des accords internationaux.

Ce principe une fois établi, je crois que nous aurons fait un grand pas en avant. Le point de savoir si la politique internationale doit être arrêtée par des décisions prises à l'unanimité ou à la majorité est, en l'état actuel des choses, moins important. D'aucuns soutiennent que le principe de l'unanimité bloquerait toute activité politique communautaire, mais ce n'est pas vrai. Même après l'accord de Luxembourg, où il fut établi que l'on devait décider à l'unanimité, la Communauté a progressé et cela parce que la volonté politique d'aller de l'avant était présente chez nous. Tant que cette volonté existera, nous parviendrons toujours aux solutions de compromis dont nous savons qu'elles sont l'essence même de la démocratie.

Nous ne pouvons croire que, tout à coup, la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie confient des décisions sur des questions d'intérêt vital à des majorités improvisées d'un quelconque organe communautaire. En fait, je pense personnellement que de telles décisions seraient même illégitimes, parce qu'elles nuiraient à la Communauté.

J'estime donc que le problème du vote à l'unanimité ne doit pas être surestimé aujourd'hui; par contre, je crois qu'il importe d'étendre la compétence de la Communauté à toutes les questions qui lui donneraient une qualification politique, je veux dire la politique étrangère et la politique de défense.

En ce qui concerne la politique de défense, je crois que l'on pourrait commencer par une chose très simple : faire entrer dans le domaine des compétences communautaires toutes les questions qui relèvent de l'UEO. En fait, nous devrions, en règle générale, attribuer à la Communauté européenne toutes les questions qui sont du ressort d'organisations interétatiques. Jusqu'à maintenant, l'UEO a joué un rôle important parce que la Grande-Bre-

tagne ne faisait pas partie de la Communauté européenne et que l'UEO était l'instance où les problèmes militaires de l'Europe étaient discutés. Mais le jour où l'Angleterre entrera dans la Communauté européenne, quelles raisons y aura-t-il encore de conserver l'organisation en dehors de la Communauté?

Toutefois, si nous voulons vraiment progresser, nous devons nous efforcer de traduire dans la pratique les décisions prises à La Haye et de créer des organes institutionnels adaptés aux tâches qui les attendent.

Alors seulement nous aurons une Communauté européenne parlant d'une seule voix, alors seulement nous aurons une Communauté capable de jouer un rôle utile dans le monde. La voix de dix nations, avec leurs traditions, leur autorité morale ainsi que leur puissance matérielle, ne saurait manquer d'avoir une influence dans le monde. Et nous avons confiance dans la Communauté européenne qui ne vise pas à détruire les identités nationales. Lorsque j'entends dire qu'avec le vote unanime on annulerait l'identité des nations, je pense que les opposants avancent des arguments de peu de poids. Nous ne croyons pas que la politique communautaire compromette l'identité des nations européennes. Nous estimons bien au contraire que ces identités nationales seront exaltées dans la Communauté parce qu'à travers celle-ci elles pourront faire ce qu'elles ne peuvent plus faire seules et elles pourront encore faire sentir le poids de leur force et de leurs traditions dans les affaires mondiales.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Björk.

M. Björk. — (E) Je crois que nous avons tout lieu de saluer avec satisfaction les récents signes précurseurs d'une solution aux problèmes posés de l'intégration économique européenne. A lointaine échéance, aucun État membre du Conseil de l'Europe n'aurait intérêt à ce que les efforts d'intégration subissent un grave échec. Certes, on s'aperçoit, en regardant derrière soi, qu'on aurait pu trouver un autre cadre que le traité de Rome pour une

coopération et une intégration plus étroites. Quelques-unes des idées qui sous-tendent ce traité, ont perdu de leur force depuis 1957. Quoi qu'il en soit, nous devons admettre que le renforcement de l'intégration économique en Europe occidentale se fera selon toute probabilité sur la base du traité de Rome.

Dans cette affaire, le rôle et la position des États neutres prennent un relief particulier. On y a déjà fait plusieurs allusions dans le débat et dans les rapports dont nous sommes saisis. Je rappelle que, d'après M. Frydenlund, on devrait pouvoir envisager un système différencié d'intégration européenne qui permettrait aux neutres de prendre part à l'unification économique de l'Europe occidentale sans avoir à en accepter les conséquences politiques. Je note aussi que, selon M. de la Malène, les neutres remplissent une fonction originale en servant de trait d'union entre l'Est et l'Ouest européen.

M. Darling a fait des déclarations très positives et très encourageantes sur les neutres membres de l'AELE et sur la nécessité de conclure avec eux un accord raisonnable, mais il ajoute des idées qui me paraissent mériter un commentaire. Il dit au paragraphe 11 de son rapport original :

« Si on regarde au-délà de la période transitoire, on est en droit de se demander si les membres neutres de l'AELE continueront à refuser leur adhésion pleine et entière à une Communauté élargie. A mesure que la Communauté s'élargira et avancera vers une union économique et monétaire de plus en plus ample, son influence sur l'économie des États européens non membres se renforcera inévitablement au point de devenir écrasante. »

Poursuivant son argumentation, il estime que cette pression pourra s'accroître au point que les neutres ne pourront plus maintenir qu'une souveraineté économique purement nominale jusqu'au jour où ils s'apercevront qu'ils serviraient mieux leurs intérêts en étant membres à part entière de la Communauté avec droit au chapitre dans la prise des décisions.

Avant tout, ce raisonnement paraît partir du principe que tous les membres actuels de la Communauté approuveraient l'entrée des États neutres à part entière. C'est une hypothèse qui n'est guère acceptable, surtout après certaines des interventions que nous avons entendues dans ce débat. C'est un fait historique que la Communauté n'a jamais été conçue pour les pays neutres. D'emblée, ses buts politiques assez ambitieux ont été fortement soulignés et réaffirmés dans le communiqué de La Haye et dans les négociations qui ont suivi la réunion de La Haye.

Certes, les projets de coordination systématique de la politique étrangère des États membres ne sont pas encore très ambitieux, mais l'objectif est clair et difficilement compatible avec le désir des États neutres de servir de lien entre l'Est et l'Ouest européens et d'éviter l'alignement sur un bloc de puissances. Les membres de la Communauté élargie ne seront peut-être pas tous disposés à considérer la Communauté comme un bloc, mais un fort courant paraît les porter dans ce sens. L'adhésion des neutres à la Communauté est donc une question de crédibilité. Si on les croit utiles pour les relations entre l'Est et l'Ouest, ils devront forcément garder une certaine distance à l'égard des États dont ils partagent pourtant l'idéal démocratique. Nous savons tous que les termes « neutres », « neutralité », « neutralisme » et « neutralisation » sont parfois employés dans un sens assez large, mais si l'on considère qu'un État neutre est un État qui vise à la neutralité en temps de guerre — comme la Suède, la Suisse et l'Autriche — la politique de neutralité implique certaines obligations dans la paix. Ces obligations ont déjà été définies par la Suède, la Suisse et l'Autriche dans la première phase des négociations au début des années 60 et, avec les réserves qui en découlent, elles restent valables.

M. Darling fait cette remarque intéressante qu'à la longue la souveraineté économique des neutres pourrait être sapée. Il ne faudrait pas en déduire que les États neutres d'Europe occidentale recherchent une sorte d'autarcie ou d'isolationnisme économique. Ce n'est certainement pas le cas. En Suède en tout cas, nous cherchons depuis longtemps à pratiquer une politique éco-

nomique très ouverte et à développer les relations économiques avec le reste du monde. Nous sommes parfaitement conscients de l'interdépendance croissante des nations industrielles. Cette interdépendance n'a cessé de se renforcer depuis la fin de la guerre et elle se renforcera probablement encore avec l'élargissement de la Communauté. D'ailleurs, certains objectifs du plan Werner, par exemple, ou les projets d'union économique et monétaire sont parfaitement compatibles et coïncident même avec certains objectifs de la Suède au sein de l'OCDE, alors que d'autres objectifs sont manifestement incompatibles avec une politique de neutralité. Comme Lord Gladwyn l'a justement fait observer, la Suède devrait renoncer à sa politique de neutralité si elle adhérait à une union monétaire. Cependant, une interdépendance économique grandissante peut avoir des conséquences différentes pour les neutres et pour les non-neutres, et M. Darling songe en réalité à une évolution à très long terme. En fait, on sait très peu de chose sur l'avenir. Nous ne savons pas comment la Communauté élargie fonctionnera. Nous ne savons pas si l'union économique et monétaire deviendra une réalité, nous ne savons pas si, dans un avenir lointain, il faudra réviser le traité de Rome. Nous ne savons pas avec certitude quels seront les liens entre l'intégration et la coordination politiques, d'une part, et l'intégration économique, d'autre part, et nous ne savons pas le moins du monde quelle image politique d'ensemble l'Europe offrira dans les décennies à venir. On dispose donc d'une grande marge pour spéculer sur les influences auxquelles la politique et la position de chaque État seront soumises dans l'avenir. Aujourd'hui, les neutres doivent prendre position en tenant compte des réalités actuelles ainsi que des ambitions et des buts déclarés de la Communauté en leur état actuel. La Suède, la Suisse et l'Autriche ont fini par estimer que, dans les circonstances présentes, l'adhésion à part entière ne pouvait pas être envisagée. En Suède, cette conclusion a l'appui d'une majorité écrasante au Parlement.

M. Darling a fait aussi observer que les neutres pourraient avoir intérêt à participer à la prise des décisions et je reconnais que la Suède, en tout cas, aimerait participer à la prise des décisions concernant une éventuelle union douanière avec le Marché

commun. De toute façon, le problème de la participation pourrait bien se poser plus tard à tous les neutres et intéresser non seulement les neutres, mais même les membres de la Communauté élargie. Toutefois, il ne me paraît pas aller de soi que la participation à la prise des décisions soit nécessairement réservée aux signataires du traité de Rome.

Naturellement, la prise des décisions est un problème de bien plus grande portée que la participation des neutres. Il s'agit de savoir, d'une façon très générale, dans quelle mesure les décisions prises dans la Communauté élargie seront approuvées et comprises par les peuples qui la composeront et c'est là, à mon avis, une question d'avenir qui exigera un examen très sérieux. Une coopération vraiment fructueuse et durable entre les peuples de l'Europe ne saurait être imposée d'en haut par des forces anonymes.

Nous savons par l'expérience nationale combien il importe aujourd'hui de réaliser une participation populaire beaucoup plus forte à la prise des décisions. C'est vrai pour chacune de nos nations. C'est certainement vrai aussi pour l'ensemble de l'Europe occidentale. Seuls le plein consentement et la pleine compréhension des peuples de l'Europe nous permettront d'asseoir sur des fondations solides une société européenne forte, souple et ouverte.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Nessler.

M. Nessler. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est très probablement la dernière fois que la réunion jointe a la composition qui est la sienne aujourd'hui. Actuellement le Conseil de l'Europe représente 18 nations, le Parlement européen en représente six. Je suis persuadé que, lors de notre prochaine réunion, qui se tiendra dans le courant de l'année 1972, les Dix seront entrés dans la Communauté, ce qui, à certains égards, modifiera un équilibre déjà ancien et qui, dans une certaine mesure, mettra en position extérieure à cette grande Communauté les nations démocratiques qui avaient l'habitude de collaborer avec nous au sein du Conseil de l'Europe.

Que sera cette nouvelle Europe des Dix, celle de la Communauté économique européenne, celle du Marché commun? Je ne veux interpréter aucune intention, ne faire aucune prophétie et m'interdire toute rhétorique en disant que, dans une large mesure. le débat de la supranationalité est largement épuisé. Pourquoi ? Parce que, avec l'entrée de la Grande-Bretagne, qui, au même titre que la France, est un vieux pays centralisé et unifié depuis mille ans, depuis les premiers Plantagenet et les premiers Tudor, en face de deux pays — vous m'excuserez de ne pas parler des nations de dimensions plus modestes, mais de haute civilisation comme l'Allemagne et l'Italie, dont la vocation fédéraliste participe également à l'évolution de leur histoire, il est certain que désormais les perspectives institutionnelles et politiques tendront vers l'harmonisation et — pour employer une expression consacrée, bien que, dans une certaine mesure, impropre — vers une confédération de nations constituées.

Sous ce rapport, les vieux débats que cet hémicycle a connus prendront indubitablement un autre cours et certaines querelles de forme, dont on a dit qu'elles étaient théologiques, perdent désormais toute raison d'être.

Ce qu'il reste de positif, de concret et ce pourquoi nous unirons nos efforts, c'est le Marché commun, dont les aspirations, pour ne pas dire les ambitions, sont de devenir la troisième puissance économique du monde. Je dis « troisième » parce qu'il y en a deux autres, mais ce n'est pas un classement!

De cet état de fait découlent un certain nombre d'observations sur lesquelles je voudrais attirer votre attention.

Si cette Communauté doit croître et s'enrichir, parce que sa balance des paiements et sa balance commerciale seront positives, que deviendra cet enrichissement? Le problème se pose pour chacun de nos pays et pour l'ensemble de la Communauté.

D'une part, on peut choisir un taux de croissance très élevé, « à la japonaise » ou pourrait-on dire, en pensant à l'époque des

premiers plans quinquennaux, « à la russe » : tout ce qui est gagné sera réinvesti soit dans l'industrie, soit dans l'agriculture, ce qui revient à dire que la génération présente travaillera pour les générations futures.

Cette première utilisation n'a jusqu'à présent été choisie par aucun pays en Europe.

Une deuxième possibilité serait le relèvement concomitant et important des rémunérations, des traitements, des salaires, c'est-à-dire le relèvement du niveau de vie en général. Bien entendu, une certaine partie de cet enrichissement y sera attribuée. Mais les économistes vous diront que si l'Europe consomme tout ce qu'elle produit en raison des moyens de consommation qu'elle met à la disposition de ses populations, c'est le taux de croissance qui sera alors affecté.

La troisième tête de chapitre serait le perfectionnement des équipements collectifs : les ponts, les autoroutes, les hôpitaux, les écoles. Il s'agit là d'investissements qui n'atteignent ni le taux de croissance, ni le niveau de vie.

Et finalement — il faut tout de même que nous y fassions allusion — il y a la solidarité à l'égard de ce que l'on a appelé les mutilés du progrès, c'est-à-dire les vieillards, les handicapés, la jeunesse désarmée.

Si je me suis permis de faire cette rapide analyse, c'est parce que de ce point de vue, alors que les Communautés tentent de résoudre un certain nombre de problèmes de caractère institutionnel ou concurrentiel, cette harmonisation du taux de croissance, de l'enrichissement et de sa répartition n'a jamais été, en réalité, étudiée au fond. Chacun des pays de la Communauté, qu'ils soient six aujourd'hui, qu'ils soient dix demain, a une conception de sa progression économique. Le moins qu'on puisse en dire c'est qu'actuellement ces conceptions ne sont pas harmonisées.

Reste le dernier problème, celui qu'au Conseil de l'Europe nous traitons plus que d'autres : le problème de la philosophie politique et des institutions politiques. Tout à l'heure, un orateur a abordé très longuement ce sujet et je voudrais me permettre de présenter quelques objections qui sont actuelles.

Demain, dans la Communauté économique européenne, nous retrouverons nos amis de Grande-Bretagne, pays qui, de même que la France, présente les caractéristiques suivantes :

D'une part, ce sont deux pays qui ont eu, au cours de l'histoire récente — je ne remonte pas au Moyen Age — une vocation internationale, en raison de leurs conditions d'évolution et de progression, et, disons-le sans rougir, en raison de leur vocation coloniale.

C'est si vrai, et l'histoire les a tellement imposés à ce titre, que ce sont deux pays membres permanents du Conseil de sécurité, au même titre que les deux supergrands, bien qu'économiquement, par leur population, par leurs dimensions, cette position privilégiée pourrait être contestée. C'est un fait, et ni la Grande-Bretagne, ni la France ne sont prêtes à y renoncer. Je le dis non pas avec cynisme, mais avec franchise; et pour la décennie qui vient, cela ne sera pas modifié.

D'autre part, ce sont deux nations qui disposent de la force nucléaire et, pour des raisons tenant à la diplomatie, aux traités et à l'environnement international, les deux seules nations européennes qui en disposent ne sont pas prêtes encore à y renoncer. Par conséquent, il faut éliminer les raisons de divergences pour nous attacher à ce qui peut être réalisé sur les plans économique et social et, éventuellement, dans le domaine juridique : fiscalité et lois de solidarité.

J'en viens à la dernière observation que je voulais faire, Monsieur le Président, au sujet des institutions européennes. Un certain nombre de confusions risquent de se manifester. On parle d'un Parlement élu au suffrage universel? Quel Parlement?

Celui des Six? Celui des Dix ou celui des Dix-huit? Au demeurant, tous ici, ne sommes-nous pas des élus au suffrage universel? Il est vrai que nous sommes désignés au second degré, au même titre que le Sénat français, mais il est vrai que nous sommes les représentants d'assemblées parlementaires, lesquelles sont toutes élues dans des conditions démocratiques. Si nous voulons entrer dans la voie de l'élection d'une Assemblée parlementaire au suffrage universel, dans quelles conditions sera-t-elle élue? Est-ce dans le cadre de chacun des pays? Tant et si bien que chacune des délégations serait une délégation nationale? Est-ce dans le cadre de l'Europe tout entière? Appliquera-t-on, dès lors, la proportionnelle ou le scrutin majoritaire? Y aura-t-il une liste conservatrice, démocrate-chrétienne, socialiste ou gaulliste dans l'ensemble de l'Europe? J'imagine difficilement qu'au point de vue technique, on puisse aborder ce problème dans de telles conditions. Il existe un certain nombre de mythes que nous caressons volontiers; dans l'absolu, tout cela est très séduisant, mais dans la pratique, il faut, je crois, que nous renoncions à un certain nombre d'idées-forces, qui n'en sont pas.

Ce qui est plus important, étant donné l'existence des institutions européennes, — le Conseil de l'Europe, la plus ancienne, le Parlement européen, l'Union de l'Europe occidentale — c'est que, dans les conditions nouvelles d'élargissement et d'approfondissement de la Communauté, l'on définisse les compétences, l'autorité et les pouvoirs de chacune de ces institutions.

Il est indispensable qu'à l'occasion de cette réunion jointe, nous réfléchissions tous à ces problèmes, sans esprit de compétition ni de concurrence.

Voilà dans quelles conditions, dans quelle mesure et dans quelles intentions, j'ai voulu faire le point de la situation pour nos amis du Parlement européen et mes collègues du Conseil de l'Europe.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Judd.

M. Judd. — (E) Monsieur le Président, chers collègues, je tiens d'abord à me joindre à ceux qui ont exprimé leurs vifs remerciements aux rapporteurs pour les rapports que nous avons pu étudier pendant le débat et pour la pertinence des observations écrites qu'ils ont présentées à l'Assemblée.

On prétend parfois, par ignorance je crois, que les seuls motifs de la réserve souvent observée en Grande-Bretagne à l'égard de son entrée éventuelle dans la Communauté économique européenne sont l'insularité, l'étroitesse d'esprit et une conception à courte vue. Certes, il y a des préoccupations intérieures immédiates, par exemple une véritable anxiété, devant le prix de l'entrée dans la Communauté et ses effets sur la balance des paiements. d'autant plus que le peuple britannique, plutôt que son gouvernement, a obtenu ce résultat remarquable de réussir en sept ans à transformer un déficit record en un excédent record. Certes, on se demande avec inquiétude comment un gouvernement conservateur de centre droit pourra appliquer en Grande-Bretagne une politique sociale qui protège les personnes âgées, les chômeurs, les malades et les personnes mises dans une position précaire par les conséquences économiques immédiates de l'entrée dans la Communauté. Certes, il y a les préoccupations intérieures, mais il y a aussi des réserves beaucoup plus profondes qu'à mon avis nous devrions examiner honnêtement ensemble dans cette Assemblée. Je ne crois pas qu'on rendrait un service à la Communauté en faisant comme si ces réserves plus graves n'existaient pas.

La première concerne les chances mêmes de survie de la civilisation et de la démocratie occidentales. En Grande-Bretagne, ceux qui réfléchissent sont de plus en plus convaincus que nous devrions étudier le destin des anciennes civilisations parce qu'elles ont un point commun : leur effondrement final. Si nous voulons éviter le destin de nos prédécesseurs, le moins que nous devrions faire est d'examiner les causes de leur chute. Ceux qui se sont penchés sur cette question dans mon pays, et certainement aussi dans d'autres pays d'Europe, reconnaissent qu'une des causes de

la décadence a été un excès de centralisation, une bureaucratie extrêmement lourde qui a cessé d'avoir des racines vivantes dans la société devant laquelle elle était pourtant théoriquement responsable. C'est peut-être le paradoxe le plus criant de notre époque : d'une part, un immense acquis théorique est à notre disposition pour une gestion et une direction centralisées, mais d'autre part le gonflement de cette organisation complexe expose forcément ce système à un risque de désagrégation.

C'est pourquoi on a fréquemment prétendu, notamment dans le présent débat, qu'au lieu de consacrer des conférences et des week-ends intellectuels à des discussions sur d'autres moyens possibles d'organiser notre société, nous devrions maintenant reconnaître que, sans la décentralisation, sans une délégation de pouvoirs, sans une participation plus large des représentants du peuple à la direction des affaires, partout où le besoin s'en fait sentir, nous ne pourrions peut-être pas échapper au cataclysme final qui a englouti toutes les autres civilisations précédentes.

Alors, les gens se demandent s'il est possible de promouvoir sur le plan politique à la fois une direction encore plus centralisée, une lointaine gestion bureaucratique à Bruxelles et une véritable décentralisation qui entraîne la participation d'un plus grand nombre de gens. Tant que la Communauté économique européenne n'aura pas répondu avec pertinence et réalisme à cette question, je suis sûr que des réserves subsisteront en particulier dans la jeune génération.

A ce propos, je rappelle l'une des observations intéressantes qu'a faite George Darling en présentant son rapport. Il a indiqué la difficulté qu'il y a pour la Grande-Bretagne à passer d'une constitution non écrite dont la tradition est séculaire, à ce qui est en réalité une constitution écrite pour une importante partie de notre vie économique et politique.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de rapporter à l'Assemblée un incident qui, l'autre jour, m'a bien fait comprendre cette difficulté. Je parlais à des élèves de la classe terminale dans ma circonscription électorale. A la fin de la réunion, quelques-uns sont venus me dire : « Monsieur Judd, nous avons étudié l'histoire constitutionnelle. Nous avons appris que la constitution britannique n'est pas écrite et qu'elle repose sur un consensus qu'il a fallu des siècles à mettre au point. On nous demande maintenant, semble-t-il, avec l'entrée éventuelle dans la Communauté économique européenne, de passer d'un seul coup d'une tradition de constitution non écrite à un concept nouveau de constitution écrite. Comment le justifiez-vous si vous ne demandez pas d'abord l'autorisation et le consentement du peuple britannique ? »

C'est, je crois, un point important. Si le gouvernement britannique, quelle que soit sa conviction politique, réclamait l'entrée dans la Communauté sans consulter le peuple de Grande-Bretagne, il pourrait saper de façon irréparable la confiance du peuple britannique dans la signification et l'importance de la démocratie. Ce peuple pourrait dire : on nous a demandé, dans des élections générales récentes, de prendre position sur une série de questions qui toutes sont considérées comme moins importantes que celle-ci, mais quand il s'agit de cette question dont la signification et les conséquences à long terme sont beaucoup plus profondes, nous nous entendons dire que c'est un point qui doit être décidé par les experts et par les dirigeants politiques et qu'on ne peut pas nous consulter

Où est, dans ces conditions, la véritable substance, le véritable caractère de la démocratie? Je pose cette question à l'Assemblée parce que je ne crois pas qu'on rendrait service à notre cause en la mettant sous le boisseau pour faire oublier que cette réserve existe bel et bien.

La deuxième réserve qui nous est faite et qu'à mon avis nous devons examiner, concerne la défense. Dans ses intéressantes observations, notre collègue italien a fait allusion, je crois, aux opinions exprimées dans mon pays par un grand nombre de gens. Ces personnes ont le sentiment qu'on a tendance à donner une importance accrue à un système de défense étroitement intégré et de plus en plus indépendant des États-Unis et de l'OTAN. Ils

se demandent en quoi on servira ainsi la cause de la défense collective et craignent qu'une telle fragmentation de l'alliance ne fasse obstacle à l'effort de détente et de désarmement dans la collectivité internationale.

La troisième question que nous devons considérer à mon avis comme l'une des plus graves et des plus profondes qui se pose actuellement au peuple britannique est celle des sociétés multinationales. On en a déjà beaucoup parlé, dans le débat. Mais, en Grande-Bretagne, beaucoup de gens sont préoccupés par l'accumulation d'une grande puissance économique en dehors du système démocratique, du fait de la croissance des sociétés multinationales. Ils y voient une sombre menace pour la démocratie, mais il y voient aussi une évolution assez naturelle du capitalisme et ils se demandent comment la Communauté, si elle a accepté en principe l'éthique du capitalisme, pourra s'opposer à cette tendance. Ils aimeraient savoir si la volonté existe vraiment de s'opposer à cette tendance et nombre de socialistes de mon pays se demandent si, en adhérant à la Communauté, nous renoncerons à lutter de plus en plus par des mesures socialistes contre ce produit grotesque du capitalisme international.

Un autre problème qui préoccupe beaucoup de gens en Grande-Bretagne, et que la Communauté ferait bien d'examiner aussi, concerne toute la conception de l'internationalisme à notre époque.

Beaucoup de gens reconnaissent en Grande-Bretagne, comme sur le continent européen à n'en pas douter, que depuis 1945 la qualité de la vie humaine a profondément changé sur un point. Nous devons désormais nous habituer à l'idée que l'espèce humaine peut se détruire elle-même complètemnt et reconnaître par conséquent que les conflits et les crises politiques, si loin que soit le lieu où ils éclatent dans le monde, sont aussi les nôtres pour une grande part parce qu'ils portent en germe la destruction de l'Europe elle-même. Si donc nous voulons mesurer l'intérêt que présente la Communauté à l'heure actuelle, nous devons nous demander jusqu'à quel point elle reconnaît vraiment en tant

qu'institution l'importance croissante de l'interdépendance dans le monde.

On se pose aussi des questions sur les valeurs fréquemment vantées de notre société et sur les exigences morales qu'elles entraînent pour notre action internationale. Sur ce point, les gens se montrent assez désemparés par l'absence d'une véritable expression collective de la Communauté face à certains grands problèmes actuellement posés à l'humanité. Ils constatent, par exemple que l'invasion de la Tchécoslovaquie et la doctrine Brejnev ont fort justement appelé la condamnation quasi unanime de l'Europe occidentale. Mais, pour que cette condamnation soit convaincante, n'aurait-il pas fallu, se demandent-ils, que la Communauté condamne collectivement avec la même franchise le mépris des institutions démocratiques en Grèce et au Portugal?

Si la Communauté veut être forte et avoir un poids moral dans le monde, elle doit dénoncer les détournements ou les violations des principes qu'elle adopte. Regardant plus loin que le Portugal et la Grèce, les gens dont je vous parle voudraient savoir, dans mon pays, comme certainement dans d'autres pays, pourquoi la Communauté économique européenne ne fait pas entendre sa voix, par exemple dans la lutte que mènent certains peuples d'Amérique latine ou d'Afrique pour leur émancipation.

La Communauté, demandent-ils brutalement, est-elle plus soucieuse de développer la coopération commerciale et économique avec le régime raciste d'Afrique du Sud, notamment pour exporter les armes qui renforceront la puissance de l'oppresseur, que de prendre parti pour la majorité des hommes de ce pays en lutte pour les droits essentiels de l'homme? Pourquoi, demandent-ils encore, n'entend-on pas la voix de la Communauté dans la lutte des mouvements de libération opérant dans les colonies portugaises d'Afrique? Je ne fais que rapporter à l'Assemblée ce qui se dit dans mon pays. On se demande si l'initiative sera laissée aux puissances communistes totalitaires qui risquent de profiter de l'occasion pour servir cyniquement leurs objectifs en se présentant comme les seuls véritables alliés de la majorité des forces de progrès en la circonstance.

Il y a une autre question que je dois aborder parce que ceux qui dans mon pays cherchent à mesurer le poids de la Communauté dans les problèmes de l'humanité, pensent de toute évidence aux très graves crises économiques et sociales qui secouent le monde. Où trouve-t-on, par exemple, l'apparence d'une réaction décisive et courageuse de la Communauté devant la crise du Pakistan? Certes, ma collègue conservatrice, M^{me} Joan Vickers a préconisé à l'occasion d'un amendement une réaction qui, j'espère, obtiendra la plus large approbation possible. Mais la préoccupation de la Communauté devant les problèmes du monde aurait été plus convaincante si elle avait réagi plus nettement à une grande crise comme celle-ci.

Si l'on considère le vaste champ des problèmes qui se posent aux pays en voie de développement dans le monde, une seule statistique suffit pour illustrer ce que j'essaie de montrer à l'Assemblée cet après-midi. Dans un récent débat au Conseil de l'Europe, nous avons appris qu'en dehors de la Chine communiste, 70 millions de gens sont actuellement au chômage complet dans les pays en voie de développement. On prévoit que, dans dix ans, la population en âge de travailler dans les pays en voie de développement aura augmenté de 25 %, soit d'environ 225 millions de personnes. Comme l'Organisation internationale du travail nous l'indique dans le rapport soumis comme document de travail, nous négligeons ici au Conseil de l'Europe, à nos risques et périls, les dimensions politiques du problème qui ne manqueront pas de nous atteindre en Europe.

Nous devons reconnaître le problème qui se pose ainsi à nous. Pourtant, quand on observe la situation, on voit que l'un des principaux piliers de la Communauté est la politique agricole commune qui protège une agriculture européenne coûteuse et qui subventionne dans une certaine mesure le dumping des excédents agricoles européens sur les marchés mondiaux aux dépens du développement agricole et rural dans les pays en voie de développement, qui est le seul moyen de faire quelque chose dans l'immédiat pour mieux observer la main-d'œuvre actuellement en chômage.

Il convient aussi d'examiner le système douanier qui, dans une certaine mesure, paraît encore pénaliser les exportations de produits agricoles bruts ou transformés des pays en voie de développement. Certes, on répond que plusieurs États en voie de développement autrefois associés à la Grande-Bretagne cherchent déjà, de leur propre chef, à s'associer à la Communauté économique. Mais ils n'ont pas d'autre solution. Une fois la Communauté constituée, il faut bien qu'ils établissent des relations avec elle et qu'ils demandent le statut d'associé parce que c'est mieux que rien. mais cela ne veut pas dire que le statut d'associé serve au mieux leurs intérêts. Tout en félicitant les pays d'Europe et de la Communauté des niveaux records de l'assistance technique et financière accordée aux pays en voie de développement, nous devons comprendre, non seulement par un souci de moralité sociale au niveau mondial, mais par un égoïsme bien compris, qu'il nous faut veiller beaucoup plus attentivement à garantir aux pays en voie de développement une justice économique qui ne consiste pas simplement à canaliser l'aumône des riches pays industrialisés, mais à réorganiser le commerce mondial pour pouvoir offrir à ces pays les chances auxquelles ils ont droit et sans lesquelles leur avenir et peut-être le nôtre seraient bien ternes.

Je me suis efforcé, dans ces observations, bien maladroitement sans doute, d'exposer quelques-unes des grandes préoccupations de certains Britanniques au moment où les négociations sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun atteignent leur phase finale. Je suis convaincu qu'on ferait un très grand pas en avant si la Communauté économique reconnaissait, chaque fois que l'occasion s'en présente, l'inquiétude suscitée par ces grands et importants problèmes.

Pour résumer mon argumentation, je dirai que la plus grande incertitude qui pèse sur la Communauté économique européenne est la suivante. A une époque où la reconnaissance de l'interdépendance mondiale est non seulement un impératif moral, mais un besoin encore plus urgent de l'égoïsme politique bien compris, quelles que soient les déclarations rituelles de nos rapports et de nos discours, pouvons-nous honnêtement affirmer que la poussée

actuelle vers l'intégration de l'Europe occidentale est une appropriation de l'internationalisme? N'est-ce pas plutôt en réalité un nationalisme déçu, c'est-à-dire un engagement en faveur d'une politique surannée de puissance et par conséquent un refus des réalités fondamentales de notre temps?

- M. Berkhouwer. Monsieur le Président, me permettez-vous de poser une question à M. Judd?
- M. le Président. Monsieur Judd, nous n'avons pas de procédure spéciale et précise puisqu'il s'agit d'un échange de vues.
- M. Berkhouwer aimerait vous poser une question. Vous n'y verrez certainement pas d'objection et je pense que vous accepterez aussi d'y répondre.

La parole est donc à M. Berkhouwer.

- M. Berkhouwer. (E) Le député de Portsmouth vient de parler de la constitution non écrite. J'ai deux petites questions à lui poser à ce sujet. Cette constitution ne permet-elle pas à la Grande-Bretagne d'entrer dans le Marché commun sans les élections générales qu'il réclame et, si cette constitution autorise votre gouvernement à signer le traité avec le Marché commun, pourquoi ces élections seraient-elles nécessaires, mises à part les considérations constitutionnelles?
- M. le Président. La parole est à M. Judd pour répondre à la question de M. Berkhouwer.
- M. Judd. (E) C'est certain, bien entendu. Notre constitution non écrite permet à un gouvernement d'une couleur politique quelconque de nous faire entrer sans élection dans la Communauté économique européenne. C'est absolument évident. Mais je crois que la confiance dans un système démocratique serait peut-être moins entamée si le peuple britannique avait collectivement le sentiment de pouvoir exprimer son avis en tant que nation sur une mesure de cette importance. Les gens font observer

qu'il est assez ridicule de procéder à des élections générales sur des questions peu importantes, s'ils n'ont pas l'occasion d'émettre un avis sur une question aussi essentielle. Constitutionnellement, mais je crois que sur ce point le caractère et la qualité de la vie politique méritent un examen sérieux. Je ne veux d'ailleurs pas dire que, le moment venu, l'actuel gouvernement britannique n'organisera pas une consultation. Je veux simplement dire que les membres de l'Assemblée devraient estimer qu'une consultation, si elle est réclamée en Grande-Bretagne, peut être absolument essentielle pour préserver la qualité et l'esprit de la vie démocratique même.

M. le Président. — M. Lemrich désire également poser une question.

Je lui donne la parole.

M. Lemrich. — (A) Monsieur Judd, un mot sur votre déclaration relative à une sorte de consultation populaire en Grande-Bretagne : c'est une affaire très importante. Pouvez-vous me dire pourquoi l'ancien premier ministre Wilson, dans son discours devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, n'a pas exposé ces faits décisifs que vous présentez maintenant dans cette salle? Il nous avait conjuré de croire que lui-même et ses amis politiques étaient tout à fait sérieux en demandant l'adhésion à la Communauté et il avait dit : « We mean business ».

M. le Président. — Monsieur Judd, désirez-vous répondre?

M. Judd. — (E) Je suis absolument certain que l'ancien premier ministre pensait sincèrement tout ce qu'il a dit dans cette Assemblée. Simplement étant donné les manifestes des partis politiques aux dernières élections générales de Grande-Bretagne, je crois que quiconque, qu'il soit favorable ou hostile à l'adhésion ou qu'il réserve sa position en attendant de connaître les conditions finales, admettra qu'aucun parti politique ne dispose d'un mandat absolu pour faire entrer la Grande-Bretagne dans l'Europe. On a fait des déclarations sur l'importance de la négociation et je tiens à répéter l'observation que j'ai faite en réponse à la question précédente et qui est très réelle et très importante. Je suis absolument certain que constitutionnellement n'importe quel gouvernement a

compétence pour entrer dans la Communauté européenne sans élection générale, ni référendum, ni rien. Mais de deux choses l'une. Si c'est une question d'une importance majeure, capitale, extraordinaire pour le peuple britannique et pour la Communauté, si nous croyons réellement cela et si nous croyons en même temps à l'esprit et à l'essence de la démocratie, nous ne pouvons certainement pas nous opposer à ce que soit soulignée l'importance d'une consultation authentique du peuple. Dans mes observations de cet après-midi, et je regrette qu'il y ait là un malentendu, je n'ai pas dit qu'il devrait y avoir un référendum. J'ai dit que les députés britanniques de tous les partis au Parlement britannique devront certes prendre finalement une décision euxmêmes, mais qu'à mon sens ils auraient tort de la prendre sans avoir très soigneusement veillé à sonder préalablement le peuple britannique pour connaître son avis. D'aucuns diront, je vois le sourire des cyniques dans cette Assemblée, que c'est un moyen détourné de tenir la Grande-Bretagne à l'accord de la Communauté parce que la majorité écrasante se déclarera contre l'adhésion.

M. Berkhouwer. — (E) Vous voulez des élections ?

M. Judd. — (E) Je crois qu'il faut nuancer les choses. Je crois que dans les circonstances actuelles, il y a en Grande-Bretagne des partisans de l'adhésion à la Communauté qui sont pour un référendum, et des adversaires de cette adhésion qui sont contre. J'ai la conviction qu'un référendum aurait le mérite de donner dans tout le pays plus de profondeur et de signification au débat sur les conséquences de l'adhésion éventuelle. Mais s'il n'y a pas de référendum, je demande simplement — car c'est ma conviction et je ne peux pas croire que des réserves viennent de l'Assemblée sur ce point — qu'il y ait un délai de consultation. Personnellement, en tant que député, j'ai besoin de temps pour me rendre dans ma circonscription, étudier à fond avec mes électeurs les incidences de l'adhésion telle que je la conçois et répondre à leurs questions, et je ne pense pas qu'il y ait personne dans cette Assemblée qui veuille refuser un délai à cet effet.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Lloyd.

M. Lloyd. — (E) Je crois qu'on ne peut laisser passer dans cette Assemblée les propos de M. Judd sans y répondre. Il est de la plus haute importance que les membres du Parlement européen sachent qu'il existe deux points de vue parlementaires en cette matière au Royaume-Uni. Voyons d'abord l'importance des référendums et la gravité des problèmes. Dans l'histoire du Parlement britannique, qui s'étend sur cinq siècles, toutes les grandes décisions intéressant le Royaume-Uni ont été prises par le seul Parlement. L'union de l'Écosse et de l'Angleterre, la création de l'empire et son démantèlement, la paix et la guerre ont été décidés par le Parlement du Royaume-Uni assemblé à Westminster et la décision qui nous occupe sera prise exactement de la même manière.

La question de la consultation du peuple est constamment présentée par les adversaires de l'adhésion comme un motif valable pour que le gouvernement ne prenne pas cette décision. Tous les premiers ministres du Royaume-Uni depuis 1960, et notamment le dernier, ont fait savoir clairement au pays dans leurs manifestes électoraux, quel que soit leur parti, qu'ils préconiseraient la décision d'adhésion au Marché commun si les conditions étaient équitables. On ne pouvait pas être plus direct. Élection après élection, cette déclaration a été confirmée sans équivoque.

Qu'il y ait maintenant une vive controverse au Royaume-Uni, c'était inévitable et ce n'est pas étonnant. Elle est due à la lenteur et à la complexité de l'affaire. Mais dire qu'il n'y a pas eu de consultation sur cette question extrêmement grave, qu'on discute depuis quinze ans en Europe et en Grande-Bretagne, et dire que la décision ne saurait être prise sans qu'intervienne un événement qui est sans précédent dans l'histoire de la Grande-Bretagne, voilà qui me paraît un point de vue complètement erroné.

(Applaudissements)

M. le Président. — Je vais donner la parole une dernière fois à M. Judd.

Ensuite nous reprendrons la liste des orateurs.

M. Judd. — (E) Je suis profondément reconnaissant à M. Lloyd de son intervention. Si mes propos ont fait croire que, selon moi, il n'y a qu'une façon de voir ce problème, j'en suis navré. Il y en a au moins deux et probablement davantage si l'on invoque les arguments les plus subtils. M. Lloyd a certes raison, mais je ne peux laisser passer l'interprétation inexacte de ce que j'ai dit cet après-midi sans la corriger. Je n'ai pas réclamé de référendum et c'est volontairement que je ne l'ai pas fait. J'ai dit que le peuple britannique devait être pleinement consulté et que les députés devaient avoir la certitude, en prenant leur décision, qu'ils avaient bien saisi toutes les occasions de discuter avec le plus grand nombre possible d'électeurs et aussi à fond que possible les conséquences de l'adhésion. Je ne peux pas croire que si nous souscrivons aux principes de la démocratie, on puisse rien objecter à cela.

Les députés du Parlement européen et les autres représentants européens ici présents cet après-midi seraient sans doute profondément préoccupés par une décision d'adhésion s'ils avaient l'impression qu'elle avait été prise au mépris de l'opinion publique et sans consultation. Ils seraient beaucoup plus préoccupés que si cette décision avait suivi une discussion approfondie avec tous les électeurs.

Toutefois, j'ai quelque chose à dire en faveur des partisans d'un référendum en Grande-Bretagne. Il est fort intéressant de noter que l'un des principaux promoteurs de l'idée de référendum est un ancien ministre du travail qui a toujours été favorable à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté. Les partisans d'un référendum n'ont jamais prétendu qu'il fallait dessaisir le Parlement du soin de prendre la décision. Ils ont dit qu'un référendum serait un bon moyen de sonder l'opinion publique avant que le Parlement, conformément à la tradition constitu-

tionnelle, prenne une décision à son heure sur ce qui doit ou ne doit pas être fait.

Si mes observations ont déclenché une controverse, j'en suis désolé, mais il aurait été regrettable, je le répète, que dans le débat d'aujourd'hui personne ne s'efforce de faire connaître à l'Assemblée quelques-unes des appréhensions et des réserves très réelles qui s'expriment en Grande-Bretagne, tout à fait en dehors des idées étroites, insulaires, bornées et préconçues que nous déplorons tous.

Je voudrais présenter à tous mes collègues ici présents le point de vue suivant : si vous partagez ma foi ardente dans la démocratie, dans le droit des peuples à participer au façonnement de la société à laquelle ils appartiennent, ne réagissez pas avec trop de hâte, je vous en prie, quand on vous expose des points de vue de ce genre. Je vous prie de les comprendre et de vous prêter à un dialogue, à une discussion utile de ces points de vue, car c'est le moyen de créer en Europe une communauté politique qui ait une réalité et un sens véritable. Sans ce dialogue, je crains que les choses que nous créons existent sur le papier, mais que leur contenu soit fortement sujet à caution.

M. le Président. — Nous pouvons reprendre maintenant la liste des orateurs. Personnellement, je ne regrette pas du tout qu'il y ait eu cet échange de propos. Nous sommes ici pour un échange de vues. Je regrette par contre que la plupart de nos collègues du Parlement européen soient actuellement retenus par des séances de commissions et d'autres réunions et n'aient pu, en conséquence, y prendre part.

La parole est à M. Portheine.

M. Portheine. — (N) Monsieur le Président, je n'en ai pas souvent l'occasion, mais aujourd'hui je vais vous parler en néerlandais. Après l'intervention de mon ami Berkhouwer et la discussion qui l'a suivie, je tiens à approuver ce qui a été dit dans ce débat, mais aussi ce que M. Judd a peut-être voulu dire en partie, bien que je ne sois pas d'accord avec lui sur de nombreux points.

Nous avons envisagé bien des façons de construire l'Europe. Je vois là une démarche très utile et j'approuve en général ce qui s'est dit aujourd'hui et aussi ce qui est dit dans les rapports. A mon avis, pourtant, on ne s'est pas assez préoccupé dans ce débat de savoir ce qu'il adviendra de l'homme dans cette Communauté. Cette question a été bien posée par M. Judd et je suis d'accord avec lui sur ce point. D'ailleurs, cette question est importante. Quels que soient les systèmes que nous élaborions, par exemple le projet d'élargir la Communauté non seulement à l'Angleterre mais à d'autres pays, nous devons, pour employer une expression économique, vendre cette idée au peuple. M. Judd n'appréciera certainement pas cette expression puisqu'il est décidément contre toutes les influences capitalistes.

Nous ne pouvons vendre cette idée affaire au peuple que si nous sommes sûrs que le système choisi s'adresse aux différents groupes. Je tiens à rendre hommage au rapporteur M. Darling qui, dans son rapport et surtout au chapitre sur le progrès social en page 7, expose les points de vue que ces différents groupes pourraient adopter face à un élargissement de la Communauté. Il constate dans son rapport que la croissance économique peut en général apparaître comme une musique de fond et peut-être comme une musique futuriste en cas d'élargissement de la Communauté. Il déclare ensuite que la croissance économique doit se répartir également dans la Communauté, et, par Communauté, il entend les diverses communautés nationales. Or, il constate que bien souvent ce n'est pas le cas et que si, par exemple, beaucoup a été fait pour les agriculteurs au sein du Marché commun, nombreux sont ceux qui ont été oubliés. Les vieux, les malades et, par exemple, ceux qui n'ont pas reçu une éducation suffisante n'auront peut-être pas de part à cette croissance économique.

J'approuve donc que l'on rappelle l'attention sur ce point. Cependant, je tiens à signaler un autre groupe important que M. Darling n'a pas mentionné, je veux dire le vaste groupe des travailleurs indépendants des petites et des moyennes entreprises non agricoles qui ont si souvent été oubliées dans les considérations

générales. Je voudrais que ce groupe soit l'objet d'une attention favorable. Nous devons, au bénéfice de ce groupe, trouver les moyens, et il y en a, de prendre d'importantes mesures d'harmonisation au sein de la Communauté et, je l'espère aussi, dans le cadre du Conseil de l'Europe. Je crois qu'il y a là une grande chance à saisir, du moins pour le rapporteur M. Darling qui fera rapport au Conseil de l'Europe sur la question suivante, qui est très importante aussi pour le consommateur : les aspects généraux de la concurrence, les relations économiques correctes et la concurrence honnête.

Cette question, je le répète, est aussi très importante pour le consommateur, par exemple en ce qui concerne l'action contre la publicité trompeuse et pour un étiquetage qui renseigne bien les clients. J'ai parlé des petites et moyennes entreprises, mais je pourrais aussi bien mentionner toutes sortes d'autres groupes sur lesquels il convient de se pencher avec intérêt. A mon avis, cela veut dire que nous devons déclarer plus ou moins solennellement à ce groupe que nous pourrons prendre d'importantes mesures au sein de la Communauté élargie. Je suis d'ailleurs heureux, Monsieur le Président, que la réunion plénière du Parlement européen à laquelle j'ai pu assister partiellement, ait clairement indiqué hier que la Commission européenne prendra des mesures dans le domaine dont je viens de parler et je suis heureux que, dans sa résolution concernant le rapport Berkhouwer sur la concurrence, le Parlement européen ait expressément relevé la position très particulière des petites et moyennes entreprises dans notre Communauté.

Je rappelle que cette Communauté doit être acceptable pour la collectivité. Or, il y a beaucoup de travailleurs indépendants en Europe à qui cette Communauté inspire des doutes et des craintes. Ôtons-leur ces craintes en leur présentant une conception qui soit une garantie sur l'avenir. Je suis convaincu que, par un engagement solennel, nous réussirons à vaincre leurs craintes et, de ce fait, à promouvoir l'élargissement de la Communauté.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Scott-Hopkins.

M. Scott-Hopkins. — (E) M. le Président, je tiens d'abord à dire que je regrette comme vous que les dispositions prises ne permettent pas à nos amis de la Communauté européenne, sauf un ou deux, de se trouver ici, leur travail les appelant ailleurs Lorsqu'il y a une réunion jointe des deux Assemblées, il me semble qu'il faudrait prendre de meilleures dispositions, de façon que les deux Assemblées puissent se rencontrer. Autrement, une telle réunion est en grande partie une perte de temps pour les deux Assemblées. Ceci dit, j'en viens maintenant au débat.

D'abord, je me joins à mes collègues pour féliciter les rapporteurs. L'une des choses qui m'ont frappé, comme elle a frappé M. Darling, est la similitude remarquable des quatre rapports sur les matières qu'ils traitent et sur les points qu'ils soulignent.

La question sur laquelle je voudrais m'attarder a aussi été abordée par mon collègue M. Judd, qui jusqu'à présent a suscité les échanges les plus vifs dans le débat d'aujourd'hui. J'approuve la réaction de M. Lloyd au discours de M. Judd. A mon avis, la première partie de ce discours, tout en contenant beaucoup de vérités sur la façon dont mon pays entrera ou n'entrera pas dans la Communauté économique, soulève des questions qui doivent être discutées à Westminster et non ici. Quant aux arguments exposés ici par M. Lloyd, je suis sûr qu'on les exposera encore.

Je me permets de rappeler ce qu'a dit l'un de nos collègues allemands en interrogeant M. Judd. Tous les dirigeants politiques se sont engagés non seulement à négocier, mais à négocier pour aboutir et pour adhérer à la Communauté, si les conditions d'adhésion leur paraissent acceptables. Voilà la position très nette des dirigeants politiques de mon pays. Laissons cette question, qui est plutôt d'ordre intérieur et dont nous n'avons donc pas nécessairement à nous occuper ici.

Le principal objet de notre débat est celui-ci : Où irons-nous si les quatre États candidats se joignent aux Six? Envisageons-

nous une intégration politique, comme il est dit dans la partie essentielle des rapports? Se peut-il, comme l'a indiqué M. Nessler, que les mots « confédération » et « fédération » n'aient guère de sens à l'avenir? Quel est réellement notre but? Sera-t-il purement économique? Nous avons entendu Lord Gladwyn dire que, même du point de vue économique, il est impossible de continuer, d'aller au-delà des limites actuelles, sans renoncer à la règle de l'unanimité en vigueur au Conseil de ministres pour le vote à la majorité. Cette déclaration contredit évidemment les propos tenus au cours d'une récente réunion par M. Pompidou et par le premier ministre de mon pays, M Heath. Ils ont déclaré avec fermeté que l'unanimité était nécessairement très importante pour la souveraineté et les intérêts nationaux. Ces deux points de vue sont manifestement inconciliables tant sur le plan économique que politique.

Nous autres conservateurs britanniques avons toujours eu à l'égard de l'Europe l'attitude réaliste et pragmatique suivante : commençons par le commencement, c'est-à-dire par l'union économique de nos pays. Travaillons ensemble, faisons marcher la machine et employons les institutions en place. Il est clair qu'en passant ensuite de la coopération économique à l'union monétaire, on fait un pas de plus.

A ce propos, j'ai lu avec satisfaction dans le « Daily Telegraph » d'aujourd'hui que, lors des réunions d'hier à Luxembourg, M. Rippon semble avoir conclu un arrangement amiable avec les ministres des Six sur le rôle du sterling dans l'avenir. Peu importe, à mon avis, que le dégagement du sterling se fasse en vingt ou cinquante ans. L'important est que la suppression du sterling comme deuxième monnaie de réserve par mon pays ait été acceptée aussi bien par les Six que par la Grande-Bretagne. Ainsi, il est certain que nous pourrons plus facilement avancer d'un pas de plus sur la voie de la coopération aussi bien en matière d'économie que d'union monétaire. Ce point m'amène à considérer la question soulevée par M. Scelba de savoir ce que nous voulons. Nous ne croyons pas qu'il faille construire de grandes institu-

tions et dire : « Maintenant, chargez-vous de la question monétaire, des institutions financières de la Communauté élargie ou des institutions politiques ». Nous pensons qu'au fur et à mesure des besoins, on peut adapter les institutions existantes ou en inventer de nouvelles dans les secteurs qui l'exigent. Naturellement, une étroite coopération en matière d'union monétaire devra s'établir dans les années qui viennent. Il faut une étroite coopération politique entre nos États.

Nous devons travailler ensemble. Nous soutenons le même point de vue sur le front politique, mais je ne pense pas que, pour le moment, nous devions nous préoccuper de créer une institution politique. Il existe déjà beaucoup d'institutions en Europe et, comme l'a dit Lord Gladwyn, nous sommes nombreux à penser qu'elles font trop souvent double emploi avec l'UEO, l'OTAN, le Conseil de l'Europe, etc. Il y a bien des moyens de se rapprocher, de coopérer et de faire coïncider nos points de vue aussi bien sur le front politique que sur les autres. Pendant un certain temps, il faudra que se développent des institutions qui tiennent en main ce qu'on appelle dans mon pays le « service civil », c'est-à-dire les bureaucrates au service des Six, et des Dix quand ce sera le cas. Cette direction démocrate sera exercée, espérons-le, en temps voulu par un Parlement démocratiquement élu et elle recevra et prendra les pouvoirs nécessaires pour actionner et diriger la machine bureaucratique qui est son émanation.

Je crois que le premier ministre britannique et le président de la République française, réunis à Paris, ont adopté le point de vue réaliste qui convient à la circonstance. Nous sommes un peu comme des enfants. Six enfants ont travaillé et vécu ensemble dans la même maison, et chacun connaît les défauts et les habitudes des autres. Ils savent comment faire des progrès, comment avancer ensemble. Nous sommes quatre enfants qui venons de l'extérieur. Souvent, nous n'avons pas la même langue ni les mêmes habitudes, mais notre fond est le même. Il nous faudra quelque temps pour rattraper les Six qui ont vécu ensemble. Nous voulons y parvenir, mais nous devons procéder lentement et avec la compréhension de tous. Si nous voulons aller trop vite, courir

avant de savoir marcher, nous trébucherons pour échouer probablement dans le fossé.

Je suis un Européen convaincu et enthousiaste et je crois que mes collègues de cette assemblée ne l'ignorent pas. Comme nous tous, j'ai bien des réserves à faire. Les miennes concernent les questions de calendrier et de méthode, ce que M. Judd appelle l'art de vendre l'affaire à son peuple pour le convaincre de la justesse des arguments employés. S'il est possible d'atteindre ce résultat à un rythme régulier sans bâtir d'énormes châteaux en Espagne, pleins de bureaucrates passant leur temps à construire leurs petits édifices, et si nous résolvons les problèmes à mesure qu'ils se posent en créant de nouvelles institutions ou en adaptant les anciennes aux circonstances, je crois que nous pourrons construire une Europe qui saura assumer son avenir économique et monétaire comme son avenir politique, à la fois au bénéfice de la future communauté des Dix et des États périphériques associés, qu'ils soient européens ou qu'ils aient un lien avec notre ancienne civilisation en Afrique, en Asie ou en d'autres parties du monde. Si nous pouvons faire cela, je serai, pour ma part, très satisfait.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Blumenfeld.

M. Blumenfeld. — (A) Monsieur le Président, les quatre rapports qui ont servi de base à notre intéressant débat présentaient à mon avis un fond commun très visible. Ce fond contenait deux questions qui revenaient sans cesse : quel sera le rôle de l'Europe, de cette Communauté élargie, et quelle idée cette Communauté se fera-t-elle d'elle-même, quelle évolution suivra-t-elle? C'est ainsi que notre collègue norvégien M. Frydenlund a mis en relief avec juste raison les importants aspects psychologiques et politiques de la question du point de vue d'un État scandinave candidat, d'un État ayant à faire face à de nombreux et difficiles problèmes intérieurs dont la solution n'a pas été facilitée par le fait que la Commission de Bruxel-

les, j'y reviendrai en conclusion, a fait des propositions sur les rapports entre une Communauté élargie et les États neutres, propositions qui ouvrent à ces États toute une série de possibilités économiques et qui apportent de l'eau au moulin des adversaires d'une adhésion dans quelques-uns des États candidats. Monsieur le Président, ie voudrais examiner de plus près le fond commun dont j'ai parlé tout à l'heure, pour voir si l'évolution de notre Communauté tend à rendre ses organes plus fonctionnels et ses institutions plus puissantes. Dans son remarquable discours d'aujourd'hui, M. Scelba a parlé d'une « réactivation politique » voulant dire par là que la prochaine adhésion de la Grande-Bretagne et l'adhésion plus lointaine des États scandinaves et de l'Irlande devaient être pour nous une occasion à saisir en quelque sorte aux cheveux. Si je l'ai bien compris, il n'a certainement pas voulu entendre par « réactivation politique » qu'il fût indispensable de mettre constamment en place de nouvelles institutions, mais bien de perfectionner les institutions existantes, c'est-à-dire les organes et les institutions de la Communauté aui ont leurs racines dans le traité de Rome. J'ajoute que je ne vois aucune espèce de réactivation politique dans la proposition visant à institutionnaliser les ministres européens ou à imaginer de nouveaux plans en plusieurs étapes qui peut-être atteindront leur zénith en l'an 2000 ou peut-être pas. Il s'agit plutôt maintenant, d'une part, de renforcer la position de la Commission et. d'autre part, d'asseoir le plus tôt possible la position ou les compétences du Parlement européen, de manière à conférer un véritable pouvoir de contrôle aux hommes politiques européens en tant que représentants de leurs électeurs ou de leur peuple, comme M. Scott-Hopkins vient de l'exposer, pour l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées.

Devant qui, Monsieur le Président, ces ministres européens des gouvernements seraient-ils en effet responsables? De toute évidence, uniquement devant le chef de leur gouvernement, sous la discipline nationale de leur cabinet et peut-être devant leur Parlement national, mais, si j'ai bien compris la proposition en cause, jamais devant le Parlement européen qui pourtant, outre le pouvoir budgétaire, doit avoir de véritables compétences démo-

cratiques en matière de contrôle. Comment tout cela est-il compatible?

Monsieur le Président, j'ai parfois l'impression, bien que le débat d'aujourd'hui dans cette salle ne soit le dernier ni pour le Parlement européen ni pour le Conseil de l'Europe, que toute une série d'amis et de collègues européens doivent encore surmonter le passé, qui apparaît lorsqu'on se réfère aux grands événements et aux grandes actions historiques d'une époque coloniale ou que, comme notre ami Judd l'a fait, on souligne les questions constitutionnelles au point d'avoir du mal à s'en libérer, comme notre collègue M. Judd a sans doute voulu le dire tout à l'heure. Je ne veux pas maintenant approfondir, Monsieur Judd, mais nous tous qui sommes dans la Communauté des Six, nous sommes restés fidèles à nos constitutions. Pourtant, nous sommes en train de construire ensemble un avenir et prêts à rejeter définitivement pour cela bien des héritages du passé. Nous n'en demandons pas plus à vous et à vos électeurs de Grande-Bretagne.

Nous ne pouvons surmonter le passé que si nous tombons d'accord sur deux grandes questions dont on s'est suffisamment occupé dans le débat pour que je me contente maintenant de les nommer. Ces deux questions sont, à côté de la réalisation progressive de l'union économique et monétaire, la réalisation simultanée de l'union politique. En effet, sans l'union politique qui, du moins dans le temps, va de pair avec l'union économique et monétaire et en constitue la dernière étape, l'union économique et monétaire de la Communauté européenne ne se fera jamais. Tout le monde ici sait cela, à commencer certainement par le président de la Commission.

Dans maintes capitales européennes, le pragmatisme est actuellement fort apprécié, non seulement au sein des gouvernements, mais même sur les bancs des parlementaires. Ce pragmatisme est même qualifié parfois de réalisme. Je reconnais qu'il est bon, comme l'a dit l'orateur qui m'a précédé, d'avancer pas à pas sans essayer de sauter une haie au galop en risquant la chute. Mais comme la mise au point de la fédération et le renfor-

cement des institutions dont je viens de parler seront très difficiles et très lents, il est indispensable de créer en marge un système différencié de coopération politique européenne et, bien entendu, de coopération économique, technologique et scientifique. Je crois que le renforcement et la poursuite des travaux du Conseil de l'Europe au sein de son Assemblée consultative rendent la chose possible.

Je reprends donc ici ce qui a été dit dans plusieurs discours, à savoir que quelques-uns des regroupements européens actuels vont certainement, par suite de l'élargissement, ou bien se fondre dans le Parlement européen ou bien, pour ce qui est du contrôle parlementaire, être subordonnés à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Je songe ici à toute une série d'institutions européennes qui n'ont pas encore été nommément désignées au cours du débat. L'OCDE en fait sans doute partie. Je crois nécessaire de mettre ici une fois de plus en évidence cette « charnière » entre le développement et le perfectionnement politique du Parlement européen et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Sur ce point, je ferai une dernière remarque. En préparant cette réunion jointe, nos collègues du Parlement européen le savent bien, nous avions proposé que soit aussi abordé le thème important du rôle des partis politiques dans une Europe élargie en devenir et que soit examinée la question de la place de ces forces politiques sur le plan européen.

Je n'entrerai pas maintenant dans ce sujet. Notre collègue M. Nessler l'avait abordé à propos des élections directes des membres du Parlement européen. Voilà pourquoi j'y fais allusion. Je ne vois aucun autre moyen, aucune autre solution que de reprendre un jour ce thème, non pas demain, mais prochainement, et non pas seulement dans cette salle, au sein du Parlement européen et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, mais ailleurs aussi. Il faut bien se persuader que les partis politiques canaliseront les différentes forces dans tous les États

d'Europe si nous voulons un Parlement européen qui fonctionne vraiment. Ce qui est déjà embryonnaire devra se développer. Plus tôt nous nous en occuperons, plus nos déclarations seront claires et précises.

La dernière idée que je tiens à exprimer concerne les futurs rapports entre la Communauté élargie et les États neutres. J'ai lu dans les rapports, en particulier dans celui de notre collègue du Parlement européen, M. de la Malène, quelques phrases que je tiens pour très importantes et sur lesquelles je voudrais revenir.

M. de la Malène a dit que le Parlement européen et la Communauté élargie devraient très clairement déclarer aux États neutres qu'ils ne seront pas « pénalisés » s'ils gardent leur statut de neutralité. Il a ajouté : « L'Europe a besoin des États neutres. Ils remplissent une fonction originale, certains servant de trait d'union entre l'Est et l'Ouest européens ».

Monsieur le Président, vous vous rappellerez certainement, en tant que président de l'Assemblée consultative et membre d'un pays neutre, que cette position prise par M. de la Malène dans son rapport a été énergiquement réaffirmée par l'Assemblée consultative dans plusieurs de ses résolutions.

Je veux simplement dire que la Commission qui vient de publier sous une forme ou sous une autre des propositions de solution pour les relations entre la Communauté élargie et les États neutres n'a pas suffisamment éclairé et a peut-être même un peu négligé le point vraiment central des relations entre la Communauté élargie et les États neutres.

Je crois qu'il y a là une question tout à fait essentielle. Ne faut-il pas que la Communauté et surtout la Communauté élargie invite clairement les États neutres à participer à leurs délibérations au lieu de les placer devant un fait accompli ? Un fait accompli provoquerait précisément la réaction dont nous ne voulons pas en Europe et à laquelle M. Frydenlund a fait allusion dans son rapport. Nous devons aussi, en mettant au point le méca-

nisme décisionnel entre la Communauté et les États neutres qui veulent rester en dehors, rendre possible une participation de ces États.

Monsieur le Président, le gouvernement suisse, en particulier, me paraît avoir signalé depuis quelque temps toute une série de problèmes importants où la possibilité d'une coopération active des États neutres avec la Communauté élargie est évidente et ne peut être ni écartée ni exclue. Prenez par exemple la question de la législation sur la concurrence, les questions monétaires, le droit de libre établissement en matière économique et individuelle, les questions de recherche scientifique et de technologie. Tout cela exige une codification des rapports entre la Communauté élargie et les États neutres, même ceux qui ne cherchent pas avec la Grande-Bretagne, les pays scandinaves et l'Irlande à entrer dans la Communauté des Six.

Je crois qu'il est indispensable, Monsieur le Président, non pas, comme la Commission l'a proposé, de régler pratiquement ces questions pour l'année 1975, mais de faire en sorte qu'au moment où l'élargissement aura été décidé et où la Grande-Bretagne et les autres États candidats adhéreront au Marché commun, la Communauté élargie expose très clairement aux neutres la codification de ces relations.

Monsieur le Président, ces remarques sur quelques-uns des points qui ont une place particulière dans les rapports seront ma conclusion.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est M. Lloyd.

M. Lloyd. — (E) Le mieux que je puisse faire sans doute maintenant est de préciser la position d'un député britannique comme moi-même sur la question essentielle de la consultation du peuple britannique sur l'adhésion éventuelle et maintenant presque certaine de la Grande-Bretagne au Marché commun. Ma posi-

tion est simple : si je n'avais pas d'opinion arrêtée sur une question de ce genre, je n'avais pas le droit de participer à la vie publique. Si, participant à la vie publique, je n'avais pas exposé très clairement ma position à mes électeurs, je serais malhonnête. Participant à la vie publique, ayant une opinion arrêtée et ayant parfaitement exposé ma position à mes électeurs lors de trois élections générales, je ne peux que chercher à persuader. Je ne peux pas consulter. Il y a une différence essentielle entre la persuasion et la consultation. Si je consultais l'électorat dans ces conditions, je commettrais un acte mensonger reposant sur une attitude mensongère. Telle est ma position fondamentale et c'est aussi, je crois, celle de nombreux députés britanniques.

La consultation implique l'indécision, elle suppose qu'on puisse me persuader de changer d'avis. Je soumets cette question à M. Judd et à ceux qui pensent comme lui. Si, après avoir consulté ses électeurs, comme il dit, il découvre que leur jugement diffère du sien, quel qu'il soit, que fera-t-il d'abord dans sa circonscription et ensuite à la Chambre des communes? Voilà la question qui est à la base de ce compromis essentiel qu'est la démocratie parlementaire, compromis entre deux extrêmes. C'est tout ce que je dirai sur ce point.

Le dernier volume du grand Atlas du monde publié par le Times a pour titre : « L'Asie du Sud-Ouest et la Russie ». La préface contient ce passage frappant :

« Quelque part dans les régions considérées ici, le croyant cherchera la vision du paradis perdu et le matérialiste dialectique voudra y trouver un paradis terrestre conquis par l'effort humain. Entre leurs conceptions rivales de l'origine et de la destination de l'homme, le cartographe n'est pas concerné ni qualifié pour juger. »

La destination de l'homme est aujourd'hui et en ce lieu notre préoccupation. Dans les cinq derniers siècles, l'Europe a sans doute fait davantage que toute autre civilisation précédente pour former ou, selon certains, pour déformer le progrès. La structure et les institutions de l'Europe ne sont pas sans importance malgré la présence massive des superpuissances.

Il y a quinze jours ou un peu plus, la Commission de la science et de la technologie du Conseil de l'Europe a eu le privilège de visiter le musée hittite à Ankara. C'est un grand bâtiment où sont amassés les vestiges fascinants de sept civilisations, quelques colifichets, quelques sculptures, quelques vases et un silence de mort. Je me demande si, lorsque chacune de ces civilisations s'est trouvée à son crépuscule, et M. Judd éprouve le même sentiment, je me demande si les élites d'Éphèse et de Tarse, de Samos et de Pergame ont délibéré sur la valeur et l'efficacité de leurs institutions politiques. Comme elles ont toutes été emportées par l'oubli, dont seuls les archéologues ont pu les sauver, il a bien fallu qu'elles se demandent en quoi elles s'étaient trompées. Elles ont certainement envisage bien des formes nouvelles d'empires et elles les ont rejetées parce que leurs sujets n'étaient pas prêts à tolérer l'étranger.

Nul ne saurait contester l'importance de la structure et des institutions bien que nos études historiques aient montré combien on connaît mal les relations entre les hommes et leurs institutions, au point que notre principale découverte est peut-être la précarité de l'histoire.

Mais cet après-midi, c'est un autre aspect de ce problème qui m'intéresse. Je suis convaincu que le pouvoir et l'importance des institutions dépendent uniquement des critères appliqués aux actes de ceux qui les servent et c'est dans cet esprit que j'ai voulu inviter la réunion jointe à considérer une ou deux orientations nouvelles à donner à nos critères pour mener au succès les institutions nouvelles d'une Communauté élargie. On ne peut, en effet, piloter des Concordes politiques avec les instruments d'un Tiger Moth ou d'un DC 3.

Je voudrais explorer trois domaines où, je crois, la Communauté élargie devra prendre de nouveaux critères pour guides. Le premier est l'équilibre entre la technique et l'environnement. Le deuxième est l'équilibre entre l'individu et l'État et le troisième est l'équilibre entre les générations présentes et futures.

En ce qui concerne la technique et l'environnement, il est de bon ton aujourd'hui de dénigrer la technique et les effets du rationalisme scientifique, mais on le fait de façon très sélective. Nous acceptons Pasteur et Fleming et les piqûres de nos dentistes. Les hippies eux-mêmes prennent l'avion à réaction pour aller d'une oasis préservée de la technique à une autre. Or, en général, c'est seulement en associant la technique et le rationalisme scientifique à l'imagination et au courage moral que l'homme a une chance d'échapper à ses dilemmes actuels. Ce ne sont pas les ordinateurs, les avions supersoniques ou les satellites qu'il faut détruire, mais les idées et les critères périmés. Par exemple, il est insensé de croire qu'une guerre puisse tant soit peu contribuer à résoudre les problèmes au Pakistan oriental, en Irlande du Nord ou au Proche-Orient.

Nous devons donc demander à notre technique quels sont ses effets secondaires pour que nous puissions éviter les grandes catastrophes comme celle de la thalidomide. Mais l'idée de revenir à une rusticité nouvelle dépourvue de technique apparaît utopique à la grande masse des hommes dans le monde développé. Même l'institution de la démocratie parlementaire n'y échappe pas.

J'en viens à l'équilibre entre l'individu et l'État. Le premier plan de cette question est occupé par l'extension des responsabilités de l'État dont M. Judd a parlé. Cette extension est due pour une bonne part aux besoins des pouvoirs publics et elle a abouti à accroître le pouvoir de l'État, créant ainsi dans toute la collectivité un sentiment d'impuissance individuelle presque aussi vif dans les grandes démocraties que dans les régimes autoritaires. En Europe, l'élargissement de la Communauté aboutira certainement à une centralisation du pouvoir et, inévitablement, à une aggravation de cette situation. On est donc parfaitement en droit de dire que cette situation justifie une préoccupation majeure.

Mais ne faut-il pas étudier de nouvelles méthodes politiques propres à concilier les objectifs qui exigent centralisation, uniformité, cohésion et régularité avec ceux qui exigent dispersion des décisions, diffusion des informations et engagement des individus? Voilà, je crois, des idées fondamentales. Trop peu les comprennent et il appartient aux hommes politiques de les développer. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'engager à 100 % la volonté du peuple, l'opinion publique. Il s'agit essentiellement de communication et de persuasion. Si on se demande quel pourcentage de la population d'un État moderne, d'une grande entreprise, d'une autorité régionale ou locale participe à la prise des décisions, on s'apercevra sans doute qu'elle représente à peu près 0,001 %. Ne soyons donc pas trop ambitieux, mais il n'est sûrement pas impossible, avec les moyens de communication modernes, de déplacer d'une décimale la virgule vers la gauche et j'entends par là, bien entendu, un déplacement arithmétique et non politique.

Il est évident que le Parlement européen a là un rôle essentiel à jouer non seulement, comme M. Darling l'a dit dans son rapport très intéressant, pour assumer toutes les fonctions entièrement déléguées par les Parlements nationaux, mais aussi pour émettre un avis sur les ressorts qui doivent lui être délégués et ceux qui ne doivent pas l'être. A mesure que les délégations de pouvoirs se multiplieront, il me semble que le Conseil de ministres devra chercher son autorité, son soutien et son orientation de plus en plus souvent au Parlement européen plutôt que dans les Parlements nationaux.

Il est à la mode de considérer le corps législatif comme un organe vieilli ayant à peu près l'importance du triangle dans la neuvième symphonie de Beethoven. A la dernière réunion de l'Assemblée, qui comportait un grand débat sur les problèmes économiques du monde, je me suis aperçu qu'au même moment 750 journalistes de la presse mondiale étaient allés au mariage de Mick Jager à Saint-Tropez. De toute évidence, l'événement nuptial a plus d'intérêt que l'événement politique.

Quant à la première affirmation fondamentale, elle est inexacte et un chef politique britannique qui s'imaginerait que la Chambre des communes puisse être une simple caisse d'enregistrement dans les mois à venir ferait la plus grande erreur de sa vie. D'ailleurs, je crois qu'un tout autre tournant vient d'être pris. Le Congrès américain s'équipe actuellement d'un système informatique de dimension ambitieuse, non seulement pour payer ses employés, mais aussi pour faire accéder les députés aux banques de données et aux sources d'informations fédérales et extérieures à une échelle jamais atteinte dans une démocratie parlementaire. Pour pouvoir s'exprimer avec l'autorité requise, le Parlement européen d'une Communauté élargie ne saurait faire moins. Il est certain que nous devons nous préparer à faire face prochainement à une situation où le Conseil de ministres, chargé de responsabilités européennes, sera désigné par le Parlement européen, tirera son autorité du Parlement européen et sera responsable devant lui. Si les institutions parlementaires européennes se contentent de rester des institutions parlementaires dérisoires, elles seront une dérision pour la démocratie et devront s'attendre à en voir d'autres suivre leur exemple. Un tel comportement ne rend pas à l'Europe un service digne d'un Parlement.

Ma deuxième remarque concerne la nécessité de nouveaux critères pour l'appréciation des réalisations socio-économiques. M. Darling a souligné dans son rapport que la Communauté élargie ne doit pas avoir la réputation d'un club de riches. Certes, un continent ou un État n'ont pas à avoir honte de leur richesse, mais à condition qu'elle n'ait pas été acquise aux dépens des autres. Les continents pauvres ne font évidemment pas de réclame aux types de sociétés qui perpétuent leur pauvreté, mais nous devons considérer les critères en question dans leur sens le plus fondamental.

Prenons par exemple l'un de ceux qui dominent aujourd'hui nos raisonnements, le produit national brut. Ne devrait-il pas être un produit national brut soutenable? Ne faudrait-il pas toujours se demander si l'augmentation du produit national brut est soutenable? Cette augmentation ne diminuera-t-elle pas à l'excès les ressources de l'humanité en minéraux, en environnement et en hommes? A partir de là, tout projet reposant sur le pétrole se

verrait certainement taxé d'une moins-value. Quel pourcentage des ressources minérales de la terre une génération est-elle en droit de détruire ou de transformer de façon irréversible? On peut dépenser l'acier à profusion pendant des millénaires, mais l'étain, le platine ou le plomb?

Un autre critère à considérer très attentivement est le chômage. Il est certain que les statistiques de chômage n'ont pas grand sens aujourd'hui pour orienter une politique sociale et économique. Ne faudrait-il pas commencer par mettre au point une image spectrale de l'emploi réel des ressources allant de 100 % à zéro? Aux États-Unis, c'est depuis peu seulement que certains syndicats ont annoncé leur intention de réclamer une semaine de 32 heures réparties en 4 jours et je leur souhaite bonne chance. Mais si telle est aujourd'hui l'évolution probable aux États-Unis, et demain en Europe, nous ne faisons que définir une situation permanente de chômage payée à 33 %. C'est une façon de considérer les mêmes statistiques. Mais à l'époque des ordinateurs qui suppriment les corvées physiques et mentales, quels doivent être nos critères? Il ne faut certainement pas se contenter de dire que 98 % des adultes capables de travailler sont statistiquement définis comme actifs, c'est-à-dire payés pour se tenir quelque part derrière un stylo ou un tour au lieu de jouer au football ou au golf. D'autre part, le chômage d'individus nantis d'une formation est économiquement et socialement beaucoup plus grave que le chômage du même nombre de personnes sans formation.

Le mauvais usage d'employés qualifiés dans l'industrie peut avoir de bien plus grandes conséquences sur le produit national brut et sur la mentalité dans l'industrie qu'un niveau beaucoup plus élevé de chômage au sens où nous le définissons actuellement. Enfin, j'appelle les membres de nos institutions parlementaires en pleine évolution à se montrer audacieux dans l'expérience, à considérer le fond plutôt que la forme, à ne pas se laisser dominer par les anciennes institutions fédérales, confédérales ou autres, et à frayer de nouvelles voies où l'Europe puisse redécouvrir son génie, réformer ses institutions, élargir la vision de ses peuples et se guider sur des critères nouveaux et plus exacts.

A cette condition, Monsieur le Président, nous pouvons encore échapper au destin de ceux dont les vestiges fragmentaires nous lancent à tous un défi perpétuel dans le musée hittite.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Bohman.

M. Bohman. — (E) Je tiens, après d'autres orateurs, à remercier les quatre rapporteurs de leurs exposés resserrés et pourtant complets sur les problèmes de la Communauté élargie. Ils offrent une base excellente pour un débat consacré, comme M. Malfatti l'a dit, à l'une des principales questions de notre temps.

Les événements des dernières semaines et en particulier la rencontre du président de la République française et du premier ministre britannique ont porté les négociations de Bruxelles à un stade où il semble impossible qu'une rupture nous déçoive une fois de plus, nous tous qui attendons l'unité de l'Europe occidentale comme un pas décisif vers le progrès économique et social mais aussi vers la paix et la sécurité en Europe et dans le monde.

Face à cette perspective optimiste, je considère comme très malheureux, je l'avoue, que le gouvernement suédois ait finalement déclaré que la Suède ne pouvait pas devenir membre de la Communauté européenne en alléguant l'incompatibilité avec sa politique de neutralité.

Dans les débats de ces dernières années à l'Assemblée et au Conseil de l'Europe, j'ai souvent estimé, parfois en opposition avec l'ancien rapporteur de la Commission économique, mon ami norvégien M. Petersen, que rien dans le traité de Rome n'empêche la Suède d'être membre de la Communauté à part entière à condition qu'elle continue sa politique traditionnelle à l'écart des alliances.

Le gouvernement suédois a maintenant justifié le pessimisme de M. Petersen. Pourtant, je crois que M. Petersen étant citoyen

d'un pays nordique, a pris connaissance sans grand plaisir de cette fin de non-recevoir. Nous n'avons pas coutume de laver notre linge sale à Strasbourg. Cependant, je crois nécessaire de dire aux autres représentants des États européens ici présents que mon parti politique, le parti conservateur, n'approuve pas la décision du gouvernement suédois.

A mon avis, la conjonction de l'appartenance à la Communauté et d'une politique à l'écart des alliances est une question qui aurait dû être examinée au cours de négociations entre la Communauté et la Suède. Après, et non pas avant, ces négociations, les deux parties auraient pu dire clairement ce qui est possible et ce qui ne l'est pas dans le cas de la Suède. La décision prise en mars dernier par mon gouvernement a désormais bloqué cette voie. Une fois encore il faut souligner que la politique de neutralité de la Suède n'est pas comparable à celle d'autres pays neutres. Notre neutralité — M. Frydenlund l'a fait observer — est un libre choix. Elle n'est pas inscrite dans la constitution suédoise ni stipulée par des traités entre États. Le Parlement suédois a rejeté les propositions communistes visant à définir en détail le contenu de cette neutralité, parce que cette définition pouvait restreindre notre liberté d'action et nos délibérations politiques.

L'une des conditions de notre politique rejetant les alliances et visant à la neutralité en temps de guerre est sa crédibilité pour les autres États. Mon compatriote M. Björk a parlé de cette condition. Ainsi, l'une des pierres angulaires de notre politique étrangère est de veiller à cette crédibilité, surtout aux yeux des grandes puissances. Bien entendu, une telle politique de crédibilité comporte des risques. Poussée trop loin, elle pourrait inciter certains États à faire chanter la Suède pour l'empêcher de prendre des mesures contraires à leurs intérêts et je n'approuve pas entièrement l'interprétation de M. Björk sur ce point. La situation mondiale change et aussi les relations entre les grandes puissances. La politique étrangère doit donc faire preuve d'une certaine souplesse. Il appartient à la Suède de définir la sienne en fonction de la situation politique.

Voilà pourquoi nous ne voulons pas signer un traité avec d'autres États ou blocs d'États qui limiterait considérablement notre liberté d'action en matière de politique étrangère. Autrement dit, nous ne pouvons pas assumer de responsabilités qui nous empêcheraient de rester en dehors des conflits armés ou qui nous rendraient cette tâche difficile. La Suède ne peut donc prendre part à aucune coopération dirigée contre d'autres États.

Bien entendu, la coopération militaire n'est pas possible. En ce qui concerne la coopération en matière de politique étrangère, la Suède a jugé possible de participer aux travaux du Comité des ministres au Conseil de l'Europe. Cette coopération n'a pas été considérée comme incompatible avec notre politique de rejet des alliances.

Compte tenu de tous ces aspects de la politique suédoise de rejet des alliances, je suis parvenu personnellement à la conclusion que la Suède aurait eu une bonne chance de négocier avec succès son adhésion pleine et entière à la Communauté. Malheureusement, mon gouvernement est parvenu à la conclusion opposée. Dans ces conditions, j'ai trouvé extrêmement intéressant — comme mon compatriote M. Björk — le passage du rapport de M. Darling où il se demande, au paragraphe 11, si les neutres membres de l'AELE continueront à refuser leur adhésion pleine et entière à une Communauté élargie. Son point de vue est assez intéressant pour mériter d'être cité une fois de plus, mais je ne le ferai pas parce que nous manquons de temps.

Dans son intéressant discours de ce matin, M. Darling a repris les conclusions de son rapport. Selon lui, l'existence de la Communauté élargie pourrait un jour amener « ces États à penser qu'ils serviraient mieux leurs intérêts économiques et même politiques en étant membres à part entière de la Communauté avec voix au chapitre dans les processus de prise des décisions ». J'ai cité M. Darling parce qu'il a présenté ce qui me paraît être un aspect très réaliste du travail d'intégration européenne et de ses effets sur les États dits neutres. Mais, même sur ce point, l'opinion de M. Björk et la mienne divergent quelque peu.

Cependant, le gouvernement suédois a pris sa décision. C'est maintenant un fait politique. Nous devons tous en tirer le meilleur parti possible et je tiens à rappeler que la Suède s'est montrée vivement intéressée par l'établissement de relations aussi complètes, aussi étroites et aussi durables que possible avec la Communauté.

Quelques-uns d'entre nous, il y a un mois, ont entendu M. Carl Lidbom, ministre suédois sans portefeuille, souligner dans son discours devant l'Assemblée consultative que :

« la Suède souhaite contribuer à l'intégration européenne et croit pouvoir le faire. Le gouvernement suédois désire que les négociations qui vont commencer avec les Communautés aboutissent à la conclusion d'un large accord dans le cadre duquel tous les obstacles aux échanges des produits industriels et agricoles entre la Suède et la Communauté seront levés ».

M. Lidbom a conclu son discours devant l'Assemblée par ces mots :

« Pour des raisons géographiques, historiques et culturelles, la Suède a des liens étroits avec les nations appartenant aux Communautés. Nous avons bâti notre société sur les mêmes principes démocratiques que les autres pays d'Europe occidentale. Le rôle actif que nous avons joué depuis la guerre dans la coopération européenne montre que nous voulons renforcer ces liens et assurer le maintien des idéaux et des principes communs. »

J'approuve entièrement M. Lidbom et j'espère que les négociations prochaines à Bruxelles aboutiront à ce que les États non alignés et neutres instituent la meilleure et la plus étroite coopération possible avec le reste de l'Europe, en fonction de leur situation politique.

A mon avis, l'article 238 du traité de Rome sur l'association ouvre très largement la porte à des relations étroites entre l'Europe et la Suède. Si pour des raisons politiques mon pays a jugé impossible d'accepter une adhésion pleine et entière, elle a pourtant exprimé le désir et l'espoir d'une étroite coopération dans un vaste domaine couvrant presque toutes les activités exercées jusqu'à présent par les Communautés. Pour autant que je puisse en juger, rien dans le traité de Rome ni dans les décisions prises par les Communautés n'empêche la Suède de demander son adhésion à la Comunauté en vertu de l'article 238. De fait, la Suède a officiellement demandé son association en 1962 et réitéré sa demande en 1967.

Bien que la Commission du Marché commun ait lié certaines restrictions à l'application de l'article 238 pour les pays industriellement très développés, aucune disposition du traité de Rome lui-même, je l'ai dit, ne peut justifier une telle interprétation. Pour un pays industriel prêt à accepter l'intégration européenne, disons, à 98 %, l'article 238 paraît offrir la meilleure solution à nos problèmes communs.

En conclusion, je crois que de toute évidence la Communauté élargie a intérêt à associer étroitement la Suède au travail d'intégration européenne, ainsi que les quatre rapporteurs l'ont souligné. Dans une autre réunion, l'Assemblée consultative a déjà indiqué que l'élargissement de la Communauté ne devait pas dresser de nouvelles barrières commerciales ou autres en Europe. Il ne faut pas détruire les fruits de la coopération établie au sein de l'AELE ou du Conseil nordique.

Ce n'est donc pas seulement la Suède qui a intérêt à ce que la négociation à venir aboutisse à une association étroite de mon pays avec l'Europe nouvelle qui est en train de se construire sous nos yeux, et dans nos cœurs. Du point de vue politique aussi, il faut considérer que toute l'Europe occidentale a intérêt à ce que la Suède puisse concilier avec sa politique étrangère de non-alignement une coopération économique croissante avec la Communauté.

Je suis convaincu que la plupart des hommes politiques d'Europe m'approuveront de dire que la politique étrangère indépendante de mon pays a contribué à la détente qui est manifeste dans le nord de l'Europe et qui a profité à toute l'Europe. Il est donc dans l'intérêt de tous que cette politique puisse se poursuivre dans une Europe où la Suède sera associée à un Marché européen élargi, associée à une solidarité européenne propice à la paix, au développement économique et social et au progrès culturel du monde entier.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. D'Angelosante.

M. D'Angelosante. — (I) Monsieur le Président, cette assemblée se réunit à un moment où la question qu'elle est appelée à débattre est d'une grande actualité et, partant, d'un caractère concret évident. Nous pouvons donc considérer que c'est là une bonne occasion d'examiner sérieusement, c'est-à-dire avec un profond sens du réalisme politique, les problèmes réels qui se posent à nous.

Quelle forme pourra revêtir la Communauté élargie et quel rôle pourra-t-elle jouer en Europe? Les réponses, si elles ne veulent pas être de vaines prophéties tirées du livre des songes que beaucoup trop de gens préfèrent à la réalité, doivent se fonder sur ce qu'est actuellement la Communauté. Trois faits récents nous permettent d'exprimer une opinion sur ce point : en premier lieu, le cloisonnement total entre le débat sur l'élargissement et le débat sur l'achèvement et la consolidation de la Communauté. Il convient en effet de noter que, au cours des discussions relatives à l'entrée de la Grande-Bretagne et des trois autres pays candidats, le fameux triptyque de La Haye (élargissement, achèvement, consolidation) n'a pas fonctionné.

Deuxièmement, la manière dont les négociations ont été menées. Le 28 mai, nous avons discuté à Bruxelles un rapport conjoint de la Commission politique et de la Commission des rela-

tions économiques extérieures. A cette occasion, M. Deniau, qui est le principal représentant de la Commission dans les pourparlers sur l'adhésion, a déclaré que la base des négociations a été l'acceptation par les pays candidats du traité et des décisions qui en découlent. Seuls les points négatifs ou controversés ont été examinés et, a ajouté M. Deniau, il n'a jamais été question de l'avenir. C'est peut-être parce que l'on n'a pas envisagé l'avenir au cours des négociations que nous en parlons aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, les points controversés n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un accord circonstancié, spécifique, détaillé, d'accords généraux indiquant la volonté des parties contractantes de résoudre les problèmes selon une méthode et non selon des modalités déterminées. Il en va ainsi également pour les questions fondamentales (participation de la Grande-Bretagne au financement du FEOGA, relations avec les États africains associés. accords avec les pays du Commonwealth, problème du sucre, relations avec la Nouvelle-Zélande).

D'après les informations qui nous ont été données, nous avons le sentiment que l'on a seulement pris acte, sur le plan politique, de la volonté des parties contractantes de tenir compte de leurs positions et de leurs intérêts respectifs et que l'on n'est pas encore parvenu, comme je le disais tout à l'heure, à une définition circonstanciée.

Il s'ensuit que la solution concrète des problèmes est reportée à des négociations futures qui auront lieu après l'élargissement. Par conséquent, il faudra procéder avec les pays qui adhéreront à la Communauté — le plus important étant le Royaume-Uni — à des négociations longues et continues en vue de régler toute une série de questions qui ne l'ont pas été pendant les négociations sur l'adhésion et en particulier celles qui, selon M. Deniau, sont déjà portées à l'actif de la négociation, à savoir l'acceptation du traité et des décisions qui en découlent — y compris le problème institutionnel — sur lesquelles rien n'a été dit jusqu'à présent. Si tout cela reste encore à faire, la Communauté élargie va entrer dans une phase où l'on verra s'accuser ce qui, notamment ces derniers temps, a été sa principale caractéristique :

l'existence de négociations continues au sein du Conseil de ministres entre les divers pays, entre les différentes positions nationales jusqu'aux compromis auxquels ces négociations aboutissent généralement.

Cette pratique se poursuivra et s'intensifiera, de sorte que nous assisterons à une nouvelle diminution du rôle des autres institutions communautaires. Nous ne pouvons nous dissimuler que le Parlement européen n'a jamais joué qu'un petit rôle dans notre Communauté et que celui-ci a été progressivement affaibli par la prédominance écrasante, contraire à la lettre et à l'esprit du traité, des décisions et des pouvoirs du Conseil de ministres. En outre, nous avons assisté à l'érosion progressive des pouvoirs de la Commission, du fait que le cadre institutionnel prévu par le traité n'a pas fonctionné et qu'au lieu de décisions normatives prises à la majorité, nous nous sommes trouvés au fond devant des négociations continues visant à des accords séparés sur des questions distinctes.

A ce stade, si nous voulons faire preuve d'un minimum de réalisme politique au lieu de continuer à nous abriter derrière des discours d'une portée assez limitée, nous devons constater que le cadre institutionnel prévu par le traité de Rome est presque entièrement, sinon totalement, périmé.

Qu'envisage-t-on de faire à cet égard? Si nous parlions sérieusement des institutions, nous ferions notre devoir en apportant une contribution qui serait à la mesure de l'importance du sujet, mais en réalité, nous n'avons pas disposé jusqu'à présent des éléments qui nous permettraient d'avoir une discussion valable. Nous savons tous qu'en politique, comme en histoire, les problèmes ne sont pas résolus par des exorcismes ni d'ailleurs par des paroles décousues qui voilent la réalité en essayant de la cacher aux peuples, jouant ainsi un rôle essentiellement antidémocratique.

Le troisième élément est l'événement qui a marqué le tournant des négociations : la récente rencontre du président de la République française et du premier ministre britannique. C'est un fait connu, je dirai même notoire, que cette réunion a pour origines la crise monétaire, qui n'est toujours pas surmontée, et la nécessité ressentie par le président de la République française de trouver un nouvel équilibre dans les conflits surgis à cette occasion. Cette volonté de rétablir l'équilibre ne peut pas ne pas être considérée comme caractéristique des relations entre États et comme entièrement étrangère à une vision communautaire des problèmes. Nous en trouvons d'ailleurs la confirmation dans le discours prononcé à la Chambre des communes par le premier ministre britannique où M. Heath, évoquant l'issue heureuse de ses entretiens avec le président de la République française, a parlé d'un accord interétatique, autrement dit d'un accord entre États. A l'avenir — et c'est la première conclusion à laquelle il faut arriver — nous verrons donc croître le pouvoir déjà prépondérant des gouvernements, ce qui comportera la représentation écrasante des intérêts de certaines forces, comme cela a été le cas jusqu'ici, ainsi qu'un affaiblissement de plus en plus sensible du mouvement social, un affaiblissement des forces ouvrières opérant dans le cadre national face aux grands consortiums qui agissent sur un terrain plus vaste et, enfin, une détérioration de la démocratie en matière de législation et de contrôle.

C'est de cette réalité qu'il convient de partir afin de la modifier si nous le voulons, en se rappelant que si le contrôle démocratique n'est pas possible à l'échelon communautaire, nous devons le défendre au plan national par tous les moyens dont nous disposons. On ne garantit pas les intérêts des travailleurs avec le seul Fonds social. On défend leurs intérêts en empêchant le développement incontrôlé des sociétés géantes, en reconnaissant un pouvoir réel aux syndicats, sans discrimination à l'égard des forces politiques qui sont l'expression des masses ouvrières.

En présentant son excellent rapport ce matin, M. Darling a posé le problème des investissements étrangers dans la Communauté. Il s'agit d'un problème très sérieux et je me félicite que l'orateur l'ait soulevé, car nous avons également de notre côté essayé à plusieurs reprises d'en souligner l'importance. Mais, jus-

qu'à présent, il a été impossible d'en discuter sérieusement et de toute façon nous devons noter que les entreprises étrangères et plus particulièrement les sociétés américaines — ont bénéficié d'une protection considérable. La politique régionale communautaire, par exemple, est en cours de discussion depuis quelque temps, environ un an, et nous savons tous que ni le Conseil de ministres, ni la Commission n'ont eu l'intention jusqu'ici d'abandonner l'interprétation restrictive des articles 92, 93 et 94 du traité interdisant l'octroi par les États membres d'une aide susceptible de fausser la concurrence; nous savons par contre que les entreprises américaines bénéficient de la part des différents États — avec la complaisance de la Communauté — d'un traitement qui porte considérablement atteinte aux règles de la concurrence dans le domaine des impôts et des importations d'outillage. Fait encore plus grave, la Communauté, dont le fondement même est le libre échange, tolère que les entreprises américaines en Europe soient empêchées par leurs maisons mères de réexporter en Amérique ce qu'elles ont produit en Europe.

Ce sont là des problèmes graves et le fait que M. Darling ait rappelé ce matin la nécessité d'un contrôle est une initiative très importante dont nous nous félicitons en espérant qu'elle finira par être mise en œuvre.

Pour ce qui est des relations extérieures de la future Communauté, prenant là aussi pour point de départ ce qui a été fait jusqu'ici, nous devons, si nous voulons que la Communauté élargie remplisse cette tâche pacificatrice que nombre d'orateurs précédents ont évoquée, régler la question des relations avec les pays socialistes; il faut avant tout résoudre le problème de la discrimination tarifaire et commerciale à l'encontre de ces pays.

Monsieur le Président, lorsque l'adhésion des quatre pays candidats sera un fait accompli, lorsque l'on sera parvenu avec les pays de l'AELE à un accord douanier, comme il est prévu dans les négociations, il s'ensuivra une situation où le tarif extérieur commun, le tarif douanier de la Communauté ne constituera plus un mur infranchissable que pour les pays socialistes. Ce tarif pourrait

bien être appelé « tarif contre les pays à commerce d'État ». De même, nous avons constaté, dans le passé et lors d'une occasion récente, que les mesures de libération commerciale établies par la Communauté ont été appliquées à l'égard de tous les pays, sauf les pays socialistes. Or, ces pays, quoi que nous pensions de leur régime interne, constituent le principal interlocuteur dans une politique de paix; il n'est avantageux pour personne, il n'est pas de bonne politique, il ne rime à rien, même dans la perspective de l'élargissement actuel et futur, de prévoir, en liaison avec l'OTAN, la possibilité de nous retrancher dans des positions atlantiques extrémistes face à ces pays. Nous avons tous lu le communiqué de Lisbonne, réponse des États membres du Pacte atlantique aux pays socialistes, et nous nous sommes tous réjouis de son langage nouveau et des espérances nouvelles qu'il a fait naître dans le cœur de nos citoyens. Est-il possible que la Communauté s'en tienne à un langage qui a caractérisé l'époque antérieure à 1948, à une pratique foncièrement discriminatoire? Qu'il me soit permis, à ce stade, de faire une observation à mon ami M. Giraudo au sujet de son rapport de ce matin. Il est le seul — du moins dans les documents écrits à continuer de demander une reconnaissance de jure de la part de l'Union soviétique et des pays socialistes. S'il était possible de plaisanter devant une assemblée aussi sérieuse, ie demanderais à M. Giraudo à quel droit il se réfère puisque le droit sur lequel se fonde cette Communauté n'existe pratiquement plus, puisque, en dehors de quelques points réglés dans le détail par le traité, la Communauté repose dans la pratique sur une situation de fait changeante et contingente. Je ne vois pas pourquoi il faudrait demander à l'Union soviétique un acte de reconnaissance, qui aurait une grande valeur politique et qui constituerait une condition préliminaire de caractère politique, alors que la reconnaissance du droit de la Communauté est désormais contestée par les États membres eux-mêmes.

En deuxième lieu, je voudrais dire quelques mots (puisque cette question a déjà été soulevée par certains de mes collègues) sur les relations avec les pays à régime fasciste. C'est là un problème sérieux et la Communauté et le Parlement ne peuvent

continuer de feindre de l'ignorer sous prétexte qu'il serait d'ordre technique.

Nous avons étudié aujourd'hui et nous étudierons demain dans cet hémicycle le problème des préférences généralisées. D'aucuns se préoccupent déjà de voir comment ces préférences pourraient être étendues à l'Espagne, à la Turquie et à la Grèce.

Il y a deux ans, notre Parlement a pris la décision, respectée jusqu'à présent, de geler, *rebus sic stantibus*, la situation concernant l'association avec la Grèce.

La nouvelle m'est parvenue aujourd'hui — et j'espère qu'elle n'est pas vraie — qu'un des groupes les plus importants de cette Assemblée, et qui par sa nature politique aurait pu garantir le maintien de cette situation, se prépare maintenant à la modifier. Nous devrons tôt ou tard abandonner le neutralisme commercial pour en venir à des définitions politiques et nous devrons examiner si le préambule sur la nature politique de la Communauté, sur les pays libres, etc. ne devrait pas s'appliquer aux pays à régime fasciste plutôt qu'aux pays socialistes.

En ce qui concerne ensuite nos relations futures avec les pays sous-développés, le premier problème qui se pose est d'ordre général et concerne les préférences généralisées. Il semble que la Communauté veuille adopter, à partir du 1^{er} juillet, un système de préférences généralisées auquel les États-Unis ont déjà refusé d'adhérer et auquel il me semble que même la Grande-Bretagne n'adhérera pas, tout au moins pendant la période transitoire.

Cela pose déjà un problème de différence de statut qu'il nous faut évaluer et dont il faut tirer certaines conclusions en ce qui concerne les États associés, envers lesquels la Communauté a une série d'engagements très importants. A l'égard de ces États, je le dis entre parenthèses, il faudrait réaffirmer, une fois pour toutes, le caractère communautaire du partenaire européen de l'association et dépasser aussi, une fois pour toutes, une situation de fait dans laquelle un des États membres de la Communauté est

favorisé dans les relations avec les pays associés. De toute façon, ce n'est pas de cela que je veux parler. Je tiens à faire remarquer. que même dans les conclusions de la réunion que la commission paritaire (CEE-EAMA) a tenue à Munich la semaine dernière. rien de clair et de précis n'a encore été fixé en ce qui concerne nos relations avec les États associés et les relations de la Communauté élargie avec les pays africains du Commonwealth, ainsi qu'avec d'autres pays. Là aussi il convient de confirmer la grande importance du cadre juridique et la nécessité de mettre en place le cadre politique, mais il faut également dire franchement que, au stade actuel, le problème est loin d'être clair et résolu. Nous nous sommes trouvés devant une curieuse situation la semaine dernière à Munich : il était dit dans un document que le Conseil de ministres affirmait la nécessité de défendre les droits acquis des États associés, alors que plusieurs membres du Conseil de ministres prétendaient que celui-ci n'avait jamais pris un tel engagement et que cette phrase figurait dans le communiqué final publié à l'issue de la rencontre entre le président français et le premier ministre britannique.

J'en viens enfin au point le plus important de tous : nos relations avec les États-Unis. Je dis le point le plus important de tous, car, dans le domaine économique, ces relations deviennent chaque jour plus délicates, en ce sens qu'elles imposent à la Communauté — comme l'a déjà fait remarquer le vice-président de la Commission Barre lors de la dernière session du Parlement européen à Luxembourg — des prises de position graves et immédiates. Ces relations économiques s'entrecroisent et se nouent avec les relations politiques dont on n'a pas encore réussi à avoir une vision claire, cohérente et intimement liée avec les autres.

Dans le domaine monétaire, un différend de plus en plus grave nous oppose aux États-Unis. En effet, les États-Unis n'acceptent pas que l'Europe refuse sic et simpliciter de subir les conséquences du déséquilibre de leur balance des paiements et ils ne l'acceptent pas pour une raison politique, à savoir la participation américaine à la défense du monde dit libre.

Nous sommes confrontés à un grave conflit commercial qui, à mon avis, ouvre à nouveau une phase particulière dans les relations économiques mondiales, celle de la lutte pour les marchés à l'intérieur du système capitaliste même. Toutefois, les États-Unis ne paraissent nullement désireux d'envisager le problème des rapports commerciaux dans l'optique positive que beaucoup d'entre nous ont appelée de leurs vœux jusqu'ici. Hier encore, le secrétaire d'État américain, M. Rodgers, parlant devant l'OCDE, n'a su que proposer la formation d'un comité spécial chargé d'étudier les obstacles aux relations commerciales entre l'Europe et les États-Unis, parmi lesquels il a cité la politique agricole commune.

C'est là un fait très grave qui, comme nous le savons, existe depuis longtemps et contre lequel nous n'avons pas encore réussi à réagir, car dans notre Parlement beaucoup jugent nécessaire de prendre en considération les inquiétudes américaines face à la politique agricole européenne. Mais, tôt ou tard, il faudra clarifier cette question et c'est dans la perspective de ces problèmes que nous pouvons parler du rôle de la Communauté élargie dans le contexte européen.

Monsieur le Président, j'aimerais rappeler en conclusion que la configuration actuelle de l'Europe devrait lui permettre de contribuer à sauvegarder la paix et non pas d'aggraver les séparations en blocs. Nous sommes partisans de la dissolution de tous les blocs, de la fin de tous les accords qui engendrent des risques de guerre ou qui découlent directement de situations de guerre.

L'Europe se voit offrir aujourd'hui une grande occasion et comme je l'ai dit précédemment à propos de la réunion de Lisbonne, il semble qu'on soit sur le point de la saisir. Il s'agit de la proposition soviétique d'une conférence sur la sécurité européenne, question qui nous touche de près. On peut dire que la Communauté présente et future sera le sujet de cette conférence. Nous aussi nous aurons quelque chose à dire à ce propos, nous aussi nous devrons abandonner les thèses désuètes de certains d'entre nous qui, surtout dans le passé, considéraient la Communauté comme le bras séculier — l'arme économique de l'OTAN.

Si l'on veut être optimiste, on peut dire que l'événement nouveau pourra avoir du bon et qu'il en aura dans la mesure où nous saurons juger la situation, telle qu'elle est et non pas telle que certains la voudraient et où nous saurons modifier cette situation non pas au profit des sociétés industrielles géantes, mais au profit des peuples, des travailleurs et de la paix de notre continent.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Jahn.

M. Jahn. — (A) Monsieur le Président, chers collègues, l'arrière-garde est souvent victime d'un guet-apens. Je ferai donc vite pour y échapper. Je ne traiterai que deux problèmes : les rapports avec les États de l'Est et les institutions et les structures.

Nos collègues Giraudo, de la Malène, Darling et Frydenlund ont abordé les rapports avec les États de l'Est dans leurs exposés, et le président Malfatti en a parlé aussi. On a souhaité que soient améliorés les rapports économiques et politiques entre la Communauté et les États de l'Est. C'est une demande à laquelle nous ne pouvons que souscrire en principe. Mais quelle est la situation de départ? Je suis très heureux de pouvoir justement maintenant examiner ce point.

Si l'on observe les choses de près, on ne trouve aucune déclaration de l'Union soviétique, et sa propagande dit même chaque jour le contraire, où elle se dise prête à reconnaître la Communauté en tant qu'alliance économique, pour ne rien dire de l'alliance politique. La Communauté n'entre pas dans la conception soviétique de l'Europe. Si nous pensons reconnaître plusieurs structures sociales, la même attitude est indispensable de l'autre côté. En un temps où l'on parle toujours de politique réaliste, nous devons demander la reconnaissance de la Communauté comme institution si nous respectons le COMECON. Les relations commerciales bilatérales que nous entretenons en tant qu'États membres avec l'Union soviétique doivent, et beaucoup d'interventions l'ont montré aujourd'hui, être complétées, sinon même renforcées, par la politique commerciale extérieure de la

Communauté européenne. La coordination et la coopération sont indispensables pour cette politique commerciale extérieure et je suis ici d'accord avec notre collègue Cantalupo quand il dit que nous devons procéder d'un commun accord. Il faut approuver Lord Gladwyn de déclarer qu'en vertu de nos anciens principes démocratiques, nous ne pouvons conclure aucun accord d'association ou de préférence avec l'Est. La politique commerciale et économique à l'Est doit aboutir à la normalisation des relations sur le plan de l'économie et, progressivement, de la politique extérieure. Mais cela suppose que nous coordonnions les mesures prises en matière de commerce extérieur par les différentes industries des nations européennes, qu'on joue les unes contre les autres en divers secteurs jusqu'au moment où elles ne sont plus guère en état de se concurrencer.

Notre traité a pour but politique l'union des États démocratiques. Notre position est claire et notre ancien président, M. Scelba, s'en est fait l'interprète. Nous lui restons fidèles — je crois qu'il faut le dire ici — quels que soient les élargissements, les associations et les traités préférentiels, non seulement en Europe, mais au-delà en Afrique et partout où nous conclurons des traités. Comme il est dit dans le traité et comme M. Scelba l'a souligné aujourd'hui, nous voulons donner aux Européens la liberté, la paix, la sécurité et la justice. C'est la base de la normalisation de nos relations économiques et commerciales avec l'Union soviétique.

Un mot maintenant sur les institutions. Monsieur de la Malène a dit, permettez-moi de le citer, Monsieur le Président : « L'élaboration communautaire d'une stratégie cohérente du développement de la Communauté dans le contexte européen et mondial est une nécessité urgente et un préalable à toutes constructions d'avenir. » Il a ajouté qu'il jugeait nécessaire de doter la Communauté élargie « de structures capables de lui faire tenir le rôle qui lui revient ».

Nous avons beaucoup parlé des institutions et des structures ces derniers temps. Une fois de plus, je crois que la constatation

suivante résume tout : la première institution de la Communauté est notre Parlement. Conférer de l'autorité à ce Parlement en le dotant de nouvelles compétences législatives est une tâche prioritaire lorsqu'il s'agit de renforcer les institutions. Comme le demandent nos collègues anglais aujourd'hui, et nous l'avons tous enregistré avec une grande satisfaction, nous devons réclamer des élections générales au suffrage direct dans tous les États, dans les mêmes conditions et au même moment.

Je crois que nous devons nous garder de construire avec nos lois électorales nationales un Parlement européen qui ne pourrait remplir aucune fonction parce qu'il n'aurait pas de base commune.

Venons-en maintenant à la Commission! On en a parlé aujour-d'hui diversement: quelles seront ses tâches à l'avenir, faudra-t-il les étendre jusqu'à la compétence gouvernementale? A mon avis, oui. Nombre de mes collègues sont d'accord avec moi. Mais nous connaissons les propositions: elles ont été examinées ici. Au sein même du Parlement, les opinions divergent sur ce point. On dit que des ministres européens pourraient être nommés par les gouvernements nationaux et que ceux-ci auraient alors une sorte de tâche de coordination. La position de la Commission et du Conseil n'est pas uniforme actuellement. Nous ne voulons pas de représentants permanents qui soient en quelque sorte des gouvernements avancés ou délégués. On en a parlé aussi ces derniers temps et nous savons quelles sont les considérations politiques de départ.

D'aucuns sont d'avis qu'il faut aller vers l'Europe en passant par une confédération, mais nous — je crois que nous devons aussi le dire — nous voulons la fédération européenne, l'unité européenne et l'unité politique et pas d'institutions nouvelles, pas de structures nouvelles, mais, selon les principes applicables jusqu'ici au système politique démocratique dans tous les États unis au sein de la Communauté : un ordre raisonnable visant à renforcer les institutions démocratiques classiques de notre Communauté jusqu'à ce que nous soyons un Parlement vraiment capable d'agir grâce à des compétences en matière de contrôle. Nous

aurons ainsi rendu le meilleur service à l'idée commune à laquelle le traité nous lie.

(Applaudissements)

M. le Président. — La liste des orateurs est épuisée.

M. Frydenlund m'a chargé de l'excuser, car il a dû prendre l'avion de dix-neuf heures pour rentrer à Copenhague.

Je constate que M. Darling et M. de la Malène ne sont pas dans la salle.

La parole est à M. Giraudo, en sa qualité de rapporteur.

M. Giraudo, rapporteur. — (I) Je n'ai qu'à me féliciter de la discussion qui vient d'avoir lieu sur les quatre rapports présentés ce matin. Le débat a été intense, varié et il a une nouvelle fois souligné la confiance et l'espoir du Parlement européen et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe de voir finalement l'Europe progresser plus rapidement vers son destin, l'unité.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de faire une seule observation qui s'adresse à M. D'Angelosante, dont je regrette l'absence en ce moment. J'aimerais lui dire — du reste M. Jahn en a déjà fait la remarque — que, lorsque nous attendons de l'Union soviétique qu'elle reconnaisse la Communauté, nous lui demandons seulement un acte de réalisme politique. On ne peut nier ce qui est et la Communauté européenne existe. Son importance et son influence sur les relations économiques, sur les relations commerciales et sur la vie politique sont tout à fait réelles.

Il ne s'agit donc pas de notre part — comme on l'a prétendu — d'une activité discriminatoire à l'encontre des pays de l'Est. S'il y a discrimination, elle est plutôt le fait de ces derniers. Quoi qu'il en soit, dans le climat nouveau qui est en train de se créer, nous espérons que de nouvelles possibilités s'ouvriront effectivement, qu'il sera possible d'avoir des conversations, notamment avec les pays de l'Est, en vue de parvenir à une collaboration

entre les peuples européens et les peuples des autres continents dans le seul but d'assurer la paix dans le monde et, avec la paix, le progrès.

(Applaudissements)

- M. le Président. M. le président ou M. le vice-président de la Commission des Communautés européennes désire-t-il prendre la parole ?
- M. Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes. Non, Monsieur le Président.

3. Clôture de la réunion jointe

M. le Président. — Dans ce cas, je constate que nous sommes arrivés au terme de notre échange de vues et je déclare close la dix-huitième réunion jointe du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen.

La séance est levée.

(La séance est levée à 19 h)